

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Imprimerie Bechtel SA**  
Bellevue 4  
2608 Courtelary  
032 944 18 18  
FAC: 032 944 17 56

**Délais de remise des publications**  
Sport, utile et paroisses: lundi soir  
Rédac. et annonces: mercredi 9h  
Officiel: mardi 12h  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Tarif des annonces**  
sur demande  
ou sur [www.bechtels-imprimerie.ch](http://www.bechtels-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel: 98 fr.**

Réclame



# Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

## Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

## SPECTACLE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE TRAMELAN

# La GirlsCrew va mettre le feu à La Marelle

Jeudi 31 mai la salle de La Marelle à Tramelan accueille le spectacle concocté par l'Ecole secondaire. Musique, rires et acrobaties sont au menu. Point d'orgue de l'événement: la GirlsCrew de l'ES dans la performance qu'elle a proposée lors du School Dance Award 2018 à Bienne.

Tous les deux ans, élèves et enseignants de l'Ecole secondaire planchent sur un spectacle où se mélangent musique, rires et performances diverses. Cette édition ne fait pas exception à la règle. Certains parents seront peut-être même surpris d'avoir pareil comique, voire acrobate, danseur, chanteur à la maison. Pendant près de deux heures, les performances vont se succéder pour le plus grand plaisir, espère-t-on, du public.

### Une belle addition de talents

Le spectacle de l'ES Tramelan vise deux objectifs: d'un point de vue pédagogique, d'une part, il permet aux jeunes de montrer des talents moins scolaires que ceux dont ils devraient faire preuve au quotidien.

Une façon aussi pour les enseignants de découvrir une facette différente de leurs



élèves. Quant aux enseignants, ce spectacle leur offre l'opportunité de pratiquer leur métier dans un autre cadre, et, ainsi, de faire partager une compé-

tence particulière, qui de metteur en scène, qui de chef de chœur.

### Le nerf de la guerre...

Grâce à cette addition de talents, le spectacle cherche d'autre part, et c'est le nerf de guerre on le sait bien, à renflouer la caisse du fonds de courses. Pour organiser, par exemple, les traditionnelles courses d'école. Argent d'autant plus important, étant donné les récentes décisions de justice insistant sur la gratuité inconditionnelle de l'école et mettant, de facto, en péril l'organisation d'activités extra-scolaires avec une participation conséquente des parents. Cette année le traditionnel camp de fin de scolarité des 11H se déroule à Strasbourg. Qui rime certes avec La Cibourg, relève-

ront d'aucuns, mais sonne un tantinet plus glamour...

Or, pour l'édition 2018 du spectacle, les responsables de la billetterie ont organisé une prévente, avec la collaboration des élèves qui ont fait du porte à porte. Et ça a marché du tonnerre de dieu!

### Les places seront chères

Tout cela pour vous dire que les places seront chères le 31 mai à La Marelle. D'autant plus chères, que la GirlsCrew y proposera son show. Une performance à ne pas manquer le jeudi 31 mai à la salle de La Marelle.

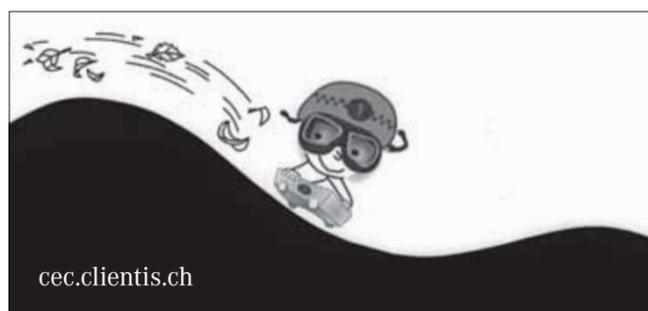
Pour faire envie: [www.estramelan.ch](http://www.estramelan.ch). | est

**Jeudi 31 mai**  
**Marelle 19h30**  
**Caisse 18h45**

## SOMMAIRE

Eglises noctambules	<b>3</b>
Riche programme dans le Bas-Vallon	
Inadmissible !	<b>5</b>
Déchets dans la forêt à Sonceboz	
Beau soutien à Digger	<b>7</b>
Par les potières de Corgémont	
Le CAJ uniquement à Péry	<b>7</b>
L'antenne de Corgémont est fermée	
Les trois coups à 18 h 30	<b>9</b>
C'est la fête à Corgémont dès ce soir !	
Finales jurassiennes de football	<b>10</b>
Tous à la Praye demain !	
L'avenir de la crèche en jeu	<b>12</b>
Dans un mois en assemblée à Courtelary	
La Suze sous contrôle	<b>13</b>
Lorsqu'on la corrigeait à Courtelary	
Un événement inoubliable	<b>15</b>
Le Juniors D2 erguéliens sur la Maladière	
Mia élargit son offre	<b>16</b>
Et invite chacun pour la Fête des voisins	
Tout, tout, tout...	<b>18</b>
... sur le dernier Conseil de ville imérien	
Pour être heureux ?	<b>23</b>
Une conférence le 30 mai à Tramelan	
Goûts et couleurs du monde	<b>24</b>
Avec Cip-solidaire dans huit jours	

Réclame



## Grand Prix Caisse d'Epargne de caisses à savon

**Dimanche 27 mai 2018**  
**Sonceboz-Sombeval**  
Plus d'infos sous: [www.ceass.ch](http://www.ceass.ch)

**Clientis**  
Caisse d'Epargne Courtelary

**LONGUE NUIT  
DES EGLISES  
25.05.18**

# NUIT PORTES OUVERTES

**Dans les trois églises  
de la Paroisse de Rondchâtel:**

**Orvin, Péry, Vauffelin**

**dès 18.00**

Info: [www.paroisse-rondchatel.ch](http://www.paroisse-rondchatel.ch)




**La Farandole des Jonquilles**  
Groupe de danse du Vallon de Saint-Imier,  
organise son traditionnel

## DÉJEUNER CAMPAGNARD

Lundi de Pentecôte 21 mai 2018  
Courtelary - Halle de gymnastique, de 9 h à 13 h  
Ambiance musicale assurée par l'orchestre SPITZBERG  
Prix: adultes: 25.- / Enfants dès 6 ans: 10.-

Commission 3e âge  
du Bas-Vallon



## Marche découverte Lundi 28 mai 2018

But de l'excursion : **Les Sommètres**  
Déplacement en voitures jusqu'au Noirmont

Temps de marche env. 2h30.  
Bonnes chaussures et bâtons de marche recommandés  
Prendre de quoi se désaltérer et petit pique-nique éventuel

Randonnée ouverte à toutes personnes intéressées !

**Lieux de rendez-vous :**  
Orvin, place du village, 13h  
Péry, place de la gare, 13h  
Vauffelin, place de parc de l'église, 13h

Pour des renseignements supplémentaires, un service de transport jusqu'au lieu de rendez-vous ou en cas de temps incertain, veuillez contacter :  
Gilbert Grosjean 032 485 14 03 ou Josée Medici 032 358 15 69

Au plaisir de vous rencontrer nombreux.

**Cours de natation 2018**

**Le club de natation de Tramelan organise un cours d'accoutumance à l'eau et de natation pour enfants, dès 6 ans.**

**Début des cours le 26 mai 2018 (cours préparatoire en piscine couverte).**

Horaire des cours dès le 2 juin 2018:  
- Groupe perfectionnement: 10 h à 10 h 30  
- Groupe débutant: 10 h 45 à 11 h 15  
- Groupe non-nageur: 11 h 30 à 12 h

Prix: 80.- pour 8 leçons sans les entrées à la piscine (sauf 1 entrée en piscine couverte); tarifs particuliers pour les familles (70.- pour le 2<sup>e</sup> enfant, 50.- pour le 3<sup>e</sup> enfant).

**Inscriptions:** Nathalie Grossenbacher  
[nath.grossenbacher@bluewin.ch](mailto:nath.grossenbacher@bluewin.ch)  
079 667 65 57 en début d'après-midi et après 18h.

Club de natation de Tramelan

**TRAMELAN**  
Tramelan Dessus

**L'école secondaire de Tramelan présente son spectacle de fin d'année**

**Combien?**  
Adulte: 10.-  
Enfant: 5.-

**Où?**  
Salle de la Marelle  
Les Lovières 5  
2720 Tramelan

**Quand?**  
Jeudi 31 mai 2018  
Durée: 19:30-21:30

Tramelan Dessus



**JOST GARAGE** Tél. 032 377 17 37  
GmbH  
Bielstrasse 12  
2542 Pieterlen

Die kompakte Nr. 1  
SUZUKI Way of Life!

## Promotion de printemps... ...profitez de cette occasion unique!

	BRUT	NET	%
Suzuki Ignis Sergio Cellano Top 4x4	22'980	19'400	16%
Suzuki Ignis Automat	21'980	18'400	20%
Suzuki Ignis Hybrid Top 4x4	24'400	20'400	17%
Suzuki Ignis Hybrid Top 2WD	21'970	17'100	23%
Suzuki Swift Automat	24'680	20'900	16%
Suzuki Swift Hybrid 2WD	22'680	18'890	17%
Suzuki Swift Sergio Cellano Top Hybrid 4x4	24'680	20'900	16%
Suzuki Swift Compact + 4x4	21'380	16'900	21%
Suzuki SX4 S-Cross Sergio Cellano 4x4 Automat	34'990	31'400	11%
Suzuki SX4 S-Cross Sergio Cellano MT 4x4	32'980	29'600	11%

**Les prix nets incluent:**

- 4 roues d'hiver sur jantes en acier
- couleur métallisée
- une remplissage du réservoir d'essence et vignette

**Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour vous**  
**Tous les modèles Sergio Cellano avec une garantie d'usine de 5 ans.**  
**A partir de JUIN, la nouvelle SUZUKI SWIFT SPORT est disponible chez nous au prix NET.**

**Voyez tous les modèles sur [www.garagejost.ch](http://www.garagejost.ch)**

**Nous cherchons: Un nouvel employé pour notre service de dépannage et d'accident.**

**Exigences:** Indépendant, ponctuel, fiable, bonne connaissance orale de l'allemand, bonnes manières.  
Une expérience de travail n'est pas absolument requise. Nous vous formerons d'une manière approfondie pour la tâche à accomplir.  
Des mécaniciens automobile/automécatronique, assistants automobiles, mécaniciens de machines agricoles et mécaniciens de camions sont les bienvenus.  
Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature, par écrit ou par voie électronique. ([info@garagejost.ch](mailto:info@garagejost.ch))

**PARCS EN FÊTE**  
SAMEDI 26 MAI 2018  
MONTAGNE DE CERNIER  
10H00 - 17H00

Chasserat Doubs

FÊTE DE LA NATURE

**ATELIERS LAND ART / GRIMPE DANS LES ARBRES**  
**PRODUITS DU TERROIR / CONCOURS / ATELIERS CRÉATIFS POUR ENFANTS**

ACCÈS AU LIEU DE LA FÊTE EN NAVETTE GRATUITE OU À PIED DEPUIS LE PARKING DE LA VUE-DES-ALPES

SPECTACLE «LA CRÉATION DU SOL»  
ANIMATIONS / VISITES GUIDÉES  
CHARS ATTILÉS

Toutes les activités sont gratuites. Programme complet sur [parcs-en-fete.ch](http://parcs-en-fete.ch)



**GARAGE GERBER**  
2722 LES HEUSSILLES

La N°1 des compactes



**gianoli sa**

entreprise générale de construction  
032 942 88 42 - [www.gianolisa.ch](http://www.gianolisa.ch)

**Nous produisons  
tous genres d'imprimés.**

**imprimerie  
bechtel sa**

Bellevue 4, 2608 Courtelary  
032 944 18 18, [info@bechtel-imprimerie.ch](mailto:info@bechtel-imprimerie.ch)  
[www.bechtel-imprimerie.ch](http://www.bechtel-imprimerie.ch)

**BERNINA B555 avec module de broderie**  
**3'370.- au lieu de 3'995.-**  
+ 100 designs de broderie d'une valeur de 300.- offert

**SCHLÄPFER Nähmaschinen**  
made to create **BERNINA**



Rue Jakob-Rosius 24  
2502 Bienne | 032 345 12 45 | [www.berninabel.ch](http://www.berninabel.ch)

**Favorisez  
nos annonceurs**

**Marie Geiser**  
a le plaisir de vous annoncer  
la réouverture de son  
**cabinet d'ostéopathie**  
Passage des Jardins 1  
2610 St-Imier  
**032 940 17 48**

## COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS

**Bureau de vote pour le 10 juin**

Le bureau de vote local, pour le scrutin fédéral du 10 juin prochain, a été constitué ainsi: président: Jean-Luc Schenk; membres: Jana Grossenbacher, Sandra Imboden, Stéphane Hänggi (2<sup>e</sup> convocation), Ralph Huber.

**Eau potable**

Le 23 avril 2018, le laboratoire cantonal a procédé à une vérification du respect des exigences légales posées à l'eau potable. Selon le rapport d'analyse du 2 mai, l'échantillon prélevé à la fontaine située sur la place du village s'est révélé en règle. La température de l'eau captée était de 11,5°. | *cm*

**Soirée espagnole à Vauffelin**

La prochaine soirée de Nul bar ailleurs aura lieu le vendredi 15 juin prochain dès 19h à l'ancien stand de tir de Vauffelin. Vous pourrez y déguster une excellente paella (avec ou sans fruits de mer) dans une ambiance espagnole, pour lancer la saison estivale. Nous nous réjouissons de vous voir nombreux. A bientôt. | *L'équipe de Nul bar ailleurs*

## PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

**Longue nuit des églises à Orvin, Péry et Vauffelin**

Musique, lectures, peinture, gourmandise et Cie



La paroisse de Rondchâtel participe à la Longue nuit des églises qui se déroule dans plus de cent vingt paroisses des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ainsi que dans d'autres cantons suisses ou encore à l'étranger en Autriche, en République tchèque et dans d'autres pays de l'Est.

Depuis quelques mois, un groupe de travail s'est attelé à mettre sur pied cette manifestation en espérant qu'elle intéressera un large public, car il y en aura pour tous les goûts!

Le 25 mai les portes des églises d'Orvin, de Péry et de Vauffelin seront grandes ouvertes et offriront un programme riche et varié permettant de les découvrir et les appréhender d'une manière originale et ludique. Chacun pourra participer à des événements culturels, musicaux qui auront lieu en même temps sur les trois sites.

Durant toute la manifestation un concours consistant à mettre le sens de l'observation en éveil sera proposé dans chaque église. Sapez-vous reconnaître les lieux en partant d'un détail figurant sur une photo?

Les fanfares Harmonie d'Orvin, Union de Péry-La Heutte et La Montagnarde de Plagne ouvriront les festivités à 18h. Des endroits tels que les combles ou le clocher (là où ce n'est pas dangereux) pourront être découverts à 18h40 lors d'une visite guidée de chaque

église, à Péry un petit film présentant l'église sera projeté. Un apéro sera offert par la paroisse à 19h20.

**Ecrivains régionaux en lecture publique**

A 20h, la littérature régionale sera mise à l'honneur, Jean-Pierre RoCHAT écrivain paysan de Vauffelin lira des extraits de son roman *Petite brume* à Vauffelin, tandis que Thierry Luterbacher, écrivain journaliste né à Péry lira des pages de son roman *Evasion à perpétuité* à Péry. Les lectures seront suivies d'un dialogue avec les intervenants et il sera possible d'acquiescer les livres et de les faire dédicacer.

**Coup de projecteur sur Léo-Paul Robert**

Toujours à 20h mais à Orvin, Nicole Quellet, historienne de l'art, fera une présentation du peintre Léo-Paul Robert, elle décorera l'église d'Orvin; elle parlera du peintre et de son ancrage à Orvin mais aussi de son intérêt pour la nature.

A 21h, sur les trois sites, un intermède musical comprenant la lecture de psaumes accompagnée par de la musique d'orgue sera proposé.

A 22h à Vauffelin, des extraits du roman *La solitude des menteurs* de la romancière Kate Wagner d'Orvin seront lus par Jacqueline Halaba-Prébandier qui dialoguera ensuite avec le

public et partagera avec lui ses expériences de comédienne et lectrice. Le livre de Kate Wagner pourra également être acheté sur place.

A Péry la comédie *Saint Jacques... La Mecque* sera projetée à 22h tandis qu'à Orvin l'église résonnera aux sons de la Disc'oh Church proposée par le Café vert, atelier créatif de la paroisse. A 23h à Vauffelin c'est au son du piano-bar avec Tanguy Poffet que nous arriverons à l'heure de la clôture de la manifestation.

**Belle restauration**

Les papilles ne seront pas en reste puisqu'il sera possible de se restaurer sur les trois sites durant toute la soirée, crêpes à Orvin, risotto et sanglier à Péry-La Heutte et chili con carne à Vauffelin permettant à chacun de partager un moment de bonne humeur dans une ambiance conviviale avant, pourquoi pas, de changer de lieu selon les envies.

A relever que parmi les boissons proposées, les bières de la Brasserie BLZ-Company installée depuis peu à Orvin pourront être dégustées sur les trois sites.

Le programme complet de cette manifestation peut être consulté sur le site de la paroisse de Rondchâtel [www.paroisse-rondchatel.ch](http://www.paroisse-rondchatel.ch)

**Vendredi 25 mai de 18h à minuit**

**Opération roulez collé: un concours!**

Soutenez-nous en achetant un autocollant et collez-le sur votre voiture. Produit: Sticker voiture, blanc. Dimension en cm: 30x70. Prix du sticker: 49 francs. Lieux de vente: Orvin, restaurant La Prusse, et Tavannes, Restaurant Le Central, ou auprès du comité d'organisation au 032 358 10 01.

Vous nous montrez votre véhicule avec le sticker dans ce qui vous semble être le plus bel endroit du Jura bernois. Nous le publierons sur le site de la fête. Envoyez-nous une photo avec vos nom, prénom, adresse, localité et numéro de téléphone à [concours@fetedeluttedujaubernois.ch](mailto:concours@fetedeluttedujaubernois.ch).

**Les prix tirés au sort**

1<sup>er</sup> prix: 2 places sur gradins pour le dimanche

2<sup>e</sup> prix: 2 places sur bancs pour le dimanche

3<sup>e</sup> prix: 2 places places debout pour le dimanche

Alors n'hésitez plus, soyez nos ambassadeurs mobiles et participez à notre concours!

Bonne chance! | *CO 91 Fête de lutte du Jura bernois*

## FANFARE HARMONIE ORVIN

**Fête des mères: merci Marian, Laurence et même Servais...**

Comme de coutume, les braves musiciens de la Fanfare Harmonie étaient de sortie en ce dimanche de Fête des mères pour donner aubade aux mamans du village. Débuts sur la place du Village avec un vent à décorner des bœufs, mais belle ambiance et très bonne synchronisation avec RJB, qui débarquait avec fleurs et chocolats alors que la Fanfare redescendait le village pour une seconde aubade devant Le Cerf. Merci au tenancier Marian pour son sympathique accueil. Réchauffés par un bon café, les musiciens prirent la direction de La Résidence des



Roches où résidentes et résidents attendaient avec impatience le petit concert. Belle musique, bonnes paroles, embrassades puis apéro partagé avec les résidents et leurs familles. Un tout grand merci

à l'animatrice Laurence et à toute son équipe pour l'accueil chaleureux. Sans oublier ce fameux Saint-Servais, saint de glace dont la présence a été fort remarquée à l'extérieur. | *fh*

**Deux Parcs régionaux réunis pour faire la fête**

Le samedi 26 mai, dans le cadre de la Fête de la Nature, les Parcs Chasseral et Doubs et leurs partenaires invitent les habitants de la région à venir faire la fête durant une journée riche en événements de tous genres, de 10h à 17h30, à la Montagne de Cernier (lieu-dit Les Patraux). Ateliers créatifs, visites accompagnées, grimpe dans les arbres, balade en char attelé ou repas du terroir figurent parmi les points forts du jour. Toutes les animations sont gratuites. L'accès se fait facilement à pied ou en navettes depuis le parking de La Vue-des-Alpes. Les assemblées générales des deux parcs régionaux se tiendront en matinée à proximité des lieux de la fête.

Pour la première fois, les Parcs Chasseral et du Doubs s'unissent pour organiser «Parcs en fête», un événement ouvert à tous et dédié à la découverte ludique de la nature et du patrimoine, pour les enfants comme pour les

adultes. Le samedi 26 mai, à la Montagne de Cernier, les activités et animations seront très nombreuses: atelier de construction de nichoirs et d'hôtels à insectes (avec le Centre nature Les Cerlätze), initiation au land art, découverte des chauves-souris (avec Chiroptera Neuchâtel - CCO), grimpe dans les arbres et sorties guidées autour des pâturages boisés, des arbres-habitat (avec la commune de Val-de-Ruz) ou des chalets d'alpage, le programme est extrêmement varié et répondra à toutes les attentes. Toutes les activités et animations sont offertes par les deux parcs régionaux.

Dès 10h et jusqu'à 17h30, ce sont au total une douzaine d'activités qui sont proposées aux participants, à plusieurs horaires durant la journée. Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Des navettes sont prévues tout au long de la journée au départ du parking de La Vue-des-Alpes pour amener

les participants sur les lieux de la Fête, au lieu-dit Les Patraux (cf. carte). Un stand de restauration chaude et froide sera disponible sur place.

Cette journée de fête sera aussi l'occasion de découvrir l'exposition en plein air «Des murs et des hommes», dont le vernissage aura lieu à 13h30. L'expo photo et les éléments land art qui rythment son parcours sera ensuite à découvrir en tout temps et en accès libre jusqu'au 26 octobre sur un tracé de 5 km au départ de La Vue-des-Alpes.

A 9h30 (Parc du Doubs) et 10h (Parc Chasseral) se tiendront les assemblées générales des deux associations, ouvertes à toutes les personnes intéressées, membres et non-membres. Celles-ci auront lieu dans le chalet de la Fondation de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Des navettes en char attelé amèneront les participants sur les lieux de la fête, en contrebas.

## SONCEBOZ-SOMBEVAL

**Course de caisse à savon Grand Prix Caisse d'épargne**

C'est le dimanche 27 mai 2018 que se déroulera la traditionnelle course de caisse à savon Grand Prix Caisse d'épargne.

Cela fait plusieurs années maintenant que petits et grands dévalent la rue de l'Envers à Sombeval dans leurs caisses personnalisées avec un immense plaisir.

Le départ de la manche d'essai est programmé à 10h et dès 13h30 les première et deuxième courses chronométrées.

Nous vous attendons toutes et tous nombreux à venir soutenir ces Fangio. Les inscriptions sont encore ouvertes aux 079 942 54 34 ou sur notre site [info@ceass.ch](mailto:info@ceass.ch). Notez encore qu'à partir de midi un plat de lasagnes ainsi que des crêpes seront proposées sous la tente du Ceass.



## Emploi

## LES LAURIERS



Établissement Médico-Social | Appartements avec prestations

Rue de la Clé 36 – 2610 Saint-Imier

Pour notre service d'intendance, l'entretien de nos installations, bâtiments et espaces extérieurs, nous souhaitons engager

**un concierge (poste à 100%)****Profil souhaité:**

- personne au bénéfice d'un CFC dans une branche du bâtiment, avec de bonnes connaissances dans les réparations de menuiserie, peinture, électricité, sanitaire et petite mécanique
- de constitution robuste et capable de travailler de manière autonome avec un esprit d'initiative et un très bon entregent
- soigneux et minutieux afin de s'occuper de notre parc d'appareils médicaux
- connaissances en informatique (Word, Excel, Outlook) seraient un plus

Date d'entrée en fonction : 2 août 2018

Veuillez contacter ou envoyer votre dossier à

M. Philippe Schafer au 032 942 40 22 ou philippe.schafer@leslauriers.ch

COMMUNE  
DE  
TRAMELAN**PISCINE DE TRAMELAN****Garde-bains auxiliaires**

Pour compléter notre équipe, nous recherchons des garde-bains pour assurer la surveillance des bassins cet été.

**Exigences:** être détenteur du brevet pool-plus et CPR (massage cardiaque).

Travail rémunéré à l'heure.

**Informations:** Piscine de Tramelan,  
M. Jean-Luc Mercerat (032 487 59 50)

Service des sports  
2720 Tramelan

**Pour compléter notre petite équipe, nous cherchons un jeune mécanicien de maintenance sur automobiles.**

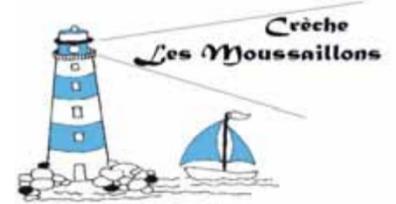
Possibilité de formation continue.  
Entrée à convenir.

Veuillez s.v.p. nous faire parvenir votre CV par écrit ou par E-mail.



Tél. 032 489 12 70

info@garage-hurzeler.ch  
www.garage-hurzeler.ch

**La crèche "Les Moussillons" recherche stagiaire dès août 2018**

Merci d'envoyer votre candidature au plus vite à:

Crèche Les Moussillons  
Grand'Rue 56, 2608 Courtelary  
creche.lesmoussillons@gmail.com

Pour tous renseignements: 032 943 10 70

## A à Z emplois

GROUPE PROMAN

Mandaté par l'un de nos clients du Vallon de Saint-Imier, nous recherchons activement un (e) :

**SECRETAIRE-COMPTABLE (40% - 60%)**

Votre mission principale sera la gestion de la comptabilité d'une PME locale.

De formation commerciale, vous êtes âgé(e) de 24 à 55 ans, au bénéfice d'une première expérience confirmée en comptabilité en milieu artisanal. Vous avez le goût des contacts, une excellente capacité d'analyse, vous êtes rigoureux(se) tout en étant autonome mais également flexible, réactif(ve), avec une forte implication dans votre travail au quotidien.

Le respect des délais, vos connaissances informatiques (Crésus) et des lois suisses, votre sens de la communication sont vos atouts et des priorités. La connaissance de la langue allemande serait un avantage.

**VOS TÂCHES**

- Comptabilisation courantes des opérations clients, fournisseur et comptabilité générale
- Suivis des clients et établissements des paiements fournisseurs
- Etablissement des décomptes TVA
- Réconciliation des comptes de bilan
- Préparation du bouclage intermédiaire et annuel  
Procédures fiscales, etc.

Intéressé(e), curieux (se) ? Alors n'hésitez pas à nous adresser votre offre de service complète :

**A à Z emplois SA**

Av. Léopold-Robert 60

2300 La Chau-de-Fonds ou par courrier  
lachauxdefonds@aazemplois.ch

**Discrétion assurée.**

Municipalité de Sauge

**Service hivernal – mise au concours**

La commune municipale de Sauge met au concours le service hivernal des routes et chemins communaux de Frinvillier et Plagne.

**Délai d'exécution:** dès le 1<sup>er</sup> novembre 2018

**Critères d'adjudication:**

- le soumissionnaire met à disposition le véhicule et les accessoires pour le déneigement de Frinvillier
- la commune fournit le véhicule et les accessoires pour le déneigement de Plagne

**Profil souhaité:**

- être au bénéfice d'un permis de conduire de catégorie F
- avoir l'esprit d'initiative et être apte à travailler seul ou en équipe
- se montrer disponible et avoir le contact agréable
- accepter de se soumettre à des horaires irréguliers (y compris les samedis et dimanches)
- domicile dans la commune ou à proximité

**Pour plus de renseignements,** s'adresser au responsable du dicastère des travaux publics, Monsieur Patrick Sandmeier, au 076 589 15 02.

**Le délai de renvoi des dossiers de soumission** est fixé au **15 juin 2018**. Les dossiers doivent être adressés au Conseil municipal de Sauge – soumission déneigement – Haut du Village 8, 2536 Plagne.

Le Conseil municipal de Sauge

ICI

votre annonce  
aurait été lue

2 col. / 125 mm  
= 212.50 + TVA

La proximité de nos clients ainsi qu'un partenariat basé sur la confiance, la compétence et le professionnalisme figurent parmi nos objectifs.

Valorisez vos compétences, faites-en profiter nos clients!  
Banque régionale indépendante active depuis 1829 et disposant de son pouvoir de décision, nous recherchons

► **Un(e) conseiller(ère) en clientèle secteur caisse et administratif avec spécialisation souhaitée en planification retraite pour notre siège de Courtelary**

Lieu de travail: Courtelary  
Taux d'occupation: 100% souhaité  
Engagement: à convenir

Intéressé(e)? Consultez notre site Internet [cec.clientis.ch](http://cec.clientis.ch)

ou contactez M. Christian Racheter, responsable ressources humaines,  
Clientis Caisse d'Épargne Courtelary SA, Grand-Rue 45,  
Case postale 104, 2608 Courtelary, Tél. 032 945 10 58.

 **Clientis**  
Caisse d'Épargne Courtelary



cec.clientis.ch

**Mise au concours****Poste de concierge**

**pour la maison de paroisse et l'église de Sonvilier**

Nous recherchons de suite ou à convenir un/e concierge pour la maison de paroisse et l'église de Sonvilier

**Votre mission**

Maison de paroisse: entretien et nettoyage; gestion de l'agenda des locations de la salle.

Église: nettoyage + arrosage des plantes.

**Vos compétences**

- Vous êtes une personne consciencieuse et fiable
- Vous êtes à l'aise avec les moyens de communication moderne (sms, mail)
- Vous êtes flexible et vous aimez le contact
- Vous êtes organisé et avez le sens des responsabilités

Nous offrons un emploi à temps partiel et flexible. Poste pouvant parfaitement convenir à un/e jeune retraité(e).

Êtes-vous intéressé(e) par ce poste? Vous pouvez postuler par courrier ou par mail à l'adresse ci-dessous:

Paroisse réformée de Sonvilier, CP 42, 2615 Sonvilier  
E-mail: [paroisse.sonvilier@laposte.net](mailto:paroisse.sonvilier@laposte.net)

**Délai de postulation:** 9 juin 2018

## COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



## Au programme de l'assemblée du 11 juin

Le Conseil municipal a fixé l'assemblée municipale dite des comptes au 11 juin prochain et en a établi l'ordre du jour. Après approbation (et éventuelle discussion) du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 16 avril dernier, les ayants droit se pencheront sur les comptes municipaux 2017, que nous avons déjà présentés abondamment dans ces colonnes (édition du 27 avril dernier).

Précisons que l'assemblée aura trois décisions à prendre concernant ces comptes. Premièrement, il lui sera soumis le versement d'un montant d'un million de francs au Financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale.

Deuxième proposition émanant de l'Exécutif local, l'attribution de 600 000 francs au Financement spécial relatif à l'entretien ou à la construction des bâtiments communaux sis rue des Prés 5 et des immeubles destinés à la petite enfance.

Enfin, l'assemblée sera appelée à approuver ces comptes 2017, qui bouclent rappelons-le sur une amélioration de 1,78 million de francs par rapport au budget.



Le tonne-pompe à remplacer; s'il paraît rutilant sur cette photo, qu'on ne s'y trompe pas, l'engin fête ses 17 ans cette année...

### Un tonne-pompe et une école

Troisième point de l'ordre du jour, la discussion et l'approbation, recommandée par le Conseil municipal, d'un crédit d'engagement de 465 000 francs, pour le remplacement du tonne-pompe des

sapeurs-pompiers, lequel a rendu d'éminents services mais présente désormais une usure excessive. On précisera que ce véhicule a été mis en circulation en 2001 et que les charges sont réparties à raison d'environ 55 % pour Sonceboz et 45 % pour Corgémont.

Un deuxième crédit d'engagement sera soumis aux ayants droit, qui se monte à 385 000 francs et est nécessaire à la rénovation de l'école des Prés-de-Cortébert. A souligner que la part revenant à Sonceboz-Sombeval est inférieure à 30 000 francs. | *cm*

## La forêt n'est pas une déchetterie !

Le Conseil municipal s'élève avec vigueur contre les actes d'individus totalement irrespectueux de l'environnement et d'autrui, qui déversent leurs déchets dans la forêt du pied de Pierre-Pertuis. Il s'agit d'un délit et les contrevenants seront amendés sérieusement lorsqu'ils seront identifiés.

Alertés par des promeneurs, les services communaux ont trouvé dans cette forêt quantité de déchets relevant notamment de travaux de construction ou de rénovation. Les auteurs de ces actes punissables s'arrêtent à l'évidence dans un virage du col pour vider leur véhicule dans la nature. Une surveillance sera exercée. | *cm*



## Pour la paix

Le Conseil municipal a décidé de soutenir la Fondation Gobat pour la paix, un projet bien avancé, dans sa commune, en l'honneur du Tramelot qui fut le dernier Suisse à recevoir le prix Nobel de la paix. En 1902, cette haute distinction avait en effet été décernée à Albert Gobat (1843-1914), conjointement à Elie Ducommun, un Genevois. Par cette fondation, la com-

mune de Tramelan souhaite à la fois rendre hommage à son illustre enfant, mais également et surtout poursuivre les buts qui étaient les siens, notamment en accueillant chez elle des événements internationaux sur la paix. Sonceboz-Sombeval versera un montant unique de 1400 francs à la Fondation Gobat pour la paix; cela correspond à 70 centimes par habitant. | *cm*

## La taille des végétaux contribue à la sécurité

Le Conseil municipal rappelle les dispositions en vigueur concernant la plantation et taille des arbres, les haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun. Les riverains d'une route sont priés de prendre note des dispositions concernant les routes publiques.

### Danger!

Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le dut de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al.3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autres ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur laissée libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, au bord desquels une bande de 50 cm doit également être maintenue libre.
- La végétation ne doit pas

diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm.
  - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
  - La présente directive oblige les riverains de route, jusqu'à la fin mai, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.
  - Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou 50 cm du bord extérieur du trottoir.
- Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi. | *cm*

## E-facture: c'est parti pour l'eau

L'administration des finances a mis en place les modules nécessaires à l'introduction de l'E-facturation, pour le service de l'eau. Dès les prochains décomptes, les intéressés pourront donc s'acquitter de leur dû en ligne.

## Route fermée et nettoyée

Sur demande de la Ceass (commission d'embellissement et d'aménagement), organisatrice de la manifestation, les autorités ont accepté de fermer la portion de rue du Pourpoint qui sera utilisée pour la course de caisse à savon Grand Prix Caisse d'épargne CEC, le dimanche 27 mai prochain. La Municipalité procédera de surcroît au balayage de cette rue et mettra à disposition la signalisation ad hoc.

## Chambres rénovées

Le Conseil municipal a pris connaissance avec satisfaction que les travaux de réfection des chambres d'eaux usées, à la rue de l'Euchette, ont été achevés voici une dizaine de jours déjà.

## Elu en cours

Claude Auderset, qui est entré au Conseil municipal au début de cette année, a décidé de participer au cours pour élus que propose la Préfecture du Jura bernois, le 13 juin prochain de 8h à 18h au Cip de Tramelan.

## Nettoyages

Wendy Aubry et Léo Chopard, deux étudiants de la localité, ont été désignés pour aider le concierge à l'occasion des grands nettoyages estivaux des bâtiments communaux.

## Bureau de vote du 10 juin

En vue des votations fédérales du 10 juin prochain, les autorités ont composé le bureau de vote suivant: président, Stéphane Schranz; secrétaire, Agata Klepczuk; membres, Marc Muggli, Olivia Monje Munoz, Fabien Müller et Mélanie Müller; remplaçants, Nadja Muggli, Etienne Pache, Sophie Paroz et David Passanante.

Rappelons que le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h à 12h, à la halle de gymnastique.

## Moins cher

Le syndicat d'aménagement des eaux de la Suze, dont les finances se portent bien, a décidé de diminuer les contributions que devront lui verser les communes membres. Pour la période 2019-2025, la facture de Sonceboz-Sombeval diminuera de 10 520 francs exactement par année.

## Pour remplir votre piscine

La Municipalité informe les propriétaires de piscines que leur bassin peut être rempli sur demande au moyen d'une borne d'hydrante. Pour cela, les intéressés voudront bien appeler le bureau communal, au 032 488 33 00. Le numéro direct de Christophe Soldati leur sera ensuite communiqué, afin qu'ils puissent prendre contact avec lui, qui procédera au remplissage du bassin.

## Bon travail

Le maire René Rimaz et le conseiller municipal Marc Moser ont visité le cours AIB organisé tout récemment dans la localité par le corps des sapeurs-pompiers La Suze. Les deux élus ont manifesté leur satisfaction face aux excellentes prestations fournies à cette occasion. | *cm*

## Honneur à un champion

Le Conseil municipal adresse ses vives félicitations publiques à Sacha Criblez, un ressortissant de la commune qui vient de remporter deux titres nationaux de badminton. Il a en effet été sacré champion suisse aussi bien en individuel qu'en double, dans la catégorie seniors 45 top. Les autorités lui ont remis une attention bien méritée. | *cm*

## Sus aux crottes !

Trop de propriétaires de chiens font encore preuve de négligence, en ce qui concerne les déjections de leurs animaux. Les rues du village, les cultures, les prés et autres chemins en pâtissent. Voilà qui donne une bien triste image de la localité et qui contraint les promeneurs à cheminer tête baissée pour éviter de souiller leurs chaussures... Il est donc rappelé à tous que les crottes doivent être impérativement ramassées, où qu'elles soient déposées, et évacuées dans les poubelles ad hoc (Robidog). | *cm*

## Respectez les champs, svp

Le Conseil municipal rappelle à toute la population que les champs, prés et autres terrains privés, qu'ils soient cultivés ou non, sont mis à ban dès le 1<sup>er</sup> avril. Il est donc interdit d'y pénétrer à pied, à cheval ou au moyen de véhicules. Les chiens

ne peuvent pas davantage y être lâchés, qui doivent d'ailleurs être tenus en laisse.

Les autorités invitent la population à respecter la propriété d'autrui, en avertissant que tout contrevenant sera puni selon la loi. | *cm*



Joyeux anniversaire !



LE MARRONNIER

Appartements à louer pour seniors ou personnes à mobilité réduite

032 325 11 11  
lemarronnier.ch  
info@merse-transac.ch

### Visites et renseignements tous les mardis de 14h à 17h30

Route de Chaudon 8 - Reconvilier

2.5 pces dès CHF 1'025.00/mois  
3.5 pces dès CHF 1'180.00/mois



**LACK** CHEMINÉES SA  
CHAUFFEZ VOTRE MAISON AU BOIS ! Direction: Dimitri Lab  
2740 Moutier - Tél. 032 493 73 62 - www.lackcheminees.ch

### Comment augmenter son confort en se chauffant au bois ?

Venez le découvrir le **samedi 26 mai 2018, de 10h à 17h, au Restaurant «Le Grillon», Prés-d'Orvin**

L'entreprise Lack Cheminées SA vous invite à une journée d'information et de démonstration sur l'efficacité des chauffages à bois modernes. (Cheminées ouvertes à rénover, poêles, cuisinières à bois, fours, etc.).

Pour toute autre information vous pouvez joindre Riquet Bays à Plagne, au numéro suivant: 079 476 40 19.

# imprimerie

## bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary  
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

[www.bechtels-imprimerie.ch](http://www.bechtels-imprimerie.ch)

## Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

- cartes de visite
- cartes de naissance, de mariage
- faire-parts de deuil et cartes de remerciements
- en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires
- papillons, affiches
- enveloppes, sachets
- jeux de formules
- brochures, livrets, blocs
- calendriers

## Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages
- boîtes pliantes en carton
- publipostage (mailing), etc.

## Impression numérique

Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

**Feuille  
d'Avis  
du District  
de Courtelary**

032 944 17 56 | fac@bechtel-imprimerie.ch



LA ROSERAIE

## ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite  
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:  
Des jeux de société  
De la gymnastique douce  
Des activités à l'extérieur  
Concert et spectacle  
Du repos  
Des repas de qualité  
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, ACCUEIL DE JOUR  
RUE DES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
T 032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

À LOUER À SAINT-IMIER  
Plateau de la Gare

Local / dépôt  
160 m<sup>2</sup> / 3,5 m de hauteur

Libre de suite  
Tél. 032 941 19 14 / 078 612 40 70

À LOUER À SONCEBOZ  
rue du Collège 29

appartement attique  
de 2½ pièces

Loyer 650 fr. + charges 100 fr.  
Garage 50 fr.  
Libre dès le 1<sup>er</sup> août 2018  
Renseignements 079 250 39 04

**ACHÈTE** Bijoux anciens



Or - Argent - Diamants.

Montres bracelets et de poche en or,  
chronographes Longines.

Paieement comptant - Tél. 079 431 07 87



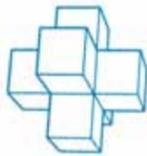
Valbirse et environs

Route de Moron 5 / 2735 Malleray  
Tél. 032 492 19 19 - 079 819 54 78

gerberpompesfunebres@bluewin.ch  
www.gerberpompesfunebres.ch

# PLR

Les Libéraux-Radicaux



Votations du 10 juin 2018  
Recommandations de vote

Initiative « Monnaie pleine »

Loi fédérale sur les jeux d'argent

**NON**  
**OUI**

PLR SECTION DE SAINT-IMIER

## JOURNÉE PORTES OUVERTES DES STANDS DE TIR dans le canton de Berne SAMEDI 19 MAI dès 9h



- Visite des installations
- Possibilité d'essayer les armes avec l'assistance de moniteurs certifiés
- Restauration

Liste des participants dans le Jura bernois:

Cortébert, Court, Eschert,  
Loveresse, Malleray-Bévilard,  
Péry, Plagne, Prêles,  
Renan, Roches,  
Sonceboz, Saint-Imier

## DISTRICT DE COURTELARY

## Association des camps de vacances : des projets en perspective

C'est à Vauffelin, commune de Sauge que l'Association des camps de vacances du district de Courtelary (ACV) a tenu son assemblée annuelle. Salués par Pierre-Alain Grosjean, maire, les délégués ont ensuite pris connaissance des faits marquants de l'année 2017 retracés tout à tour par Domenico di Paolo, président, et René Lautenschlager, président de la Commission de gestion de Beau Soleil.

### Un partenaire très apprécié

L'ACV n'organisant plus ses propres camps, elle s'est associée au Mouvement Jeunesse Suisse romande (MJSR) en 1999, un partenaire très apprécié qui lui permet de proposer plus de 80 camps annuels aux enfants du district et d'aider leurs familles à raison de 180 à 250 francs par séjour selon leur durée, cela grâce au produit

de la collecte dite « des petits trous » organisée depuis 1927 et qui a rapporté la coquette somme de 11 216 francs l'an dernier. Ce sont les écoles qui informent leurs élèves de cette possibilité de s'inscrire auxdits camps d'été mis sur pied par le MJSR, assurés et entourés par près de 250 moniteurs et monitrices formés.

Autre prestation du MJSR, un projet nommé *Ensemble* qui a pour but d'intégrer des jeunes migrants dans des activités de week-ends ou lors de périodes de vacances scolaires.

### Un immeuble objet de toutes les attentions

Un soin particulier est accordé à l'entretien de l'immeuble Beau Soleil à Leysin, fleuron de l'Association. Deux projets sont en outre à l'étude à ce jour, celui de l'aménagement d'une place de jeux ainsi

que la construction d'un nouveau local de rangement des skis, surfs, VTT et matériel de jardin. Pour répondre à la demande de nombreux hôtes, durant les week-ends surtout, il est en outre prévu de leur offrir des petits-déjeuners +, c'est-à-dire complétés par œufs, fromage, charcuterie et autres produits.

Sandrine Grüter, gérante, répond pleinement aux attentes de l'ACV. En professionnelle de la branche, elle gère l'immeuble à la perfection et facilite grandement la tâche de la Commission de gestion.

### Situation financière saine

Le comptes 2017 présentés et commentés par Francis Flühmann affichent un très modeste bénéfice de 236 francs pour un total de dépenses de 200 686 francs. Les recettes principales proviennent des nuitées et pensions qui se sont élevées à 184 643 francs, en baisse sensible par rapport à 2016, une diminution due vraisemblablement en grande partie à la limitation imposée de la contribution des enfants participant à des camps de vacances ou autres.

Budget équilibré pour 2019 avec un bénéfice présumé de 3350 francs pour un total des charges évaluées à 211 200 francs.

Le comité, rééligible chaque année, a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité: Domenico Di Paolo, président; René Lautenschlager, vice-président et président de la Commission de gestion de Beau Soleil; Fabienne Py, secrétaire; Francis Flühmann, caissier; Christiane Fahrni, responsable de la collecte annuelle; Otto Borruat, responsable de la presse. Hors comité mais chargé de la collecte dite « des petits trous », André Aegerter. | *bo*



Beau Soleil, fleuron de l'ACV

## Faute d'affluence, le CAJ ferme ses portes de Corgémont

Réouverte le 1<sup>er</sup> décembre 2017, à la suite d'une enquête et pour une période d'essai, l'antenne curgismondaine du CAJ cesse toute activité avec effet immédiat.

### Une enquête auprès des jeunes

Ouvert en 2001 à Péry, le Centre animation jeunesse y a assez rapidement acquis un rythme de croisière et un succès appréciable. Il n'est donc nullement remis en question.

A Corgémont par contre, l'antenne créée en juin 2016, sur demande du Conseil des parents de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon et dans l'abri PC sis sous la halle de gymnastique, ne rencontrait pas le même succès. Face à la maigre fréquentation des lieux, après quelques mois l'animatrice menait une enquête auprès des jeunes. Ce sondage révélait que les adolescents estimaient le

local trop exigü et insuffisamment équipé, les horaires d'ouverture trop étroits.

L'antenne curgismondaine demeurait conséquemment fermée quelques mois, durant lesquels le CAJ et la commune collaboraient pour équiper un nouveau local.

### Ni fréquentation, ni implication

Or mis en fonction voici quelque six mois, celui-ci n'a pas fait la preuve du besoin. Si 41 personnes l'ont fréquenté en décembre 2017, elles n'étaient plus que 20 en janvier déjà et même 11 seulement en avril.

Au total, cette antenne a été ouverte 18 jours durant cette période d'essai, avec une moyenne de fréquentation stagnante à 5,5 jeunes par jour.

De surcroît, les responsables du CAJ soulignent qu'ils n'ont pas réussi à induire une véritable implication des jeunes, ni

dans les activités proposées ni dans la conception de projets.

### Péry a leur préférence

Lundi soir, les maires de Corgémont et de Péry-La Heutte, les deux animatrices du CAJ et une partie de son comité se sont réunis pour faire le point de la situation. Face aux statistiques, la décision a été prise immédiatement de fermer cette antenne. Une décision d'autant plus facile à accepter que les jeunes de Corgémont et de Sonceboz ont révélé ces derniers mois qu'ils préfèrent fréquenter l'antenne CAJ de Péry, où ils n'ont pas hésité à se déplacer quand bien même était ouvert le local de Corgémont.

**CAJ de Péry-La Heutte**  
**Mercredi 13h-18h**  
**Judi 13h30-18h**  
**Vendredi 13h-22h**  
**De la 6H à l'âge de 20 ans**

### PRO SENECTUTE

#### Le Gore-Virat

Rendez-vous 10h15 sur le parking en bas de la charrière de Crémines (pt 628). A pied: Charrière – sentier forestier – pt de vue – charrière. Temps de marche: env. 4h. Dénivellement: 460 m.  
 Pique-nique tiré du sac.

**Judi 24 mai**

#### A Payerne

Balade culturelle dans le centre de la ville de Payerne pour vous faire découvrir ses monuments historiques et sa magnifique abbatale.

**Mercredi 13 juin**  
**Inscription et renseignement**  
**jusqu'au 31 mai**  
**au 032 886 83 00**

### CORGÉMONT

#### Don du sang

Le prochain don du sang aura lieu le jeudi 24 mai à la salle de spectacles à Corgémont, de 17h à 19h30.

Les nouveaux donneurs seront les bienvenus jusqu'à 18h30. Venez nombreux...  
 | *L'équipe dynamique du Don du sang*

### COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

## La fromagerie encore en évidence !



Le Conseil municipal félicite chaleureusement Harald Kämpf et son équipe pour les deux Girolles d'Or remportées à la toute récente Fête de la Tête de moine. A Bellelay, le patron de la Fromagerie de la Suze a fait carton plein, faisant une nouvelle fois rayonner loin à la ronde l'excellence de son travail et de cette entreprise. Une magnifique carte de visite pour Corgémont, comme pour toute la zone du Vallon d'où provient le lait utilisé, livré ici par dix-sept producteurs.

## Une fondation à soutenir Pour l'école

Le Conseil municipal a décidé l'adhésion de la commune à la future Fondation Gobat pour la paix, moyennant un don unique de 1200 francs, ce qui correspond à une participation de 70 centimes par habitant.

Les autorités ont estimé tout à fait justifié d'adhérer à une telle démarche, lancée par la Municipalité de Tramelan et qui vise rappelons-le à faire perdurer la mémoire du dernier Prix Nobel de la paix helvétique:

Albert Gobat (1843-1914) s'est vu décerner cette distinction en 1902, conjointement au Genevois Elie Ducommun (lequel vécut au demeurant à Bienna durant quelques années).

A travers la Fondation Gobat pour la paix, la commune de Tramelan entend s'engager, avec sa région, dans des démarches visant à promouvoir la paix dans le monde. Elle souhaiterait notamment accueillir des séminaires internationaux à ce sujet. | *cm*

Les autorités locales ont approuvé un crédit de 9216 francs, destiné en particulier à équiper un local de la salle polyvalente, afin qu'il puisse accueillir des leçons en section. Ces dernières augmenteront sensiblement à la prochaine rentrée scolaire, avec un effectif total prévisible de 126 élèves et des classes numériquement importantes en 3H et en 5H.

Ce crédit hors budget permettra d'acquérir du mobilier (tableau, armoires, chaises et bancs), pour compléter le matériel en stock qui sera utilisé prioritairement.

## Déchets encombrants combustibles

Le prochain ramassage aura lieu mercredi 23 mai et il est recommandé de déposer les objets mardi soir déjà, car la tournée commence tôt le matin.

Les déchets provenant de la transformation et de la démolition de bâtiments ne sont pas pris. Les cartons de toutes dimensions sont à déposer le jeudi.

Dimensions: tous les objets trouvant place dans un sac-poubelle ne sont pas des

déchets encombrants. Prière de vous référer aussi à l'index au verso du plan de collecte des déchets.

Les parties métalliques sont à séparer. La ferraille, les tv, frigos, appareils ménagers et autres déchets ferreux ne sont pas ramassés et sont à amener chez Weber Transports, rue de l'Avenir 43, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedis de chaque mois de 9h à 11h de mars à octobre.

## Les aînés en balade le 23 août

La sortie annuelle des aînés de la commune a été fixée au 23 août prochain, un jeudi comme de coutume. Hermann Liechti, conseiller municipal en charge notamment de tout ce qui concerne le mouvement senior, chapeaute l'organisation de cette journée dont la destination demeurera une surprise.

Chaque habitant de la localité qui aura alors déjà fêté son septantième anniversaire, sera bien sûr invité personnellement par courrier. | *cm*

## Au grès des Vents: près de 3000 fr. pour la Fondation Digger

Jocelyne et Marthy, de l'atelier de poterie Au grès des Vents, sis à Corgémont (Grand-rue 9), remercient vivement toutes les institutions et personnes qui ont contribué au succès de leur projet de vente spéciale des 4 et 5 mai derniers, soit *La Feuille d'Avis du District de Courtelary* qui a diffusé l'information, la Clientis

Caisse d'Epargne du district de Courtelary qui a offert les affiches, les amateurs de céramiques qui ont joué le jeu avec enthousiasme et générosité, ainsi bien sûr que toute l'équipe de la poterie, sans laquelle rien n'aurait pu se faire.

De nombreux visiteurs ont saisi cette occasion d'acquérir des pièces uniques, à un prix

très réduit, tout en permettant aux créatrices de soutenir une institution qui le mérite grandement. La vente a permis de réunir la somme de 2908 francs, laquelle sera intégralement versée à la Fondation Digger, à Tavannes. Rappelons que cette fondation promeut des projets humanitaires dans le domaine du déminage.



## CATHOLIQUES

### CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DES VILLAGES PÉRY BIENNE, Cure Sainte-Marie

**Plan des funérailles:** funérailles du mardi au samedi. La date et l'heure des funérailles ne peuvent être décidées qu'avec l'accord du célébrant.  
**Service du 18 au 26 mai:** Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, portable: 079 440 16 04, emmanuel.samusure@kathbielbienne.ch.

**Location de la salle Sainte-Bernadette:** 25 à 30 places. Contact: Sylvie Monnier, os.monnier@bluewin.ch.  
**Messe, Chapelle de Reuchenette:** samedi, 26 mai, 18h.  
**Pèlerinage interdiocésain de Suisse romande à Notre-Dame de Lourdes:** du 20 au 26 mai, présidé par Monseigneur Felix Gmür, évêque du diocèse de Bâle. 160<sup>e</sup> anniversaire des Apparitions (1858-2018). www.pelerinage-lourdes.ch.

### PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

**Messes de la Pentecôte:** samedi 19 mai à 17h30. Jeudi 24 mai à 9h.  
**Chapelet:** tous les mardis de mai à 17h à l'église.  
**Catéchèse familiale:** samedi 26 mai, 10h30 à la paroisse, puis pique-nique.  
**Confirmation:** sortie des confirmands.

*Communions à domicile sur demande.*

*Le secrétariat est ouvert les lundis de 8h à 12h et les jeudis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.*

www.cathberne.ch/tramelan

### PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

**Heure liturgique:** samedi 19 mai, 18h, Saint-Imier, fête de la Pentecôte; dimanche 20 mai, 10h, Corgémont, fête de la Pentecôte; mardi 22 mai, 9h, Corgémont; jeudi 24 mai, 19h, Saint-Imier.  
**Prière du chapelet:** mardi 22 mai, 19h, Saint-Imier.  
**Veilleur:** mercredi 23 mai, 20h, Saint-Imier.  
**Shibashi:** mercredi 23 mai, 20h, Corgémont.

## RÉFORMÉES

### PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

**Culte:** dimanche 20 mai, 10h à la collégiale de Saint-Imier, confirmations.  
**Prière œcuménique:** mercredi, 19h15-19h40 au temple de Corgémont.  
**Groupe de partage biblique:** jeudi 24 mai à 20h, salle de paroisse de Corgémont.

032 489 17 08  
www.eglise-protestante.ch/son

David Giauque, 079 823 75 84  
david.giauque@montoz.ch

Services funèbres: 0800 225 500

Conseil: Christine Brechbühler  
079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:  
E. Hohermuth, 032 963 11 89,  
4hohermuth@bluewin.ch

### PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

**Culte:** dimanche 20 mai, 10h, à la collégiale à St-Imier, confirmation des catéchumènes du Bas-Vallon. Les noms des catéchumènes qui confirment et sont admis à la sainte cène dans la paroisse le dimanche 27 mai: Jeanne Galley, Laura Weibel, Steven Wenger et Lauren Zeller.

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10,  
philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Méritat, pasteur, 032 944 11 63,  
jphmerilat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07,  
annelise.stieger@bluewin.ch

www.eglise-protestante.ch

### PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

**Culte:** dimanche 20 mai, Saint Imier, 10h, confirmations; 19h, cène.

Serge Médebielle, pasteur  
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente  
et service auto, 032 961 15 81

www.eglise-protestante.ch

### PAROISSE DE RONDCHÂTEL PÉRY, case postale 163

**Cultes:** dimanche 20 mai, Pentecôte, 10h, à Vauffelin, sainte cène. Officiante: Dominique Giauque-Gagnebin. Cette année, la collecte de Pentecôte a pour thème «Soutien à des enfants confrontés à des situations familiales et financières précaires».

**Proposition d'intercession:** dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour le Synode d'arrondissement et les délégué-e-s.

**Catéchisme 11H:** vendredi 25 mai, 18h, répétition culte de confirmation.

**Couture:** jeudi 24 mai, 9h15, salle de paroisse, Péry.  
**Café Vert, Les Aiguilles Vertes:** avec le printemps, les moments Aiguilles Vertes à la Résidence les Roches sont de retour: lundi 28 mai, de 14h à 16h. Nous continuerons le projet Yarn Bombing sur le thème de l'Arc-en-Ciel. Bien entendu, chacune peut également venir avec son propre tricôt.

**Fruits TerrEspoir:** les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 31 mai. Livraisons le 13 juin à Péry et Vauffelin, le 14 juin à Orvin.

032 485 11 85  
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch  
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:  
permanence au 079 724 80 08

Location de salles:  
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry.  
032 485 11 85

Visites: Dominique Giauque-Gagnebin, 032 485 11 34

Catéchisme: 7H et 8H, Dominique Giauque-Gagnebin, 032 485 11 34.  
9H, Lucien Boder, 032 358 14 01;  
Anne Noveraz, 079 852 98 77.  
10H et 11H, Daniel de Roche,  
079 337 50 76; Anne Noveraz,  
079 852 98 77.

### PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

**Culte:** dimanche 20 mai, Saint Imier, 10h, confirmations; 19h, cène.  
**Conseil de paroisse:** mardi 22 mai, 19h30, Ancre.

Serge Médebielle, pasteur  
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente  
078 761 46 38

### PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

**Culte:** dimanche 20 mai, Pentecôte, culte de confirmations pour tout l'Erguël, à 10h à la collégiale. Officiants: Emmanuelle Jacquat et l'équipe catéchétique. Offrande: USBJ. Apéritif à l'issue du culte. Cérémonie de sainte cène à 19h, officiants: S.Médebielle et Ph.Nussbaum. Offrande: USBJ.  
**Femmes protestantes:** la Baratte vous accueille le vendredi 18 mai pour le café-croissant de 9h30 à 11h.  
**Après-midi récréatif des aînés:** prochaine rencontre mardi 29 mai, 14h30-17h30 à la cure.

Services funèbres:  
permanence au 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch  
www.eglise-protestante.ch  
www.eglise-reformee-st-imier.ch

### PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

**Culte de confirmation:** dimanche 20 mai à 10h à Saint-Imier. Confirmation de Maylane Sulliger, Loan Chappuis, César Perotto et Terry Cristoni avec les confirmands des 7 autres paroisses réformées de l'Erguël.

**Catéchisme cycle I, 3H-6H:** aujourd'hui vendredi 18 mai, de 11h45 à 13h20 à la cure. Infos: Annerose Riesen, 076 615 23 52.

**Aînés:** mardi 22 mai, 14h à la cure, jeux et partage.

Téléphone de piquet de l'Erguël,  
services funèbres: 0800 225 500.

Richard Riesen, pasteur  
(42% dans la paroisse  
et 13% dans le syndicat  
des paroisses réformées de l'Erguël),  
032 489 17 68, 076 536 53 26,  
richardriesen@sunrise.ch

www.eglise-protestante.ch/sonceboz

### PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

**Culte:** dimanche 20 mai, 10h, St-Imier, collégiale, Pentecôte, culte de confirmation. 19h, culte d'accueil des catéchumènes.

Corinne Baumann, pasteure,  
079 793 39 20, corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch

Beatrix Ogi, présidente et service  
de taxi, 079 725 15 41

Permanence des services funèbres:  
0800 225 500

### STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES, rue du Pasteur Frêne 12

**Pfingstgottesdienst:** Sonntag, 20. Mai, 10 Uhr in St-Imier, Abendmahl, mit Pfarrer Stefan Meili.

Christina und Stefan Meili,  
Pfarrerehepaar, 079 363 97 16

### PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

**Culte de la Pentecôte:** dimanche 20 mai, 10h, église, culte avec sainte-cène. Pasteur J.-L. Dubigny. Collecte: Eglises réformées Be-Ju-So. Taxi: s'annoncer jusqu'au jour précédent à 12h au 032 487 67 84.

**Conseil de paroisse:** jeudi 24 mai, 19h30, maison paroisse; bureau à 18h30.

**Groupe de jeunes:** vendredi 25 mai, 20h, maison paroisse; rens. M. Mathez 079 819 47 22.

#### Remerciements

Le petit déjeuner organisé samedi 14 avril dernier, en faveur de Pain Pour le Prochain a rapporté un bénéfice net de 145 fr. 35. Le Conseil de paroisse adresse toute sa reconnaissance à la fidèle équipe organisatrice et remercie toutes les personnes qui sont venues partager un beau moment d'amitié et de solidarité!

Services funèbres:  
permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

### PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

**Cultes:** dimanche 20 mai, 10h à Saint-Imier, confirmations.  
**Prière matinale:** mardi 22 mai, 6h30-7h à l'église, en partie silencieuse.  
**Mini culte Ecriture:** jeudi 24 mai 18h à l'église de Villeret.

Secrétariat: 032 941 14 58  
(mardi: 8h30-11h30)

Le pasteur est de permanence  
les mardis matins au bureau  
et tous les jours au 079 289 95 06

Services funèbres et urgences:  
0800 225 500

paroisse.villeret@gmail.com  
www.eglise-protestante.ch  
sous «Villeret»

## ÉVANGÉLIQUES

### ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER CORMORET

**Culte:** dimanche 20 mai, 10h à Cormoret (partage).

**Club de la Cour à Moret:** mercredi 23 mai, 14h30 à Cormoret (enfants de 10 à 15 ans).

**Partage biblique:** jeudi 24 mai, 20h, salle de paroisse réformée Corgémont.

R. Geiser, 078 652 64 04  
www.eemvs.ch

### ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE ORVIN, Le Crêt 2

**Culte:** dimanche 20 mai, 9h45.  
**Espace Guérison:** dimanche 20 mai, 17h. Rens.: Aline Marotta, 078 357 48 36, espace.guerison@epeo.ch.

www.epeo.ch

### ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER, Fourchaux 36

**Culte:** dimanche 20 mai, 9h30 avec Daniel Ouedraogo.

**Flambeaux:** samedi 19 mai, 13h30.  
**Groupe de jeunes:** samedi 19 mai, 19h30.

**Conseil:** mercredi 23 mai, 20h.

Théodore Paka, 032 941 49 67

### ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER, rue Paul-Charmillot 72

**JAB junior:** samedi 19 mai, 18h.  
**Culte:** dimanche 20 mai, 10h, prédication Olivier Charvin, école du dimanche et garderie.  
**Club d'enfants:** jeudi 24 mai, 12h.

David Weber, pasteur,  
dpj.weber@gmail.com

### ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER, rue de Châtillon 18

**Service religieux:** dimanche 20 mai 9h30, Pentecôte, visite de l'évangéliste de Genève. Mercredi 23 mai, 20h.  
**Sorties:** lundi de Pentecôte rencontre conviviale pour la Romandie à Lamboing (Cantine du Parlet) dès 10h. Pour les 60+: mardi 22 mai, 14h, visite du Musée Charlot.

Didier Perret, responsable,  
dpe2610@gmail.com  
www.stimier.nak.ch

### ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

**Culte:** dimanche 20 mai, 10h aux Mottes, culte de baptême avec sainte-cène et participation du Brass Band, groupe juniors et garderie.  
**Gesang und Wort:** samedi 19 mai à 14h à Mont-Tramelan.  
**Réunion de prière:** lundi 21 mai à 20h à la rue des Prés.  
**Prière et de silence:** mercredi 23 mai à 13h30 à la rue des Prés.

mmummel@bluewin.ch  
www.menno-sonnenberg.ch

### ARMÉE DU SALUT TRAMELAN, Grand-Rue 58

**Groupe de jeunes:** vendredi 18 mai, 19h30.

**Flambeaux de l'Evangile:** samedi 19 mai, week-end.

**Groupe ados:** samedi 19 mai, 12h30, rencontre avec dîner canadien.

**Culte, école du dimanche, garderie:** dimanche 20 mai, 9h prière, 9h45.

**Prière 29B12:** lundi 21 mai, dès 19h30, nous prions pour vous.

**Prière:** mardi 22 mai, 10h.

**Danse:** mercredi 23 mai, 17h.

**Babysong:** jeudi 24 mai, 9h30, bébés et parents.

**Soupe pour tous:** jeudi 24 mai, 12h.

**Soirée hommes:** jeudi 24 mai, 19h30, Quand l'alcool devient médicament, avec Dominique Fontaine.

P. et M. Donzè, 032 487 44 37

www.ads-tramelan.ch

### ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER TRAMELAN, Grand-Rue 116

(entrée: face à Albert Gobat 15)

**Culte café/croissants:** dimanche 20 mai 9h30, autour de la taBible.

**Week-end des Flambeaux de l'Evangile:** début samedi 9h30 à la gare de Court, fin lundi 15h30 au chalet.

**Temps de prière:** mercredi 23 mai 12h15.

**Camp de KT:** départ mercredi 23 mai à 14h30 de la Gare de Tramelan.

**Forum des hommes:** jeudi 24 mai 6h.

**New Generation:** vendredi 25 mai 12h.

032 487 32 17, eric.germain@lafree.ch  
www.eglisedufiguier.ch

### ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE TRAMELAN, rue A. Gobat 9

**Culte:** dimanche 20 mai, 9h30 avec Jean-Paul Vuilleumier, garderie et école du dimanche.

**Etude biblique:** mercredi 23 mai, 20h avec Marc Schöni.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40  
www.oratoiretramelan.ch

### COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

**Flambeaux:** samedi 19 mai, 13h30.  
**Groupe de jeunes:** samedi 19 mai, 19h30.

**Gottesdienst:** Sonntag 20 Mai, 10h, mit Hansuli Gerber.

## AUTRE

### TÉMOINS DE JÉHOVAH SAINT-IMIER, rue du Vallon 28

**Réunion hebdomadaire:** le mardi à 19h15.

### AVIS MORTUAIRE

Les membres de la Société de tir au pistolet La Vigneroles de Sonceboz-Sombeval ont la tristesse de faire part du décès de leur membre d'honneur

## Monsieur Erwin Steffen

Nous le remercions une dernière fois pour son immense dévouement et sa disponibilité

### AVIS DE DÉCÈS

*Le souvenir est un jardin secret  
d'où l'on ne peut être chassé.*

Maryse Steffen-Bechtel  
Marc-André et Karin Steffen-Martorana  
Carole et Patrick Bauer-Steffen et leurs enfants,  
Melissa et Alex,

ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le chagrin de faire part du décès d'

## Erwin Steffen

leur cher époux, papa, grand-papa, beau-papa, beau-frère, oncle, parent et ami, qui s'en est allé paisiblement, dans sa 88<sup>e</sup> année.

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans la stricte intimité de la famille.

Adresse de la famille: Maryse Steffen  
Les Ruaux 9  
2603 Péry

Péry, le 14 mai

Cet avis tient lieu de faire-part

### REMERCIEMENTS

La famille de

## Madame Marguerite Winiger-Membrez

vous remercie pour votre présence, vos dons, vos messages et vos envois de fleurs.

*Sa fille et sa petite-fille*

### EN SOUVENIR

20 MAI 2013

## Yvonne Fülöp

Déjà 5 ans que tu as pris le train pour rejoindre ta montagne pleine de couleurs.

Comme tu nous manques...

*Ta fille, tes petits-enfants et famille*

### AVIS MORTUAIRE

La commission d'école et le corps enseignant de l'école secondaire de Saint-Imier ont la tristesse de faire part du décès de

## Monsieur Georg Sager

Papa de Margrit, enseignante dans notre école

Nous présentons toute notre sympathie à notre collègue Margrit ainsi qu'à sa famille.

# 30<sup>e</sup> Foire de printemps de Corgémont

## Du 18 au 20 Mai

Venez faire la fête avec nous...



### Vendredi 18

- Dès 18h30 Ouverture de la foire avec :  
Lâcher de ballons avec l'école primaire  
Chorale de l'école primaire  
et secondaire de Corgémont
- 19h 10 Jazz Dance Corgémont
- Dès 18h30 Traditionnel tournoi de Beach-volley
- 20h30 Concert avec **Contents d'être là** de Courtelary

### Samedi 19

- Dès 9h Forains et stands divers  
Chasse au trésor  
(Concours dans les sociétés organisatrices)  
Traditionnel tournoi de Beach-volley
- 9h à 14h Marché aux puces
- Dès 13h Lancer de la bouille et circuit moto pour enfants
- 16h Animation et kermesse avec la maison  
de l'enfance Les Ecureuils
- 17h Disco Sirop avec la Guêpe & l'Ecureuil
- 18h Concert du **Brass-Band Corgémont**
- 20h30 Concert avec **Nyx'O'Night** de Neuchâtel

### Dimanche 20

- Dès 10h45 Restauration chaude avec les jeunes tireurs  
et le Hockey Club Corgémont

#### Se recommandent:

Coopérative de fromagerie de la Combe du Bez – Femina Sport  
– FC La Suze 07 – Hockey-Club – Männerchor Eintracht –  
Moto-Club – Société de Tir

### La Guêpe et l'Ecureuil attendent tous les enfants !

Demain samedi dans le cadre de la Foire de printemps, de 16h à 18h viens fêter les 10 ans de collaboration entre la maison de l'enfance Les Ecureuils et le HC Corgémont. Tout y est prévu pour t'amuser et passer une super fin d'après-midi.

Au menu des réjouissances: ballons surprise, grimage, tirs au but de hockey et chamboule tout.

A partir de 17h, vient te déhancher sur les tubes de DJ Styvoo, avec la participation de la Guêpe et de l'Ecureuil. Pour te garantir une énergie du tonnerre, n'hésite pas à faire un tour au bar à sirop et gâteau. Tes parents et grands-parents pourront, pour leur part, se désaltérer au bar du HC, qui sera également ouvert. | Ir



# TOURNOI DE FOOTBALL

**Tournoi populaire  
samedi 16 juin 2018**

Animation suivie d'une soirée  
disco dès 19 heures

**Tournoi scolaire  
dimanche 17 juin 2018**

Animations pour les enfants  
durant toute la journée

Inscriptions jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018  
[www.fccourtelary.ch](http://www.fccourtelary.ch)  
sur FACEBOOK du FC Courtelary

**Fifa World Cup RUSSIA 2018**  
Retransmission des matchs en  
direct le vendredi 15, samedi 16  
et dimanche 17 juin



# Finales Juniors -

## PROGRAMME

Seniors	19h15	FC Boncourt 05 - FC Olympic Fahy
Juniors A	17h15	FC Courtételle - FC Tavannes/Tramelan
Juniors B	15h15	FC Courrendlin - US Boncourt
Juniors C	13h15	FC Bure - SR Delémont
Féminines	11h15	FC Groupement Féminin Vallée - FC Fontenais
Juniors D	9h30	FC Porrentruy - FC Haute-Ajoie

## Mot du comité d'organisation

La famille du FC Courtelary et son comité d'organisation sont heureux de vous accueillir pour ces finales de coupes jurassiennes qui se dérouleront pour la première fois dans le vallon de Saint-Imier.

Depuis plusieurs mois nous travaillons sur cette traditionnelle fête du football régional, afin de satisfaire les équipes, les dirigeants et les spectateurs qui rejoindront nos installations sportives de La Praye.

Notre petit club villageois vous proposera toute la journée, en plus des rencontres entre les meilleures équipes juniors, féminines et seniors de l'Association jurassienne de football, diverses animations avec notamment un tirage au sort doté de magnifiques prix (p. ex. montres Longines, BMX, bons divers, etc.) et une cantine chauffée avec une restauration chaude et froide.

Nous profitons de remercier l'AJF, le Conseil du Jura bernois et le fond du sport, la commune et la Bourgeoisie de Courtelary, ainsi que tous nos sponsors et fidèles annonceurs sans qui, il ne serait pas possible d'organiser une telle manifestation.

Nous vous souhaitons nombreux à participer à cette journée et ceci dans le plus grand respect du fair-play.

*Le comité d'organisation*

## Mot du maire de Courtelary

Chers ami(e)s du football, chers spectateurs,

L'organisation d'une manifestation comme les Finales de coupes jurassiennes, demande une grande volonté de la part du comité d'organisation, des sportifs et aussi des spectateurs de cette journée. Je salue cet engagement de tous pour que cet événement se passe dans les meilleures conditions climatiques, sportives et d'amitié.

Au nom des autorités politiques de Courtelary, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue dans notre village, et que votre plaisir de vous y retrouver soit égal à celui de pratiquer votre sport favori.

Je vous souhaite une belle journée, et qu'elle corresponde à vos attentes. Que votre passage à Courtelary puisse vous rester comme un souvenir positif et vous incite à revenir visiter notre belle localité à d'autres occasions.

Cordiales salutations

*Benjamin Rindlisbacher  
Maire*



**Sandro De Tomi**

Attendez votre appel au  
032 489 13 56  
ou par mail à  
[sandro.detomi@valservice.ch](mailto:sandro.detomi@valservice.ch)  
\*Offre préférentielle selon la quantité



Carrelage défiant toutes concurrence! Meubles de bains Suisse à bas prix!  
Rénovations de salles de bains! Visitez notre exposition permanente!

**FCM. Votre chez-soi se trouve chez nous!** [www.fcmsarl.ch](http://www.fcmsarl.ch)

FCM Sarl • Paul-Charmillot 72 • 2610 Saint-Imier • T 032 941 48 16



FC Tavannes-Tramelan Juniors A



**B E K B | B C B E**

*Pour la famille*

**INTERLANGUES**

[www.interlangues.org](http://www.interlangues.org)

A WORLD OF LANGUAGES

**vos partenaires  
pour améliorer vos  
compétences linguistiques,  
en Suisse et à l'étranger**

**SWISSLOS**

Fonds du sport  
Canton de Berne

**WYSSBROD W. SA**  
La Planchette 13  
2608 Courtelary

Entreprise de construction  
Petits creusages, carrelage

Bureau 032 944 14 65 R. Previtali 079 445 94 65  
Fax 032 944 11 61 J. Previtali 079 300 86 12  
E-mail [wysbrodwsa@bluemail.ch](mailto:wysbrodwsa@bluemail.ch)

**espace  
& habitat**

Av. Léopold-Robert 67  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 913 77 77 / 76  
Fax 032 913 44 83

[www.espace-et-habitat.ch](http://www.espace-et-habitat.ch)

**métairie pierrefeu**

Famille Alex Oppliger - Tél. 032 489 19 51

Se recommande pour ses plats campagnards  
Notre spécialité chaque 1<sup>er</sup> week-end du mois:  
**la langue de bœuf**

Prière de réserver  
Fermé le mercredi dès 14 heures et le jeudi

# coupes jurassiennes Féminines – Seniors

Samedi 19 mai 2018

## Terrain de la Praye à Courtelary

### Mot du président de l'AJF

Cher(ère)s ami(e)s du ballon rond,

C'est jour de fête à Courtelary à l'occasion des finales de Coupe jurassienne 2018 destinées aux juniors (filles et garçons) et seniors. Les dirigeants du FC local se sont mis en quatre afin de relever le défi d'accueillir avec fierté, enthousiasme et convivialité toutes les équipes qualifiées pour cette dernière étape avant le sacre.

Tous les entraîneurs vous le diront, une finale ça ne se joue pas, ça se gagne. Mais à tous les jeunes – des juniors D aux A, en passant par les filles – et également aux seniors, qui fouleront le Stade de la Praye en ce samedi de Pentecôte, je voudrais dire: pensez à vous faire plaisir, à procurer des émotions au nombreux public présent car en tant que finalistes, vous êtes et

resterez les héros du jour dans votre catégorie de jeu alors sachez en profiter.

Mes plus sincères remerciements s'adressent à vous, dirigeants du FC Courtelary, pour votre accueil et votre disponibilité à l'occasion de l'organisation d'une des deux journées des finales 2018.

Je souhaite à tous les participants, joueurs, entraîneurs, arbitres, dirigeants, supporters, spectateurs et amis du foot, une très belle journée marquée, avant toute chose, du sceau du respect et du fair-play.

Le président de l'AJF  
Jacky Borruat



Juniors féminines Fontenais



imprimerie  
bechtel sa

2608 Courtelary  
www.bechteli-imprimerie.ch

La Petite Douanne  
Twannbergli

Famille Daniel Bühler

2608 Montagne de Courtelary – Alt. 1302 m  
032 944 12 37



## L'assemblée municipale des comptes, dans un mois exactement



Le Conseil municipal invite tous les ayants droit à l'assemblée municipale dite des comptes, qu'il a fixée au lundi 18 juin prochain. Elle se déroulera comme de coutume à la salle communale, à 20h.

A son ordre du jour figure en préambule le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre dernier, avant que l'on ne plonge dans le vif du sujet avec la présentation et l'approbation proposée des comptes municipaux 2017.

### Une bonne nouvelle pour commencer

Les comptes municipaux de l'exercice 2017 bouclent avec un résultat positif de 12 758 francs, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 222 420 francs. Ces comptes s'appuient sur un total de charges de 7 millions et 574 19 francs et des revenus de 7 millions et 701 7 francs.

Par rapport au budget, une augmentation des charges nettes de 66 233 francs au chapitre des transports et télécommunications a largement été compensée par des diminutions de charges nettes de 10 928 francs au chapitre relatif à l'administration générale, de 47 548 francs à celui de l'ordre, de la sécurité publique et de la défense, de 48 056 francs dans le domaine de la formation, de 8 861 francs au registre de la culture, des sports et loisirs, de 59 79 francs au registre de la santé, de 26 98 francs au chapitre de la sécurité sociale, et de 48 212 francs à celui de l'environnement et aménagement du territoire; la hausse des charges a été compensée également par une augmentation des revenus de 10 392 francs dans le domaine de l'économie publique et de 118 734 francs au chapitre des finances et impôts. La diminution des charges par rapport au budget est donc de 235 178 francs.

Unanime, le Conseil municipal recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2017.

### Mise à jour

L'assemblée se penchera ensuite sur une nouvelle version du Règlement sur le statut du personnel et les traitements, approuvé unanimement par l'Exécutif.

La modification principale de ce texte provient de l'intégration du personnel de la crèche au sein des employés communaux (voir ci-contre).

Toutes les autres adaptations consistent en des mises à jour d'un règlement datant de 1998 et qui a été revu selon le modèle mis à disposition par le canton de Berne.

### 35 ans sans rénovation

Le Conseil municipal est unanime également pour le crédit d'engagement soumis à l'assemblée en faveur de l'école des Prés-de-Cortébert. Celle-ci, établissement de montagne situé au centre de 27 exploitations agricoles, n'a jamais été rénovée depuis sa construction en 1982. Cinq enfants de Courtelary suivent

actuellement leur scolarité dans ce bâtiment.

Avec le temps, l'immeuble s'est évidemment dégradé, qui a grand besoin d'une réfection. Un comité ad hoc a analysé dans le détail les travaux à effectuer.

Le montant total des rénovations atteint à 385 000 francs, la part qui incombe à Courtelary se monte à environ 64 200 francs.

### 3000 francs par an

Cet investissement sera amorti sur une période de 25 ans, ce qui équivaut à des coûts d'environ 3000 francs par année pour notre collectivité.

La répartition des frais se calcule pour une moitié d'après le nombre d'exploitations et pour l'autre par rapport au nombre d'enfants ayant fréquenté l'école durant l'année.

L'assemblée se terminera comme de coutume sur les diverses informations apportées par le maire et le point des divers. | cm

## Le travail augmente et se complexifie

Plusieurs facteurs cumulés justifient la proposition présentée par l'Exécutif d'augmenter le personnel administratif de la Municipalité. Une augmentation pour laquelle il a inscrit à cette assemblée un crédit d'engagement pour une dépense périodique de 70 000 francs.

C'est ainsi qu'à la reprise proposée de la gestion de la crèche Les Moussaillons, s'ajoutent la complexification continue des tâches assumées par cette administration, l'augmentation incessante des exigences cantonales, le départ à la retraite pour fin 2018 d'une collaboratrice de

longue date ainsi que le projet de fusion Avenir-Vallon. Tous ces éléments ont incité le Conseil municipal à revoir l'organisation administrative de la commune. Il en résulte qu'afin de garantir une même qualité de prestations offertes aux citoyens, une augmentation du personnel est indispensable.

L'Exécutif souligne que ce besoin est essentiellement lié à la reprise de la crèche, dont les revenus couvriront une partie de la charge. C'est unanime également que le Conseil municipal recommande aux ayants droit d'approuver ledit crédit d'engagement. | cm

## La crèche, un atout important pour l'attractivité du village

Deux points de l'ordre du jour concerneront la crèche Les Moussaillons et décideront directement de son avenir. A commencer par la proposition du Conseil municipal de confier la gestion et le personnel de cette institution aux bons soins de la commune, ce qui nécessite un crédit d'engagement pour une dépense périodique de 460 000 francs.

### Demande en hausse, offre en baisse...

Le nombre de places dans les crèches est de plus en plus restreint et la demande toujours plus grande. La crèche est un service important que la Municipalité veut continuer à pouvoir offrir aux habitants de Courtelary, ce d'autant qu'elle constitue une des principales motivations pour s'y établir.

Plus qu'un lieu d'accueil, cette crèche donne aux parents le choix d'exercer une activité professionnelle s'ils le désirent.

La direction de la crèche Les Moussaillons cessera son activité au mois de septembre 2018 et la municipalité propose d'en reprendre la gestion administrative ainsi que le personnel en charge de la gestion pédagogique.

Le crédit d'engagement de 460 000 francs est compensé à hauteur de 438 000 francs par les contributions des parents. Le reste, à savoir 22 000 francs, est supporté par la municipalité.

### Un soutien déjà en vigueur

Il faut savoir que la commune contribue déjà à l'équilibre financier de la crèche, et ce depuis plusieurs années; elle a versé 25 000 francs en 2016, autant l'an passé, et assumera cette année un montant de 30 000 francs.

Les tâches administratives effectuées actuellement par les deux directrices sur le départ doivent être compensées par une augmentation

du personnel communal intégrée au point 3 (voir ci-contre). Cette charge a été également prise en compte dans ce budget.

Ayant pesé attentivement tous les arguments, les autorités sont intimement persuadées que la commune a tout à gagner de garder cette structure ouverte et d'en assurer la pérennité. Le Conseil municipal unanime recommande donc d'approuver le crédit d'engagement.

### Un règlement ad hoc

Dans le même ordre d'idée, les ayants droit sont appelés le 18 juin à se pencher sur le Règlement d'organisation de la crèche désormais municipale, texte qui a été élaboré sur la base du règlement actuel de la crèche des Moussaillons et sur ceux qui régissent d'autres crèches municipales. Il a été revu et validé par la direction pédagogique et administrative actuellement en fonction. | cm

## Taxe des chiens 2018

Les propriétaires de chiens sont avisés que les médailles 2018 sont disponibles dès à présent auprès de l'administration communale, ouverte tous les matins et les jeudis après-midi de 16h à 18h.

En conséquence, les propriétaires de chiens sont invités à régler la taxe annuelle de 50 francs jusqu'au 31 août 2018. Après le délai du 31 août, il sera perçu une amende de 15 francs. Lors du paiement de la taxe, il n'est plus nécessaire de présenter l'ancienne attestation certifiant l'exécution de la vaccination préventive contre la rage.

Nous rappelons que tout nouveau chien doit être annoncé au bureau de la police locale et que la taxe est due dès l'âge de 3 mois atteint avant le 31 août. | Police locale



### VILLAGE EN FÊTE, LES 24 ET 25 AOÛT

## Avis aux jeunes talents

Pour l'édition 2018 de Courtelary en Fête, le comité organise à nouveau le concours des jeunes talents. Il se déroulera, sur la scène Gerber, le samedi après-midi 25 août. Ce concours est ouvert aux jeunes de 10 ans révolus à 18 ans révolus ayant été scolarisés dans la Communauté scolaire de Courtelary, Cormoret, Villeret ou Corgemont.

Le but de ce concours est de permettre à de jeunes artistes de montrer leur talent et de passer un bon moment ensemble dans une atmosphère bon enfant.

### Jusqu'à fin juin

Le délai d'inscription est fixé au 31 juin 2018. Les intéressés doivent contacter Jacques Babey, j.babey@his-



peed.ch. Un formulaire d'inscription sera distribué dans les classes et il sera également télé-

chargeable sur le site Internet de la commune de Courtelary www.courtelary.ch. | Le comité



COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



## Service de relève des proches aidants

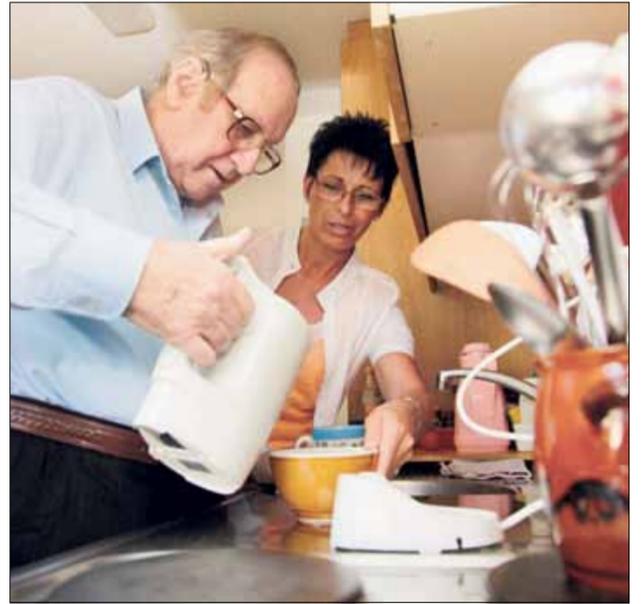
Vous prenez soin d'un proche – nous prenons soin de vous

Atteint de démence depuis plusieurs années, Marcel Schrenk\*, 81 ans, a longtemps pu compter sur l'aide de sa femme qui refusait pourtant tout soutien extérieur. Mais la vie de cette famille a basculé dernièrement. M<sup>me</sup> Schrenk se casse la hanche et doit être hospitalisée, puis placée dans un home pendant plusieurs mois. Il devient alors impossible pour son époux de rester seul à la maison. Ce sont ses trois filles qui doivent prendre en charge toute l'organisation de son quotidien. Gestion des repas, ménage, rendez-vous chez les

médecins, le planning est bien rempli pour ces femmes qui ont déjà chacune un foyer à gérer. «Cela demande beaucoup d'organisation et de coordination. C'est à la fois une implication par amour mais aussi par obligation. Et c'est très fatiguant», reconnaissent unanimement les trois filles. A cela s'ajoute la charge émotionnelle de voir la santé de leur papa diminuée. Ce sont maintenant les filles qui s'occupent de leur père, une inversion des rôles qui les attriste.

### Le soutien de la Croix-Rouge

Mais les trois sœurs, très soudées, ne se laissent pas abattre. Elles contactent la Croix-Rouge et sont rassurées par l'accueil reçu et l'efficacité de la prestation. «Nous nous sommes senties comprises, expliquent-elles en cœur. Nous avons été soulagées de constater qu'il y a des gens pour aider. Et surtout, nous ne nous sommes pas senties jugées.» Rapidement, la Croix-Rouge envoie M<sup>me</sup> Dousse\*, auxiliaire de santé CRS. Les filles sont enchantées par son professionnalisme et sa gentillesse. «Il n'a fallu expliquer qu'une fois où se trouvaient les choses, quels étaient les petits rituels



La CRS soulage les proches aidants en les déchargeant de l'accompagnement ou de la surveillance de leur parent âgé et/ou malade. CRS, Roland Blattner

de notre papa, et elle a tout de suite compris» s'enthousiasment-elles. «La seule chose que nous regrettons c'est de ne pas avoir contacté la Croix-Rouge plus tôt. Nous avions peur que notre papa n'accepte pas quelqu'un d'étranger à la maison. Mais les auxiliaires

Croix-Rouge sont très bien formées et savent s'intégrer dans un foyer avec tact.»

\*Nom modifié

Aide et renseignements au 032 489 10 03 ou [info@croix-rouge-jurabernois.ch](mailto:info@croix-rouge-jurabernois.ch)



### Soutien financier

Sollicité par la commune de Tramelan, le Conseil municipal accepte de soutenir, par un versement unique de 700 francs, la création de la Fondation Gobat pour la Paix.

### Délégation

Carlos Chatelain représentera la commune lors de l'assemblée générale du Service d'action sociale Courtelary, le jeudi 14 juin à Courtelary.

### Qualité de l'eau

Les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab, suite à notre prélèvement du 23 avril à la rue

des Planches 17, sont bons. Température mesurée in-situ: 11.2°C; Escherichia coli / germe(s)/100ml: 0; Entérocoques / germe(s)/100ml: 0; Germes aérobies / germe(s)/ml: 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

### Sapin de Noël

C'est avec de nouvelles guirlandes Led, qui seront livrées par LumiMénagers Sàrl à Saint-Imier, que le sapin de Noël sera installé, en décembre prochain, devant le collège, à la rue Principale 25. | Administration communale

### Qu'est-ce qu'un proche aidant?

- Un parent s'occupant d'un proche atteint de maladie physique ou psychique.
- Une personne prenant soin de son conjoint dans les tâches quotidiennes en raison d'un problème social ou de santé.

Le proche aidant effectue un travail remarquable en continu et, ce faisant, arrive parfois aux limites de ses capacités. Le proche aidant est sollicité continuellement et a des risques élevés de tomber lui-même malade en raison d'épuisement.

## FOOTBALL CLUB COURTELARY

### Beau travail d'équipe et quadruplé de Vallat

Si elle voulait continuer sur sa bonne lancée et espérer finir le plus haut possible au classement, l'équipe se devait de gagner à domicile contre Reconvilier.

#### Simplement supérieur

Une partie solide à tous points de vue, de belles actions, un bon état d'esprit: bref ce FCC-là était simplement supérieur et n'a rien laissé à son adversaire.

Vallat s'est offert un quadruplé sur des assistes de Boillat (par deux fois), de Girardin et de Spaëttig; ce dernier a de surcroît signé une réussite locale. Muhlheim a réussi l'arrêt qu'il fallait sur un coup franc qui prenait visiblement la direction de la lucarne. Pour sa part, le tandem Pauli-Isler a fait un excellent job derrière.

La très bonne affluence de samedi dernier avait donc fait le bon choix en venant voir

l'équipe locale! Merci à ces spectateurs... et à bientôt!

#### Le podium s'est joué hier

Hier jeudi 17 mai, c'est aux Genevez contre le leader La Courtine que le FCC se déplaçait. Un match capital contre une équipe solide, où il fallait un FCC en mode guerrier pour ramener un résultat positif. Le podium s'est joué là! Le résumé sera disponible vendredi prochain.

#### Tous à la Praye demain!

En attendant de vous revoir nombreux pour le prochain match (samedi 26 mai à 16h30), le club vous invite à venir voir les finales jurassiennes qui se dérouleront pour la première fois de son histoire à Courtelary! L'événement régional de la saison, c'est demain samedi dès 9h30.

Courtelary - Reconvilier 5-1

### Déjeuner campagnard à Courtelary lundi

La Farandole des Jonquilles organise son traditionnel déjeuner campagnard le lundi de Pentecôte 21 mai à la halle de gymnastique de Courtelary.

Dès 9h et jusqu'à 13h vous pouvez venir vous régaler de rôtis, œufs au plat, jambon, lard, saucisses, fromage, pain, tresse, bircher, etc.

L'ambiance musicale sera assurée par l'orchestre Les Spitzberg.

Le prix du déjeuner est de 25 francs par adulte, 10 fr. pour les enfants en âge de scolarité et est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

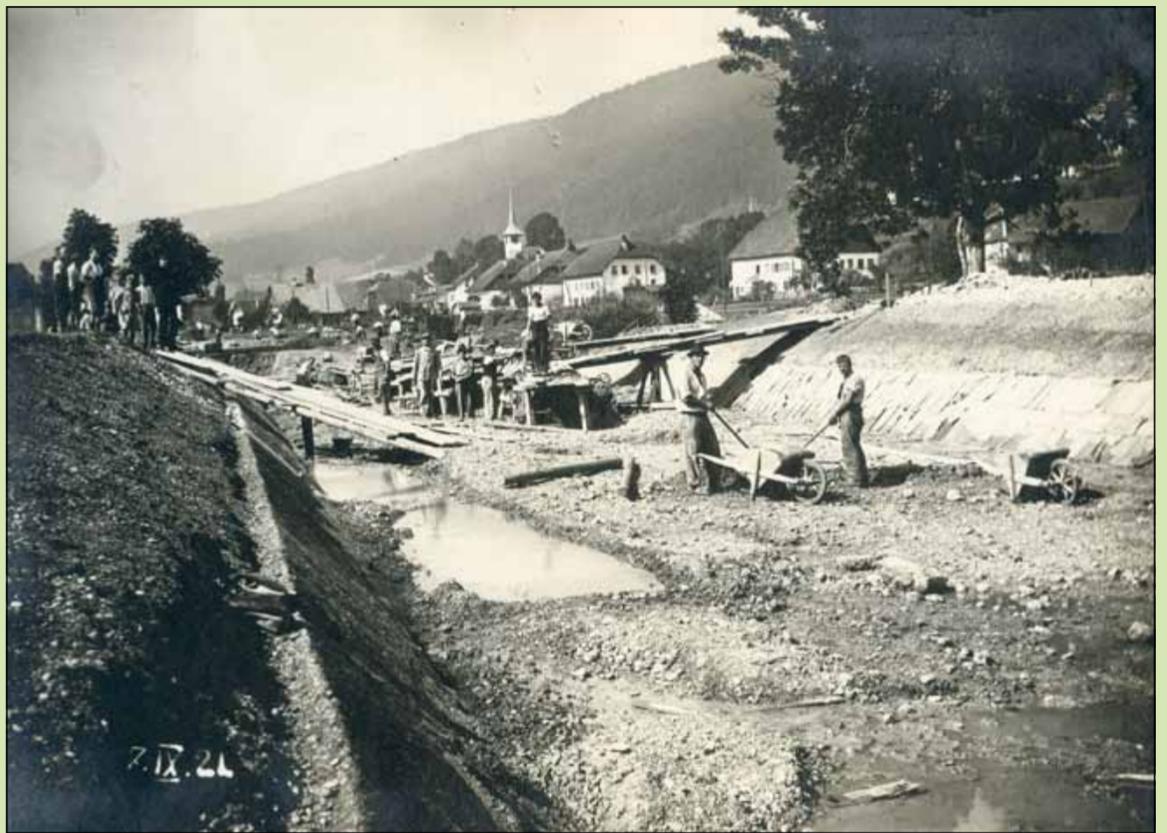
Les membres du groupe vous accueilleront avec plaisir.

### L'ORP de Saint-Imier sera fermé cet automne

Pour des raisons opérationnelles et financières, beco Économie bernoise fermera les six succursales ORP de La Neuveville, Langnau, Meiringen, Moutier, Saint-Imier et Zweisimmen, à l'automne prochain. Les quatorze offices

régionaux de placement (pour le Jura bernois, à Tavannes), qui conseillent les demandeurs d'emploi et assument un nombre croissant de nouvelles tâches, seront renforcés. / Direction cantonale de l'économie publique

## NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Prise le 7 septembre 1921 à Courtelary, durant le grand chantier de la correction des eaux de la Suze, cette photographie permet de reconnaître certains bâtiments du chef-lieu. Elle témoigne surtout d'un important chantier d'occupation.

C'est pour lutter contre les fréquentes et importantes inondations qui mettaient à mal les cultures, que les citoyens de Courtelary ont étudié les possibilités de corriger la Suze, tout au début des années 1920. Une commission ad hoc, réunissant des élus de la Commune municipale et de la Commune bourgeoise (et parmi ces derniers le pasteur Dagobert Voumard, qui officiait en tant que secrétaire), fut ainsi constituée le 1<sup>er</sup> juillet 1920. Grâce à la Chronologie jurassienne de l'époque romaine à nos jours, on sait que les assemblées des deux collectivités approuvèrent les plans et devis les 2 et 3 mars 1921 respectivement, la mise au concours des travaux intervenant à mi-juin.

On ne traînait pas, à l'époque, les travaux débutant le 11 juillet, qui occupèrent en grande majorité les chômeurs de la première crise de l'entre-deux-guerres.

On apprend encore dans la Chronologie que la Confédération accorda une subvention de 68 667 francs pour les travaux de correction effectués sur le territoire de Courtelary. Dans les extraits des délibérations du Conseil fédéral, aujourd'hui informatisés, il est précisé que cette subvention correspondait à 33 1/3 pour cent du devis global, lequel s'élevait à 206 000 francs.

Mémoires d'Ici, collection Correction de la Suze

## URGENCES

## PHARMACIES DE GARDE

**AMAVITA SAINT-IMIER**  
**Sa 17 mai:** 13h30-16h, 19h-19h30  
**Di 20 mai:** 11h-12h, 19h-19h30  
**Lundi 21 mai:** 11h-12h, 19h-19h30  
 032 941 21 94

**SCHNEEBERGER TRAMELAN**  
**24 h sur 24:** du vendredi 18 mai à 18h30 au vendredi 25 mai à 18h30  
**Di 20 mai:** 11h-12h, 19h15-19h30  
**Lu 21 mai:** 11h-12h, 19h15-19h30  
 032 487 42 48

## AMBULANCE ET URGENCES

144

## MÉDECINS DE GARDE

**ORVIN, SAUGE ET ROMONT**  
**24 heures sur 24**  
 0900 900 024

**DE RENAN À PÉRY-LA HEUTTE**  
**24 heures sur 24**  
 032 941 37 37

**TRAMELAN**  
**En semaine:** 18h-8h  
**Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés:** 24 heures sur 24  
 0900 93 55 55

## PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

**VALLON DE SAINT-IMIER**  
 0800 225 500, Par8: 0848 778 888

## SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

## SOINS À DOMICILE

**SAMAIDD**  
 VALLON DE SAINT-IMIER, aide et maintien à domicile, soins en diabétologie  
 079 439 28 95  
 032 941 41 21  
 samaidd@bluewin.ch  
 www.samaidd.com

**SASDOVAL**  
 SAINT-IMIER, rue de Jonchères 60  
 032 941 31 33  
 sasdoval@bluewin.ch  
 www.sasdoval.ch

**SERVICE DU BAS-VALLON**  
 032 358 53 53  
 tél. national 0842 80 40 20  
 secretariat@sasbasvallon.ch  
 www.sasbasvallon.ch

## GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

## LOISIRS

## ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

**TRAMELAN** rue du Pont 20  
**Jeudi:** 16h-18h  
**Vendredi:** 17h-21h

## CENTRE ANIMATION JEUNESSE

**PÉRY-LA HEUTTE**  
**Mercredi:** 13h-18h  
**Jeudi:** 13h30-18h  
**Vendredi:** 13h-22h  
 www.cajpery.wix.com

## CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

**CEJARE**  
 SAINT-IMIER, rue du Midi 6  
 Sur rendez-vous, en principe:  
**lundi et mercredi:** 9h-17h  
 032 941 55 45, cejare@cejare.ch  
 www.cejare.ch

**MÉMOIRES D'ICI**  
 SAINT-IMIER, rue du Midi 6  
**Lundi et jeudi:** 14h-18h  
 032 941 55 55, contact@m-ici.ch  
 www.m-ici.ch

## ESPACE JEUNESSE ERGUËL

**SAINT-IMIER** Baptiste-Savoie 21

**Mardi et jeudi:** 15h 15-18h30  
**Mercredi:** 14h-18h30  
**Vendredi:** 15h15-18h30

Horaire durant les vacances scolaires:  
**Mardi-vendredi:** 14h-18h

**Fermé du 9 au 21 mai**

## BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

**CORGÉMONT** gare  
**Mardi 5 juin:** 15h 15-17h

**LA FERRIÈRE** commune  
**Samedi 9 juin:** 9h45-11h45

**FRINVILLIER**  
**Mardi 22 mai:** 16h30-17h15

**ORVIN** centre du village  
**Mardi 22 mai:** 17h45-19h30  
 En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

**PLAGNE** ancienne école primaire  
**Vendredi 25 mai:** 17h30-19h15

**ROMONT** entrée du village  
**Vendredi 25 mai:** 16h-17h

**SONCEBOZ** commune  
**Mardi 29 mai:** 16h30-19h30

**VAUFFELIN** entrée du village  
**Vendredi 25 mai:** 14h30-15h30

## BIBLIOTHÈQUES

**CORMORET** collège  
**Mardi:** 17h-18h30

**CORTÉBERT** école, rez-de-chaussée  
**Mercredi:** 13h30-14h, 19h30-20h

**COURTELARY** collège  
**Lundi:** 15h-17h30  
**Mardi:** 17h-19h  
**Jeudi:** 15h-16h30  
**Vendredi:** 9h30-10h30

**BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER** rue du Marché 6

**Mercredi:** 14h-18h  
**Jeudi et vendredi:** 9h-11h, 14h-18h  
**1<sup>er</sup> samedi du mois:** 10h-11h30

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.

032 941 51 41  
 bibliotheque@saint-imier.ch  
 www.saint-imier.ch/bibliotheque  
 Catalogue en ligne: nouveautés

**SONVILIER** collège  
**Lundi:** 17h30-19h30  
**Mercredi:** 16h-18h

**PÉRY-LA HEUTTE** collège  
**Mardi:** 15h 15-17h15  
**Jeudi:** 17h-19h

**VILLERET** rue principale 20  
**Mardi:** 9h-10h, 15h-18h  
**Jeudi:** 18h15-19h15

## CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

**COURTELARY** Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE, BISTROT ET SHOP  
**Mardi-dimanche:** 10h-18h30  
**Lundi, durant les périodes de vacances régionales et jours fériés:** 10h-18h30

**Fermetures annuelles**  
 25 et 26 décembre  
 1<sup>er</sup> et 2 janvier  
 deux semaines en janvier

032 945 13 13  
 welcome@chezcamillebloch.swiss  
 www.chezcamillebloch.swiss

## GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

**CORGÉMONT** salle des sport

**Gym Tonic:** mercredi 14h-15h  
**Gym Fit:** mercredi 8h30-9h20  
**Gym Seniors:** mercredi 9h25-10h15  
 Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. Alors, l'expérience vous tente? N'hésitez pas, venez nous rejoindre à la salle des sports.

**ORVIN** halle  
**Lundi:** 16h30

**PÉRY-LA HEUTTE** halle de Péry  
**Lundi:** 14h15  
 Leçons ouvertes à tout le monde.

## LUDOTHÈQUE

**SAINT-IMIER** rue du Marché 6  
**Mercredi et vendredi:** 15h-18h  
 Maria Concetta Houriet, responsable  
 032 941 51 41  
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

## MÉDIATHÈQUE CIP

**TRAMELAN**  
**Lundi-vendredi:** 13h-18h  
**Mercredi:** 13h-20h

## MUSÉES

**JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES** chapelle  
 Sur réservation.  
 079 797 33 53  
 e.rm.geiser@bluewin.ch

**LONGINES SAINT-IMIER**  
**Lundi-vendredi:** 9h-12h, 14h-17h  
 Réservation recommandée.

**MAISON DES SARRASINS**  
 ORVIN, au cœur du village  
 Ouvert sur demande, entrée libre.  
 032 358 18 35, 032 358 17 27  
 erwinlechot@bluewin.ch

**MUSÉE D'HISTOIRE ET HISTOIRE NATURELLE**  
 SONVILIER, collège  
 Entrée libre sur rendez-vous.  
 032 941 11 20  
 adm.sonvilier@bluewin.ch

**MUSÉE DE SAINT-IMIER**  
 Fermé jusqu'en 2019 pour travaux de rénovation et d'agrandissement.  
 032 941 14 54  
 musee@saint-imier.ch  
 www.musee-de-saint-imier.ch

Délai utile  
LUNDI SOIR

## BASSIN DE NATATION

**SAINT-IMIER** Beau Site 1

**Lu:** 18h-19h 140 cm, 19h-21h 190 cm  
**Mardi:** 18h-20h 190 cm  
**Mercredi:** 16h30-17h30 120 cm, 17h30-19h15 140 cm  
**Je:** 18h-20h 190 cm, 20h-21h 140 cm  
**Vendredi:** 18h-21h 190 cm  
**Samedi:** 9h-11h 140 cm

**Fermeture**  
 Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeune fédéral, Noël, Nouvel-An.

Dès 19h (18h30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis.

Grosjean Pauline, 032 942 44 31  
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

## SKI CLUB COURTELARY

**Week-end de Pentecôte.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le 1<sup>er</sup> juin

Pour « réserver » le chalet durant les week-ends où il n'y a pas de gardiennage, s'adresser à Daniel Isler au 078 713 77 08.

## COMMUNES

## AGENCE AVS

**DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE**  
**Lundi:** 8h30-12h, 14h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-12h  
 032 485 01 53  
 mc.aeberhard@pery-laheutte.ch

## ADMINISTRATIONS

## CORGÉMONT

**Lundi:** 8h30-11h30, 17h-18h  
**Ma-je:** 8h30-11h30, 16h-17h  
**Vendredi:** 8h30-11h30  
 Grand-Rue 15, 2606 Corgémont  
 032 488 10 20  
 admin@corgemont.ch  
 www.corgemont.ch

## CORMORET

**Lundi:** 15h-18h  
**Mardi:** 9h30-11h45  
**Me:** 9h30-11h45, 14h30-16h30  
**Jeudi:** 9h30-12h  
 Vieille-Route 1, 2612 Cormoret  
 Administration: 032 944 15 13  
 Mairie: 032 940 20 71  
 Voyer: 079 381 68 60  
 contact@cormoret.ch  
 www.cormoret.ch

## CORTÉBERT

**Lundi:** 10h-12h  
**Mardi:** 10h-12h  
**Jeudi:** 10h-12h, 16h-18h  
 Rue du Collège 3  
 2607 Cortébert  
 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27  
 admin@cortebert.ch  
 www.cortebert.ch

## COURTELARY

**Lundi-mercredi, vendredi:** 8h-12h  
**Jeudi:** 8h-12h, 16h-18h  
 Grand-Rue 58  
 2608 Courtelary  
 032 944 16 01  
 admin@courtelary.ch  
 www.courtelary.ch

## LA FERRIÈRE

**Lundi-vendredi:** 10h-12h  
**Mardi et jeudi:** 16h-17h30  
 Village 20  
 2333 La Ferrière  
 032 961 12 77  
 Secrétariat: info@laferriere.ch  
 Finances: commune@laferriere.ch  
 www.laferriere.ch

## MONT-TRAMELAN

**Lundi:** 16h-18h  
 Métairie des Princes 13  
 2723 Mont-Tramelan  
 032 487 62 53  
 info@mont-tramelan.ch

## ORVIN

**Lundi:** 16h-18h (jusqu'à 19h lors de la permanence du maire)  
**Mercredi:** 10h30-12h  
**Jeudi:** 16h-18h  
 La Charrière 6, Case postale 41  
 2534 Orvin  
 032 358 01 80, fax: 032 358 01 81  
 administration@orvin.ch  
 www.orvin.ch

## PÉRY-LA HEUTTE

**Lundi:** 8h30-12h, 14h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-12h  
 Grand-Rue 54, 2603 Péry  
 032 485 01 50  
 commune@pery-laheutte.ch  
 www.pery-laheutte.ch

## RENAN

**Lundi:** 8h-12h, 13h30-18h30  
**Mardi-vendredi:** 8h-12h  
 Rue du Collège 5  
 2616 Renan  
 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05  
 info@renan.ch, admin@renan.ch  
 www.renan.ch

## ROMONT

**Mardi:** 16h-18h  
**Jeudi:** 10h-12h  
 Route Principale 1, 2538 Romont  
 032 377 17 07  
 info@romont-jb.ch  
 www.romont-jb.ch

## SAINT-IMIER

**Lu-me:** 8h-11h45, 14h-17h  
**Jeudi:** 14h-18h  
**vendredi:** 8h-11h45, 14h-16h  
 Rue Agassiz 4, Case postale 301  
 2610 Saint-Imier  
 032 942 44 24, fax: 032 942 44 90  
 info@saint-imier.ch  
 www.saint-imier.ch

## SAUGE

**Lundi:** 9h30-11h30  
**Mardi et jeudi:** 15h30-17h30  
 Haut du Village 8, 2536 Plagne  
 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26  
 info@sauge-jb.ch  
 www.sauge-jb.ch

## Réclame

**POMPES FUNÈBRES** Jour et nuit  
**NIGGLI**  
 Chambres mortuaires et salle de cérémonie  
 Saint-Imier • 032 941 27 55  
 www.pf-niggli.ch

## SONCEBOZ

**Lundi:** 8h-12h, 16h-18h  
**Ma, me et je:** 8h-12h, 16h-17h30  
**Vendredi:** 8h-12h  
 Rue des Prés 5  
 Case postale 47  
 2605 Sonceboz-Sombeval  
 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01  
 secretariat@sonceboz.ch  
 www.sonceboz.ch

## SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET  
**Lundi, mercredi, vendredi:** 8h-12h  
**Jeudi:** 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

**Lundi:** 8h-12h, 13h30-16h  
**Jeudi:** 8h-12h, 13h30-17h30  
**Mardi, mercredi et vendredi:** 8h-12h

Place du Collège 1  
 2615 Sonvilier  
 032 941 11 20  
 Fax: 032 941 19 73  
 administration@sonvilier.ch  
 www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:  
 032 940 14 86  
 – Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66  
 – Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:  
 032 961 15 49

## TRAMELAN

**Lu-ma:** 9h-11h45, 14h-16h45  
**Mercredi:** 14h-16h45  
**Jeudi:** 9h-11h45, 14h-18h  
**Vendredi:** 9h-11h45, 14h-16h  
 Hôtel de Ville  
 2720 Tramelan  
 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80  
 www.tramelan.ch

## VILLERET

**Lundi-vendredi:** 9h-12h  
 Rue Principale 24  
 2613 Villeret  
 032 941 23 31  
 admin@villeret.ch  
 www.villeret.ch

Retrouvez le journal  
de la semaine dernière

## EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

## IMPRESSUM

## JOURNAL D'ANNONCES ET D'INFORMATIONS

12000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Editeur**  
 Imprimerie Bechtel SA  
 Bellevue 4, 2608 Courtelary  
 032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56  
 fac@bechtel-imprimerie.ch

**Mise en pages**  
 Claude Sansonnens,  
 Coraline Bolle  
 et Claudia Lopes

**Impression:** Druckzentrum Bern

**Distribution:** La Poste

**Heures d'ouverture**  
 Lundi-jeudi: 7h30-12h, 13h30-17h  
 Vendredi: 7h30-12h

**Délais de remise des publications**  
 Sport, utile et paroisses: lundi soir  
 Officiel: mardi 12h  
 Rédac. et annonces: mercredi 9h

**Tarif des annonces**  
 Sur demande  
 ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

**Abonnement annuel:** 98 fr.

MONT-SOLEIL

# Le Funiculaire ouvre sa saison en toute convivialité

Samedi et dimanche derniers, en parallèle aux portes ouvertes de l'espace découverte Energie, le Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil accueillait avec convivialité ses clients et les promeneurs de passage. Devant sa station supérieure, la société avait dressé une tente où elle servait à tous le verre de l'amitié et des produits du terroir fort appréciés. Une collation qui a ravi un très nombreux public.



**Plaisir pour tous**

Dans une ambiance sympathique, et sous le soleil samedi, chacun a pu en profiter pour découvrir les offres attractives du funiculaire. En tête, les trottinettes du programme Trottenenergy, qui offrent plaisir et sensations fortes à tous les âges, grâce aux trois pistes de niveau de difficulté croissant, de la bleue à la noire, en passant par la rouge.

Au départ de la station supérieure et à l'arrivée de la station inférieure, en suivant les flèches, l'aventure est au rendez-vous.

**Unique!**

Pour une expérience plus originale encore, le Segway,

ce gyropode sur lequel on part (dès 14 ans) en balade accompagné d'un guide, pour découvrir Mont-Soleil, ses centrales solaire et éolienne, ses plus beaux points de vue. Une balade unique, au départ et à l'arrivée de la station supérieure.

Les Vélectro, ces bicyclettes avec assistance électrique au pédalage, permettent eux aussi des balades originales à Mont-Soleil et dans ses environs, sur trois pistes balisées au départ et à l'arrivée de la station supérieure.

**Fils d'Icare...**

Samedi, les visiteurs ont de surcroît pu vivre par procuration le frisson du vol libre, en observant les parapentistes qui s'en sont donné à cœur joie dans des conditions excellentes. Il faut bien dire que pour utiliser la piste de décollage carrément adjacente à la station supérieure, les conditions sont idéales: montée en funiculaire, vol au-dessus du Vallon et atterrissage à Saint-Imier. On en connaît qui samedi dernier ont répété l'opération à plusieurs reprises! | de

# Des Histoires naturelles à découvrir très vite au CCL!

Il ne reste qu'une dizaine de jours pour admirer l'exposition *Histoires naturelles*, de Sandra Baud. Cette artiste aime explorer le territoire invisible des émotions, à partir duquel elle crée des compositions colorées et symboliques, où rôde

une poétique étrangeté. C'est en observant les éléments du quotidien qu'elle articule son travail sous forme de séries qui se développent dans le temps. De ce fait, l'exposition présente une large variété de travaux, pour certains encore en cours.

Artiste-graveuse, Sandra Baud est diplômée de l'Ecole supérieure d'arts visuels de Genève, en expression graphique. Depuis plusieurs années, elle vit et travaille à Lausanne où elle élabore son œuvre, essentiellement autour de l'estampe gravée polychrome. A travers les techniques de la linogravure et de la pointe sèche, elle met en scène le corps et la nature, ses sujets de prédilection, qu'elle utilise comme support à un langage allégorique où se mêlent animal et viscéral, intime et nature, sentiments et sensa-

tions. En invoquant les traces d'une mémoire fugace et en collectionnant les fragments de vie, elle joue avec les codes et invente ainsi toutes sortes d'histoires où les frontières entre réel et imaginaire s'abolissent.

**Visites et initiation**

Afin de mieux découvrir les spécificités de son travail, Sandra Baud invite toutes les personnes intéressées à une visite de l'exposition en sa compagnie le samedi 26 mai à 14h30 (durée 45 minutes) et à une initiation à la technique de la linogravure et à la création d'une œuvre collective, les dimanches 20 et 27 mai de 14h30 à 16h.

**CCL, Marché 6, Saint-Imier**  
**Jusqu'au 27 mai**  
**Me-ve 14h-18h, sa-di 14h-17h**  
**Entrée libre**  
**www.delamaingauche.ch**



COMMUNIQUÉ DU PSHV

## Comment ne pas vider les poches de l'Etat, des communes et de la population

Les propriétaires fonciers du canton de Berne se voient menacés à plus ou moins court terme d'une augmentation de la valeur officielle et par là même d'un relèvement de la valeur locative. Pourquoi cela? Parce qu'il y a la volonté de baisser les impôts des multinationales, celles qui engrangent le plus de bénéfices! Rappelons que cette réforme est rendue nécessaire car l'Europe n'accepte plus les différences de taux pour les entreprises suisses et étrangères. Comme la concurrence fiscale est un dogme intangible pour les partis bourgeois, on ne peut pas appliquer les taux normaux aux entreprises étrangères, alors il faut baisser ceux des entreprises suisses. Faut-il rappeler que les PME n'en tirent aucun profit? A peine la RIE III refusée, le canton planche sur le Projet Fiscal 17, calelette en mains... Pour compenser le manque à gagner, il propose donc une augmentation de la valeur officielle des proprié-

taires de maisons, d'immeubles ou de logements. Avec quelles conséquences? Une nouvelle augmentation des loyers pour les locataires? Et sans parler de la baisse des aides financières pour celles et ceux qui en ont besoin. Ce n'est pas aux proches aidants de porter tout le fardeau. Un peu réducteur de dire alors: «Quand l'économie va, tout va!». La société doit ouvrir les yeux. Tout va quand on n'oublie pas de prendre en compte les besoins de la population. La baisse des impôts des multinationales doit être négociée à l'aprem. Voulons-nous encore creuser le fossé de notre société qui fonctionne déjà à deux vitesses? Est-ce que la solidarité est en passe de disparaître? Voulons-nous que les caisses de l'Etat et celles de nos communes (60 millions de pertes prévues pour les communes bernoises) se vident comme peau de chagrin? Pas question d'accepter cette baisse sans conditions!

Les multinationales doivent participer financièrement:  
 – au suivi de leurs employés de plus de 55 ans envoyés au chômage  
 – au développement de l'intégration des travailleurs  
 – à la formation continue de ceux qui cherchent un emploi  
 – au trafic des frontaliers qui bénéficient de nos infrastructures coûteuses (routes, voies de chemin de fer, ponts, tunnels, ...) et qui ne consomment que très peu localement.

Ces négociations prendront le temps qu'il faut: refusons encore une fois de faire des cadeaux aux multinationales en veillant à une meilleure répartition des richesses! Un référendum et un projet populaire circulent actuellement et nous espérons que vous serez nombreux à les signer. Qu'on se le dise! Des feuilles imprimables sont disponibles sur le site du PS Berne. | PS Haut Vallon de Saint-Imier

# 2500 personnes pour l'Espace découverte Energie

Le week-end dernier, 2500 personnes se sont déplacées à Mont-Soleil pour les portes ouvertes de l'Espace découverte Energie. Un beau succès pour les organisateurs, en dépit d'un véritable grand écart climatique!

**Avec Camille Bloch et La Goule**

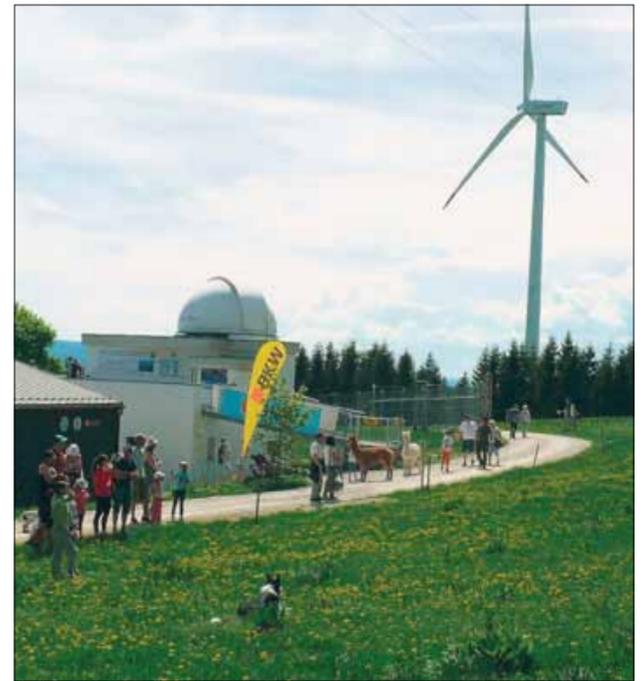
C'est sous un beau soleil le samedi et un temps brumeux le dimanche que l'Espace découverte Energie, Jura bernois Tourisme et BKW ont ouvert la saison touristique 2018 en compagnie de deux nouveaux partenaires régionaux, à savoir Camille Bloch et La Goule. Le centre visiteurs à Mont-Soleil, avec son hologramme, a été l'épicentre de l'événement pendant les deux jours, durant lesquels un vaste programme d'activités gratuites a été proposé autour de la thématique de l'énergie et des spécialités régionales.

**Quatre communes très engagées**

Les communes de Cormoret, Courtelary, Villeret et Saint-Imier poursuivent leur engagement en faveur des énergies renouvelables et du tourisme. Les guides du centre visiteurs de Mont-Soleil ont tous été présents pour présenter les centrales solaire et éolienne et évoquer le rôle croissant des énergies renouvelables dans notre société.

Cette année, Camille Bloch s'est joint à la manifestation et a proposé un avant-goût de ce que les visiteurs peuvent découvrir en s'arrêtant Chez Camille Bloch, le nouveau centre visiteurs de la chocolaterie à Courtelary.

La Goule, qui fête cette année



Une ambiance chaleureuse et familiale a régné samedi et dimanche derniers à Mont-Soleil, à l'invitation de l'EdE (photo Moussia de Watteville)

ses 125 ans d'existence, était également, pour la première fois, partenaire de la manifestation. Les visiteurs ont pu s'essayer aux vertigineux travaux d'un monteur de réseau, en grimpaient sur un poteau de 9 m de hauteur!

**De nouveaux contenus**

Ces journées portes ouvertes ont aussi été l'occasion de découvrir les nouveaux contenus dispensés tout au long des deux sentiers didactiques de l'Espace Découverte Energie. Environ 130 élèves de classes imériennes et tramelotes de

11H en ont d'ailleurs eu un avant-goût le mercredi 9 mai lors d'une journée des écoles organisée au centre visiteurs de Mont-Soleil.

Les nombreuses activités, découverte du centre visiteurs et de son hologramme, balades en char attelé ou à trottinette, atelier de maquillage, concerts, mini-zoo avec animaux de la ferme, visites des centrales solaire et éolienne, visite de l'observatoire astronomique et du planétarium, produits du terroir et bière artisanales, ont séduit un large public familial tout au long du week-end.

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

# Coupe neuchâteloise: un événement inoubliable pour les D2

La pause de l'Ascension aura permis de recharger les batteries, de reposer les organismes avant d'entreprendre la dernière ligne droite du championnat. Certes, la première équipe a atteint son objectif bien avant la fin de la compétition, mais les Imériens ont promis de ne

rien lâcher jusqu'au terme de celle-ci. C'est donc gonflés à bloc qu'ils entameront leurs dernières rencontres. Il en reste quatre, et autant d'adversaires qui se feront un plaisir de défier les hommes de Cédric De Souza en espérant leur faire courber l'échine.

**Sur la Maladière!**

C'est sur le stade de la Maladière que les Juniors D du Team Erguël Saint-Imier auront la lourde tâche d'affronter leurs homonymes de Neuchâtel Xamax FCS. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la finale de la Coupe neuchâteloise; un match que les jeunes Imériens aborderont avec autant de volonté que d'émotion, vu le contexte et l'encadrement de la rencontre. Fouler la grande Maladière n'est pas donné à tout le monde, la fierté et le plaisir n'en seront que décuplés.

JD2: Erg. St-Imier – V.-de-Travers \_ 6-3

**Samedi 19 mai**  
 18h30: Bôle II – Saint-Imier I  
**Dimanche 20 mai**  
 JD 2 10h: Xamax FCS II – Erguël Sainti (finale coupe NE)  
**Jeu 24 mai**  
 20h15: Saint-Imier I – Les Bois



COMMUNIQUÉ DU PLR SAINT-IMIER

## Les recommandations de vote

**Initiative «monnaie pleine»: non**

La section recommande de rejeter cette initiative car  
 – Elle menace la place industrielle.  
 – Elle limite de manière démesurée la liberté entrepreneuriale.  
 – Elle menace l'indépendance de la BNS.  
 – Elle remet en question l'avenir de la place financière.

– Elle introduirait une expérimentation à hauts risques en faisant de la Suisse un rat de laboratoire.

**Loi fédérale sur les jeux d'argent: oui**

La section recommande l'acceptation de cette loi car  
 – Elle n'a rien à voir avec la censure car il ne s'agit pas d'information, mais d'une activité économique réglementée et

qui doit l'être!  
 – Elle régleme les jeux d'argent et rien d'autre. Il est dans l'intérêt public d'agir contre les offres non autorisées.  
 – Elle crée un terrain égal pour tous.  
 – Elle se préoccupe du fait que les revenus du jeu continuent de bénéficier au grand public, sport, culture et AVS. | PLR St-Imier

## Un résultat solide : La Goule bien préparée pour l'avenir

Dans un contexte exigeant marqué par une mauvaise année hydrologique, La Goule a clôturé l'exercice 2017 avec succès et avec un excellent résultat d'exploitation. L'évolution des activités de distribution, qui se situe au-dessus de la moyenne suisse (+ 1,6%), ainsi que la très forte progression des prestations dans le domaine du photovoltaïque sont particulièrement satisfaisantes et concrétisent la stratégie de l'entreprise.

Avec 17 GWh d'électricité issue d'une source d'énergie hydraulique locale et renouvelable contre 25 GWh en 2016, la production a connu un fort recul avec des valeurs historiquement basses au niveau des précipitations. Suite à l'adoption du règlement d'eau par les autorités suisses et françaises, les travaux devant permettre l'augmentation du débit résiduel à la centrale hydroélectrique de La Goule ont été réalisés avec succès. La distribution d'électricité a quant à elle augmenté de 1,6%, passant de 129,78 GWh à

131,87 GWh. La bonne santé de l'industrie régionale se reflète ici puisque la hausse observée chez les clients industriels a permis de compenser la diminution de la consommation des ménages.

La dissolution de provisions a un impact positif sur le bénéfice qui passe à 1,852 million de francs contre 0,543 millions en 2016.

### Développement des prestations

Les compétences que La Goule possède et propose à ses clients dans le domaine du photovoltaïque, en tant que planificateur général qui se charge de toutes les étapes du processus, sont très appréciées, en témoigne la forte progression enregistrée dans ce domaine. Les demandes pour des solutions «clés en main» ont continué de croître, dans tout l'arc jurassien, où La Goule représente les produits et dans tout le réseau de compétence BKW dans le domaine du solaire.

### Courant régional désormais certifié

A travers sa centrale hydroélectrique qui bénéficie du label «naturemade basic» et les installations photovoltaïques certifiées «naturemade star» de la zone de desserte, La Goule est en mesure de fournir à ses clients un courant d'origine régionale et certifié. Si l'évolution de l'intérêt pour le produit Blue est réjouissante et montre l'intérêt croissant des clients pour un produit durable, le produit Green n'a quant à lui pas rencontré le succès attendu. La Goule continue néanmoins de miser résolument sur une politique de production régionale.

En outre, les équipes de l'entreprise ont été actives dans le remplacement des câbles moyenne tension des CJ à La Ferrière, dans la construction d'une station transformatrice pour le Chant du Gros ou encore dans le remplacement de l'éclairage public dans des communes de sa zone de desserte.

## La Maison d'ici et d'ailleurs pratique l'intégration sous toutes ses formes

Un projet novateur qui a fait la preuve du besoin



Sandra Oppliger et Claude Briellmann, respectivement présidente et membre du comité de l'association Mia, ainsi qu'Aurélie Juillerat, directrice de l'institution, ont toutes les raisons de sourire en tirant le bilan de la première année pleine d'activités. La Maison d'ici et d'ailleurs peut en effet affirmer qu'elle a fait la preuve de son besoin. Au point que ses cours de français en journée atteignent déjà leurs limites en termes de capacité d'accueil.

### Pour les migrants et tous les autres

Rappelons que ce centre de formation et d'animation, installé au rez-de-chaussée du bâtiment sis rue de la Chapelle 2 (nord-est de la place du 16-Mars), propose diverses activités aux migrants de la localité et de la région, ainsi qu'aux autochtones intéressés par des échanges humains et culturels enrichissants.

Les cours de français, tout d'abord, sont dispensés en journée et en soirée, qui accueillent les participants même en cours de semestre (inscription sur place, 50 francs par semestre).

En journée, ces cours se doublent d'une garde d'enfants, qui permet aux jeunes mamans de les fréquenter sans souci.

Le mardi de 13h30 à 15h, les femmes migrantes, et elles seules, sont chaleureusement invitées à un «café-rencontre»

où leur sont proposées diverses activités en commun, visites de la région, activités créatrices manuelles et Cie. «En tricotant, par exemple, ces femmes souvent isolées se mettent à s'ouvrir, à échanger.»

### Généreux Kiwanis

L'accueil parent-enfant, enfin, s'adresse à toute la population, migrante ou non. Sans inscription préalable et gratuit, il permet à un parent, une marraine ou un autre adulte, d'accompagner un enfant jusqu'à 4 ans dans un grand espace de jeu. L'objectif de sociabilisation est ainsi double, pour les bambins mais également pour leurs accompagnants.

Et c'est en priorité pour cette offre appréciée que Mia avait invité des représentants du Kiwanis, mardi matin. Ce club service a en effet offert à l'association un don conséquent, qui lui a permis d'installer une nouvelle maison de jeu dans l'espace dédié aux enfants. Une installation adaptée et parfaitement sécurisée, qui fait le bonheur de petits.

### 35 apprenants de la langue de Rousseau

Revenons au fonctionnement de l'institution, unique dans la région rappelons-le, pour souligner que 35 personnes ont fréquenté l'année dernière ses cours de français. 402 heures de leçons ont été dispensées dans ce cadre, à des personnes

### Tous invités !

La Maison d'ici et d'ailleurs participera activement à la toute prochaine Fête des voisins immérienne. Le 26 mai dès 16h30, elle invite chaleureusement la population locale à rallier la rue de la Chapelle 2, pour y découvrir ses locaux et ses activités.

De 16h30 à 18h, les enfants trouveront sur place un stand de grimage, un autre de ballons et de bulles et diverses occasions de bricolages, ainsi que les jeux qui font de ce lieu un paradis pour les petits.

Dès 18h, Mia servira à tous les visiteurs un apéritif dînatoire fait de mets concoctés par les participants à ses activités, donc des délices provenant de multiples contrées aux saveurs originales. Organisée en collaboration avec les autres locataires de l'immeuble, cette manifestation ne manquera ni de chaleur ni de gaieté.

de nationalités très diverses, érythréenne, afghane, tchéco-chène, roumaine, bolivienne, portugaise, somalienne, etc.

L'association compte actuellement 235 membres et 25 bénévoles. Tous les intéressés sont bienvenus!

Signalons enfin que 17 enfants ont profité de l'espace garderie.

### Valorisation et enrichissement

Mia offre un espace d'apprentissage et de rencontres qui est source de valorisation, pour des personnes migrantes qui ont la plupart du temps vécu des parcours difficiles, des déchirures, et qui souffrent d'isolement. Les échanges sont tout aussi enrichissants pour les autochtones qui fréquentent l'institution.

Afin d'accomplir mieux encore sa mission, l'association a engagé une éducatrice, Marie-Laure Wille, qui seconde la directrice. Parmi ses projets immédiats figure une élévation du niveau de son travail, grâce au brevet fédéral de spécialiste en migration qu'obtiendra bientôt Aurélien Juillerat, à la prochaine délivrance de certificats sur le modèle du PIC (Programme d'intégration cantonale), à l'encadrement de stagiaire ASE (Assistant socio-éducatif) dès août prochain et à la labellisation fédérale Eduqua de son centre, notamment. | de

Chapelle 2, Saint-Imier  
www.mia-saint-imier.ch  
032 554 05 08, 079 443 81 76  
info@mia-saint-imier.ch  
lu-me-je-ve 8h30-11h30  
ma 13h30-16h



### HJB : CAFETERIA ET FONTENAYES OUEST

## Exposition de Cindy Evans

L'HJB présente actuellement une exposition de photos signées Cindy Evans, à sa cafétéria et aux Fontenayes Ouest.

Native du Jura bernois, Cindy Evans est devenue photographe professionnelle en 2011 après 6 ans de passion photographique pendant lesquels elle a créé 3 studios en Suisse romande (Vaud où elle habite désormais, Fribourg et Corgémont). Elle vit aujourd'hui de cette activité qu'elle partage avec une petite équipe de photographes et de graphistes. Si son domaine de prédilection est celui de la photographie familiale (grossesse,

nouveau-né, bébé, famille), elle travaille également comme photographe d'entreprise et de mariage. Elle est également l'auteur du livre imagé *Premiers jours*, vendu chez Payot, dans certaines grandes surfaces et librairies (Editions du Roc, Saint-Imier). Elle expose également ses plus belles œuvres présentant un travail épuré, sans aucun montage, réalisé souvent dans la complexité du nouveau-né accompagné d'un bébé animal.

Lu-ve 8h-17h30  
Sa-di 9h-17h30  
Jusqu'à fin octobre



### SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

### Bureaux de vote du 10 juin

#### Saint-Imier

Présidente: Hutzli Catherine.  
Vice-président: Jacot-Descombes Alain. Membres: Hiltbrand Christine, Hinterholz Amélie, Hostettler Manon, Hostettler Nathalie, Houllmann Simone, Houriet Vera, Habegger Arnaud, Hirschi Vincent, Hochuli Sébastien, Houriet Arnaud, Isler Olivier, Jacot Sylvain.

#### Le Cerneux-Veusil

Président: Donzé Pierre.  
Membres: Sauser Marie-Paule, Cerini Frédéric.

#### Les Pontins

Présidente: Spielhofer Agnès.  
Membres: Gasser Sabrina, Leuenberger Lia.

### Réclame

**FCR Carrosserie MONT-SOLEIL SARL**  
Eric Pierre  
Carrosserie - Peinture  
Réparation toutes marques voiture de remplacement  
Pare-brise  
2610 Saint-Imier  
Tel 032 941 49 41  
Natal 079 549 65 75  
E-mail: pierre.e@bluewin.ch



C'est au club service Kiwanis que Mia doit d'avoir pu aménager cette magnifique maisonnette de jeux

### FOOTBALL CLUB SONVILIER

## Les seniors à la peine

Les seniors se sont inclinés 2-6 contre la Courtine avant la trêve de L'Ascension. L'adversaire s'est montré beaucoup plus motivé et à de plus été grandement aidé par les nombreux cadeaux généreusement offerts. Il faudra se reprendre

lors du prochain déplacement à Court comme lors du premier tour après une défaite à domicile contre Monfaucon.

Sen. Sonvilier - La Courtine \_\_\_\_\_ 2-6  
Samedi 19 mai  
JB 14h : Le Parc - Erguël Sonvilier

## COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



## Récolte de déchets divers

Conformément au *MémoDéchets 2018*, nous vous rappelons que les bennes destinées à la ferraille et aux déchets inertes seront déposées derrière la halle polyvalente le samedi 26 mai 2018 de 8h à 10h.

**Benne à ferraille:** ferraille, gros appareils ménagers. Les machines agricoles, même sciées, sont exclues. Les batteries ne seront acceptées qu'en petites quantités.

**Benne à déchets inertes:** vaisselle cassée, miroirs, objets en verre et en terre, céramique, déchets de petits chantiers (catelles, plâtre).

Un cadre palette sera à disposition le même jour pour les appareils usagés et leurs accessoires des domaines de l'électronique, de l'informatique, de la télécommunication (ex. PC, CD, téléphones portables, TV, radios, etc...). Ainsi que

les petits appareils ménagers, néons et ampoules (dites économiques).

**Déchets spéciaux**

En collaboration avec l'entreprise Veolia de Brügg, un ramassage de déchets spéciaux pour les ménages sera également organisé aux mêmes heures et même endroit.

Des spécialistes collecteront les déchets suivants:

- restes de peinture, vernis, anti-rouille, produits à imprégner
- solvants (diluants, benzène), décapants
- colles, résines
- produits d'entretien, de laboratoire photo, aérosols
- produits phytosanitaires
- pesticides, poisons
- thermomètres à mercure
- médicaments

Ce ramassage, exclusivement réservé aux personnes privées domiciliées sur le territoire communal, se fera gratuitement.

Les déchets seront apportés dans la mesure du possible dans leurs emballages originaux et fermés. Ils ne devront en aucun cas être mélangés.

Les munitions, explosifs, gaz, détritiques, ordures ménagères, etc... sont exclus!

**Les pneus aussi**

Les citoyens pourront également venir y déposer les pneus de voiture. Un montant de 5 fr. par pneu sera à payer directement sur place (merci de prévoir la somme exacte).

Pour tout renseignement, veuillez contacter Florence Zybach, conseillère communale, 079 294 61 26 ou l'administration communale, 032 961 12 77. | *Le secrétariat communal*

## SONVILIER

## Ecoliers en forêt: une matinée de découvertes

Le rendez-vous *Forêt bernoise* est une offre de pédagogie en forêt proposée par le canton de Berne. Elle propose aux classes d'école primaire un accompagnement gratuit en forêt. Elle permet aux élèves, en l'espace d'une demi-journée ou d'une journée entière, de se familiariser avec la forêt en tant qu'habitat diversifié de nombreuses espèces animales et végétales, et de découvrir les différentes prestations qu'elle fournit et dont nous bénéficions. Par ailleurs, les interactions entre l'être humain et la nature sont mises en évidence de manière ludique par un forestier/une forestière à partir d'exemples pratiques.

Le mardi 8 mai, la classe de Damaris Chopard accompagnée de Danielle Theurillat s'est rendue en forêt avec le garde forestier Pierre-Yves Vuilleumier afin de découvrir la vie des arbres. Une matinée remplie de découvertes: l'âge d'un arbre, le nom des arbres, le bostryche et les différents animaux qui peuplent nos forêts, dont les traces que laissent les écureuils. Une matinée vivante vécue avec un passionné de la forêt!



## Soirée inaugurale et conviviale



Le jeudi 31 mai prochain, l'école invite la population à l'inauguration de la place verte et du biotope, ainsi qu'au vernissage de l'exposition du loup. Le programme:

17h - 19h: visite libre des créations d'élèves. Projection de photos à la salle polyvalente.

17h30 - 18h: contes des élèves de 3H à la bibliothèque

18h: chant de tous les élèves devant l'école

19h: grillades si le temps le permet

## Rencontre de classe

Samedi 5 mai, une rencontre de classe a réuni treize anciens élèves nés en 1947 et 1948. Les retrouvailles au point de rendez-vous ont été un moment intense avec quelques difficultés pour certains à se reconnaître, après s'être perdu de vue depuis presque soixante ans. Remis de leurs émotions, ces grands élèves ont visité le collège et ont pu découvrir les multiples transformations réalisées depuis plus d'un demi-siècle. Ils ont notamment constaté que la prison n'existait

plus! Les dames ont pu sonner la cloche du collège, chose qui leur était refusée à l'époque de leur scolarité. Les explications fournies par le maire et la conseillère municipale de l'urbanisme se sont fondues dans les échanges très animés entre les élèves qui avaient tant à se dire et à se souvenir.

Ils ont ensuite terminé leur visite par un apéritif et un excellent repas à la gargote du bourg. Journée ensoleillée et réussie pour toutes et tous. | *Marc Jean-Mairet, maire*



## COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



## 120 personnes à la séance d'information et de participation



La salle communale était pleine mardi soir pour la séance d'information et de participation organisée par la Municipalité à l'attention de la population locale et régionale, concernant le projet de parc éolien des Quatre Bornes.

Devant quelque 120 personnes, les autorités, les initiateurs et divers spécialistes ont présenté les contours de ce projet et répondu à quelques questions de l'assistance. Par leurs porte-parole respectifs, le Conseil communal et les agriculteurs initiateurs ont expliqué les raisons de leur engagement concret pour ce parc éolien. Les contours techniques et les mesures prises pour réduire l'impact sur l'environnement, respectivement sur les habitants de

la zone proche, ont fait l'objet de présentations détaillées. Renvoyant notamment au site internet du parc, qui détaille des mesures de compensation écologique nombreuses et innovantes, les biologistes présents ont souligné que le projet est réellement exemplaire en la matière.

Le maire de la commune, Marc Jean-Mairet, s'arrêterait au volet financier et économique de ce projet pour la collectivité locale. Un volet dont il soulignait qu'il n'est certes pas prioritaire, mais cependant non négligeable, pour une collectivité petite en nombre d'habitants, mais fort vaste en surface et confrontée aux difficultés pécuniaires actuelles de toutes les communes ou presque.

Les délais d'édition du présent journal nous contraignent à reporter le compte-rendu détaillé de cette séance, qui paraîtra donc dans l'édition du 25 mai de la *Feuille d'Avis*. | *cm*

## Bureau de vote du 10 juin

Le bureau de vote pour la votation fédérale du 10 juin 2018 sera composé des membres suivants: présidente: Jeanneret Rosemarie; vice-président: Weishaupt Michel; membres: Massait Rachel, Maurer Micheline, Messerli Johanna, Rübner Stéphane, Rufener Henri, Roth Patrick.

BIBLIOTHÈQUE DE SONVILIER 

## Lecture et gourmandises

Le Prochain après-midi gourmandises est agendé au mercredi 30 mai. Le thé/café et les pâtisseries vous seront offerts. Nous nous réjouissons de votre visite.

## NOS NOUVEAUTÉS

## ROMANS ADULTES

Jenny Colgan, *Rendez-vous au Cupcake Café*. Lucinda Riley, *Les sept sœurs: tome 4: Célaéno*. JP Delaney, *La fille d'avant*. Aurélie Valognes, *Au petit bonheur la chance*. Agnès Martin-Lugand, *A la lumière du petit matin*.

## ENFANTS

Pippa Goodhart, *Mais que fait Louis aujourd'hui*. Bénédicte Guettier, *3 his-*

*toires de printemps*. Sophie Coucharrière, *Le livre vert du printemps et le livre bleu de l'été*. Jeanne Willis, *Un livre, et plus encore*. Julie Fogliano, *Et puis c'est le printemps*.

## BD

Olivier Dutto, *Les P'tits Diables: tome 25*. Cazenove, *Mes Cop's: tome 9*. Goulesque, *Papy Boomers, tome 1*. André Franquin, *Marsupilami, tome 31*.

## RÉCITS JEUNES

Tor Seidler, *Un chien à New-York*. Florence Jenner Metz, *Interdit!* Patrick Carman, *Treize jours avant minuit*.

Et bien d'autres encore!

## MAGAZINES

GEO - GEO ADO, La Salamandre, Revue Intervalles, La Gazette du Têt-Art.

## COMMUNIQUÉ DE PAYSAGE LIBRE BEJUNE

## Parodie de démocratie dans la course aux éoliennes

La soirée d'information de mardi 15 mai de la Commune de Sonvilier sur le projet de parc éolien des Quatre Bornes a donné une triste image de la démocratie aux quelque 120 personnes présentes. L'assemblée eu pour seul droit de poser des questions sur une série de sujets techniques soigneusement sélectionnés. La commune refuse par ailleurs de mettre les plus de 1000 pages de documents à disposition du public sous format électronique.

Probablement refroidies par l'expérience de Fontainemelon de la semaine précédente, où un véritable débat avait eu lieu entre les autorités et la population, les autorités de Sonvilier ont pris la décision d'empêcher l'expression de tout avis critique. Seules des questions étaient autorisées sur des thèmes préalablement choisis, et l'ordre du jour n'a laissé aucune place à une discus-

sion d'ensemble. Des thèmes essentiels comme par exemple la mise en péril du Parc naturel régional du Chasseral n'ont pas pu être abordés. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui rend ce type de procédures d'information-participation obligatoires par son article 4, prévoit pourtant que la population puisse *participer* de manière adéquate, ce qui lui a clairement été refusé hier.

«La manière dont les choses ont été conçues montre la peur des autorités à vouloir prendre en compte l'opposition croissante contre ce projet éolien démesuré», estime Michel Fior, président de Paysage Libre Bejune. «Avec des machines de 208 mètres de haut prévues à 300 mètres des habitations, on comprend que ce projet industriel devient extrêmement cli-

quant» estime-il.

Dans le même ordre d'idée, Paysage Libre Bejune a été

informée lundi par son maire que la Commune de Sonvilier refuse de mettre les plus de 1000 pages du dossier à disposition sur son site internet ou sur tout autre support électronique, ceci «par souci d'équité», selon l'explication officielle. En obligeant tout un chacun à consulter les documents au bureau communal aux heures de bureau, Sonvilier met délibérément les bâtons dans les roues de la population désireuse d'approfondir un dossier très touffu et complexe.

Paysage Libre Bejune dénonce ce refus d'entendre l'opposition croissante à ce projet destructeur pour le paysage de l'Arc Jurassien, la santé et la sécurité des riverains. Il contribue à détériorer le climat social dans une région entière, alors qu'on pourrait attendre des communes qu'elles fassent tout pour garantir l'harmonie de la vie collective. | *Michel Fior*

# Conseil de ville de Saint-Imier

## Séance ordinaire du jeudi 26 avril 2018, tenue dès 19h30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Claude-Alain Tanner, président  
Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Claude-Alain Tanner, président : « Mesdames, Messieurs. Il est 19h30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la deuxième séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à M. le maire, à M<sup>me</sup> la conseillère et MM. les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier, et aux représentants de la presse. Je souhaite également une cordiale bienvenue à M. Swann Thommen, ARC, pour sa première séance en qualité de conseiller de ville et lui souhaite beaucoup de plaisir dans le cadre de sa nouvelle fonction. Finalement, je vous prie d'excuser ce soir M. Christian Schluep, conseiller municipal, pour des raisons familiales et M. John Buchs, conseiller municipal. M. John Buchs est retenu par un autre engagement politique et devrait nous rejoindre en cours de séance. »

M. Claude-Alain Tanner, président : « Vous avez reçu l'ordre du jour et le copieux programme qui nous attend. Est-ce que des modifications sont demandées ? »

M. Patrick Tanner, maire : « Suite à de nouvelles informations ainsi qu'à la réception des horaires définitifs de la part des Chemins de fer du Jura, le Conseil municipal a fait le point mardi dernier sur le dossier de l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier et envisage une approche quelque peu différente dans le découpage du projet. En conséquence, plusieurs modifications pourraient encore intervenir dans ces prochaines semaines, ce qui rend difficile de préavisier ce soir un dossier au Corps électoral sans prendre le risque d'entacher la votation populaire d'un éventuel vice de forme en raison d'un changement de l'état des faits de ce dossier. Le Conseil municipal propose donc à votre conseil de retirer le point 6 de l'ordre du jour. Cependant, en raison des délais impératifs pour la publication de l'horaire, soit fin août, le projet sera en principe à l'ordre du jour de la séance du 14 juin 2018 du Conseil de ville. »

M. Claude-Alain Tanner, président : « Y a-t-il d'autres modifications ? »

M. Claude-Alain Tanner, président : « Cela ne semble pas être le cas. »

M. Claude-Alain Tanner, président : « Je prends acte de la proposition du Conseil municipal. Nous allons donc voter la modification de l'ordre du jour avec le retrait du point 6. »

Au vote, le retrait du point 6 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2018
3. Communications du président et du maire
4. Vente de l'ancienne école du Cerneux-Veusil – libération d'un crédit d'engagement de CHF 360 000.– (prix plancher de vente) : décision
5. Vente du bâtiment locatif rue de la Clef 37 – libération d'un crédit d'engagement de CHF 900 000.– (prix plancher de vente) : décision
6. Point supprimé
7. Crédit d'engagement de CHF 300 000.–, prévu au plan financier, afin de mettre en place des canalisations d'eaux claires entre le carrefour Passage de Sébastopol et l'Est de l'Ancienne Route de Villeret – décider du mode de financement : décision
8. Modification des règlements communaux concernant le domaine des récusations : décision
9. Traitement de la motion « Introduction d'une monnaie locale » déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste : décision
10. Traitement de la motion « Révision du règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier » déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste : décision
11. Traitement de la motion urgente « Paiement de 50 % des jetons de présence en bons CIDE » déposée à la chancellerie municipale le 12 mars 2018 par la fraction libérale-radical : décision
12. Motions et interpellations
13. Petites questions
14. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), M<sup>me</sup> Josika Iles (ARC), M<sup>me</sup> Mélanie Kernen (ARC), M<sup>me</sup> Danika Perret (ARC), M<sup>me</sup> Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), M<sup>me</sup> Morgane Bussian (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M<sup>me</sup> Talika Gerber (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), M<sup>me</sup> Joëlle Hälller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), M<sup>me</sup> Elisabeth Beck (PS), M<sup>me</sup> Nathalie Fiechter (PS), M<sup>me</sup> Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardo (Socialiste dissident)

Sont excusés : M. Cyril Erard (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Vincent Brahier (PLR) et M. Olivier Zimmermann (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Jean Luc Berberat (vice-maire), M<sup>me</sup> Florine Pessotto-Bueche, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. John Buchs et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : M. Christian Schluep  
Presse : M<sup>me</sup> Céline LoRiccio Châtelain (Le Quotidien jurassien), M<sup>me</sup> Natacha Mengoli (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)  
Public : -

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications du président et du maire

M. Claude-Alain Tanner, président : « J'ai eu l'honneur de représenter notre conseil le 24 mars dernier à l'occasion de l'assemblée générale de la société de tir. Cette dynamique société peut se targuer de voir l'avenir avec sérénité vu le nombre croissant de jeunes tireurs qui ont rejoint ses rangs au cours des années écoulées. La société de tir organise une journée « portes ouvertes » le samedi 19 mai prochain, lors de laquelle la population est invitée à découvrir les installations et à s'essayer à la pratique de ce sport. Ce soir, je porte également le message du président M. Robert Aellen qui adresse ses cordiales salutations aux autorités imériennes. »

J'ai reçu un courrier du comité d'organisation de l'Imériale qui nous invite à participer au cortège du vendredi 29 juin prochain dont le thème sera « les 4 saisons ». Afin d'honorer cette tradition, j'ai répondu positivement à la demande. Je vous transmettrai plus d'informations lors du prochain Conseil de ville.

Je passe à présent la parole à Monsieur le Maire pour ses communications. »

M. Patrick Tanner, maire : « Comme chaque année, le Conseil de ville du mois d'avril est l'occasion de vous présenter la situation concernant le bouclage des comptes communaux de l'année dernière. »

Ces comptes ont pour l'heure été adressés à la Commission des finances ainsi qu'au Conseil municipal. Ils sont actuellement en cours de révision et vous seront soumis formellement pour adoption lors du Conseil de ville du mois de juin.

L'exercice 2017 boucle avec un bénéfice de CHF 94 645.92 du compte général et un bénéfice du compte global de 300 126.32 francs alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de CHF 684 480.– et un déficit du compte global de 602 957.50 francs, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 779 125.92 pour le compte général et de CHF 903 083.82 pour le compte global.

Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient avec l'addition des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

Si l'on voulait résumer le résultat des comptes 2017, on pourrait dire que le bénéfice du compte général, avant les propositions d'attribution de la commission des finances, validées par le Conseil municipal au FS impôt des personnes morales, de la proposition d'attribution supplémentaire au FS entretien des immeubles du patrimoine administratif ainsi



que des amortissements supplémentaires imposés par le MCH2 se monte à un bénéfice de l'ordre de 2 millions de francs.

Ce résultat extraordinaire s'explique principalement par trois facteurs :

- Une amélioration de 440 000.– francs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- La dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière de CHF 753 300.–.
- Et finalement, la dissolution de la provision pour créances fiscales sujettes à correction de CHF 770 000.–.

On remarque donc, au vu des éléments mentionnés ci-dessus, que l'exercice 2017 peut être qualifié d'excellent. Toutefois, alors que les deux derniers éléments représentent des recettes extraordinaires et non répétitives, le premier élément (impôt sur le revenu des personnes physiques) est dû avant tout à des taxations définitives d'années antérieures. Il est donc important de garder cela à l'esprit quand on sait que des réformes fiscales aussi bien au niveau cantonal que fédéral, notamment au niveau des impôts des personnes morales, devraient commencer à déployer leurs effets dès l'année 2019.

Malgré le bon résultat financier de l'exercice, il faut cependant mentionner que la dette a progressé de 1 280 000.– francs pour se situer à fin 2017 à 13 665 000.– francs. Cet endettement s'explique notamment par un niveau d'investissement élevé de l'ordre de 4,5 millions en 2017 et qui est donc supérieur à la capacité d'autofinancement de la commune.

Je profite encore de vous communiquer deux dates à noter dans vos agendas :

- Mercredi 6 juin 2018 à 18h30 se tiendra l'Assemblée générale ordinaire de EAU-Valion SA. Cette année, cette dernière se déroulera dans les Franches-Montagnes du côté de chez Tante Eva au Cerneux-Veusil.
- Mardi 19 juin 2018 à 19h30 se tiendra l'Assemblée générale ordinaire de Crescentia SA, société de développement économique de la Municipalité de Saint-Imier. L'assemblée se déroulera dans la Salle du Conseil municipal. Finalement, je profite d'avoir

la parole pour adresser mes sincères remerciements à M. Jean Luc Berberat, vice-maire, qui a assuré avec brio et sérieux la gestion et la direction des affaires municipales durant mon absence. Merci beaucoup à toi Jean Luc !

Pour conclure, j'aimerais également, au nom du Conseil municipal, adresser nos remerciements à notre collègue John Buchs, conseiller municipal, qui, comme vous avez pu le lire, a pris la décision de quitter l'exécutif communal après une carrière politique longue de plus de 46 ans à différentes fonctions. Il a notamment occupé la mairie de Saint-Imier de 1986 à 1994, la fonction de conseiller municipal ou encore la fonction de Conseiller de ville. Au nom du collège, je tiens à le remercier vivement pour son engagement et son dévouement à la cause publique et je lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite bien méritée. Merci John. »

### 4. Vente de l'ancienne école du Cerneux-Veusil – libération d'un crédit d'engagement de CHF 360 000.– (prix plancher de vente) : décision

Rapport du Conseil municipal (points 4 et 5) :

Depuis de nombreuses années, les différents services de la Municipalité ne disposent pas des infrastructures nécessaires et adéquates leur permettant un fonctionnement optimal et efficace. En effet, ils sont dispersés dans de nombreux endroits de la localité et les matériaux ainsi que l'outillage ne sont pas toujours entreposés dans de bonnes conditions.

À l'heure actuelle, les Travaux publics sont installés au rez-de-chaussée du bâtiment des Noyes attenant à la déchetterie intercommunale. Une partie du matériel était jusqu'à peu entreposé sous les gradins de la Patinoire d'Erguël. D'autres équipements sont encore dispersés dans les anciens abattoirs municipaux ainsi qu'à l'ancien manège.

En ce qui concerne le Service de l'équipement, ce dernier occupe actuellement l'étage du dépôt des Noyes ainsi qu'un local à l'arrière du garage Merija pour les installations électriques

provisoires. En outre, du matériel est également entreposé sur la parcelle de l'ancienne usine à gaz (bobines électriques) ainsi que dans les anciens abattoirs (illumination de Noël notamment).

Comme vous le savez, la patinoire a dû être libérée, afin de permettre les travaux d'assainissement qui ont débuté le 19 mars. Le bâtiment des abattoirs peut potentiellement changer de propriétaire de manière imminente suite à l'inscription d'un droit d'emption. Enfin, l'ancien manège fait également l'objet d'un projet avec une affectation nouvelle. Des premières mesures urgentes ont d'ores et déjà été prises par le Conseil municipal en 2017 pour entreposer du matériel de manière provisoire chez des tiers.

Il y a donc urgence de pouvoir déployer une stratégie qui permettra aux différents services communaux de retrouver des locaux dignes et fonctionnels, et surtout de garantir leur bon fonctionnement.

### Stratégie du Conseil municipal

Il y a encore peu, un manque de place se faisait également sérieusement ressentir au sein des bureaux de l'administration communale sis à Agassiz 4 et Temple 15, notamment pour le Service de l'action sociale, l'accueil du nouveau responsable informatique ou encore en prévision de l'arrivée du second agent de police administrative.

Des travaux ont été entrepris fin 2017, afin d'augmenter la fonctionnalité et la place disponible au sein du bâtiment. Des locaux de stockage ont notamment été transformés en surfaces de bureau.

Plusieurs adaptations et mutations dans l'organisation des bureaux ont été opérées. La situation peut être considérée comme satisfaisante suite à ces transformations.

Pour des questions d'unité de lieu et de proximité avec la déchetterie, le Conseil municipal estime que la solution la plus rationnelle pour les Travaux publics consiste à les faire bénéficier de l'ensemble du bâtiment des Noyes. En outre, l'acquisition d'un silo à sel dans un second temps permettrait également de libérer de la place à l'intérieur des locaux. L'ensemble du matériel et des équipements de ce service serait ainsi centralisé aux Noyes.

La mise en œuvre de cette solution implique le jeu des chaises musicales. En effet, en libérant l'espace du bâtiment des Noyes, le Service de l'équipement se retrouve sans locaux. Il s'agit dès lors de rechercher un nouvel endroit ou d'envisager une construction. Comme le prévoit le plan financier, un montant de l'ordre d'un million de francs a été inscrit pour l'année 2018.

Cependant, en raison des investissements conséquents à réaliser, le Conseil municipal unanime a opté pour la solution consistant à réaliser cette dépense par le biais d'un désinvestissement de l'immeuble locatif Clef 37 et de l'ancienne école du Cerneux-Veusil. Cette opération a l'avantage de permettre l'investissement dans un nouveau bâtiment nécessaire à l'activité communale, sans grever les finances communales. Dans le cas contraire, il aurait fallu reporter à plus tard d'autres investissements importants tels que la liaison des Fontenayes – route cantonale ou le projet pilote de chauffage à distance dans le secteur de l'hôpital.

Ce plan financier a été présenté au Conseil de ville avec le projet de budget 2018 lors de sa séance du 26 octobre 2017. Il n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier à ce sujet.

L'acquisition ou la construction d'un nouveau bâtiment pour le Service de l'équipement devra permettre également de concentrer l'ensemble du matériel sur un seul et même site. Les locaux situés à l'arrière du garage Merija permettront, une fois libérés, d'offrir une surface d'entreposage qui pourrait éventuellement servir aux nombreuses collections du Musée de Saint-Imier. Cette réaffectation est actuellement en cours d'évaluation.

Avec la mise en œuvre de cette stratégie, le Conseil municipal propose une solution équilibrée avec un impact financier très limité pour la commune. Il permet en outre de régler la question des locaux des différents services communaux pour les années à venir, à l'exception des locaux d'archivage de la Municipalité. Pour ces derniers, il s'agit encore de trouver une solution garantissant une bonne conservation des documents officiels. Une étude est actuellement en cours, en collaboration avec Mémoires d'Ici, le CEJARE et la Fondation des Rameaux. Le dossier n'est cependant pas assez avancé à ce stade pour l'exposer ici plus en détail.

En cas d'acceptation par votre autorité de la vente des deux bâtiments ci-dessous, qui représentent aujourd'hui du patrimoine financier, le Conseil municipal vous proposera cette année encore un crédit d'engagement pour les nouveaux locaux du Service de l'équipement, qui initiera la mise en œuvre de cette stratégie globale.

A contrario, un refus signifierait que nous prendrions un risque important de devoir trouver des solutions provisoires de stockage ou alors de contraindre le Conseil municipal à revoir la priorisation des investissements qu'il a définis pour l'année 2018.

#### Désinvestissement

Le Conseil municipal s'est penché sur les différents biens qui figurent à l'actif du bilan de la Municipalité et qui ne constituent plus aujourd'hui du patrimoine administratif, c'est-à-dire qui ne concourent pas à la réalisation des missions d'une collectivité publique. En effet, les deux bâtiments qui vous sont soumis à la vente ne participent pas ou plus au bon fonctionnement de la Municipalité. Ils nécessitent cependant passablement de ressources communales, que ce soit dans l'entretien, la gestion des baux à loyer et des problèmes locatifs usuels.

#### Ancienne école du Cerneux-Veusil



Face au manque d'élèves, le Conseil de ville avait dû prendre la difficile décision de fermer les portes de l'école du Cerneux-Veusil lors de sa séance du 26 avril 2012, soit il y a six ans jour pour jour.

L'effectif des élèves – alors en baisse depuis plusieurs années – ne répondait plus aux normes cantonales et l'enseignement y était dispensé dans une classe à degrés multiples (1 à 6) avec sept élèves au total, dont trois provenaient de la commune de Saint-Imier.

Depuis la fermeture de l'école à la rentrée scolaire du mois d'août 2012, l'appartement attenant est resté loué à l'enseignante qui l'occupait alors. Ce bâtiment n'ayant plus un usage d'intérêt public, le Conseil municipal est d'avis que la vente constitue la meilleure option.

Un mandat pour l'estimation de la valeur vénale du bâtiment a été confié par le Service bâtiments et infrastructures sportives à l'entreprise Engelmann SA, basée à Bienne. Pour l'appartement de 4½ pièces et l'ancienne école, la valeur de rendement est de CHF 290 000.–. Elle s'explique par un loyer de l'appartement relativement bas. La valeur réelle de l'ensemble de l'immeuble est estimée à CHF 375 000.– par l'expert qui a tenu compte des travaux à effectuer. A titre d'information, la valeur fiscale officielle est de CHF 333 900.– (2009) pour une valeur d'assurance immobilière de CHF 838 900.–.

Le Conseil municipal sollicite par conséquent le Conseil de ville pour un crédit d'engagement permettant de fixer le prix plancher de vente à 360 000 francs. Il propose, sur la base d'annonces dans la *Feuille d'avis du district de Courtelary*, de céder la mise en vente de ce bien au prix de 400 000 francs, tout en garantissant la priorité au locataire actuel pour une offre de valeur égale.

#### Immeuble locatif Clef 37

L'immeuble locatif sis Rue de la Clef 37 à Saint-Imier comprend 10 appartements et 3 garages. Construit en 1956, il a été acquis par la Municipalité en septembre 1988 dans le cadre du transfert de la Caisse de retraite et de prévoyance en faveur du personnel de la commune de Saint-Imier (CRSI) à la Caisse de retraite des communes bernoises (CRCB).

Pour faire suite au transfert de caisse de pension, un capital de couverture supplémentaire de CHF 850 000.– devait être versé à la CRCB pour couvrir la prise en charge des allocations de renchérissement allouées aux rentiers.

Ce montant représentait approximativement la valeur de l'immeuble que la commune s'est proposé de racheter à la CRSI. Cette acquisition, réalisée pour un prix de 860 000 francs, devait s'autofinancer moyennant une adaptation des loyers pour en dégager une rentabilité minimum.

Aujourd'hui, ce bâtiment nécessite des investissements conséquents au niveau des façades, des balcons et de son enveloppe (isolation notamment). Une remise à neuf partielle de certains appartements (cuisines et salles de bain) est également nécessaire. Ces travaux ne sont pas prévus au plan financier de la Municipalité. Ils viendraient le cas échéant en déduction d'autres investisse-

ments prioritaires aux yeux du Conseil municipal.

L'entreprise Engelmann SA estime que la valeur vénale se situe dans une fourchette située entre CHF 1 250 000.– et 1 280 000 francs. Il est toutefois à préciser que dans les comptes communaux la valeur de rendement est fixée à CHF 900 000.– avec une réserve de réévaluation de CHF 182 000.–.

La valeur fiscale officielle (1999) est arrêtée à 756 600 francs pour une valeur d'assurance immobilière de 1 808 900 francs.

La rentabilité de ce bien n'est clairement pas démontrée et les investissements nécessaires ne font que péjorer la situation.

Par conséquent, le Conseil municipal sollicite votre autorité pour un second crédit d'engagement permettant de fixer le prix plancher de vente à 900 000 francs. Il propose de confier un mandat de vente à l'entreprise Engelmann SA avec pour objectif de le céder au meilleur prix possible et au plus offrant.

#### Préavis

La Commission bâtiments et infrastructures sportives est favorable à l'unanimité à la vente de l'ancienne école du Cerneux-Veusil. Elle prévoit par contre négativement la vente de l'immeuble locatif Clef 37.

La Commission des finances a prévu favorablement et à l'unanimité la vente des deux immeubles selon les propositions du Conseil municipal.

Sur la base des préavis exposés ci-dessus, le Conseil municipal, unanime, recommande aux membres du Conseil de ville de:

- libérer un crédit d'engagement de CHF 360 000.– (prix plancher de vente) pour l'ancienne école du Cerneux-Veusil;
- libérer un crédit d'engagement de CHF 900 000.– (prix plancher de vente) pour l'immeuble locatif sis Rue de la Clef 37.

#### Ouverture de la discussion:

M. Cornelio Fontana, PLR: «Notre fraction a largement débattu le point 4 et tout spécialement le point 5 de l'ordre du jour puisque ceux-ci sont liés dans l'objectif à atteindre. Nous sommes arrivés aux conclusions suivantes:

Remarque préliminaire mais fondamentale:

Conditionner la réalisation rapide des bâtiments des ST à la vente de nos biens du patrimoine financier n'a pas lieu d'être, car ce sont 2 entités différentes qui peuvent être financées et gérées de manière totalement différente. De plus, au vu des très bons résultats de ces dernières années (et je n'avais pas encore connaissance des chiffres qui viennent d'être donnés par M. le maire) et à la constitution de réserves toujours plus importantes, on peut sans problème utiliser une partie de celles-ci pour financer un bâtiment des Services techniques qui peut être autoporteur si on fixe des locations de normales pour ceux-ci. De plus des nouveaux bâtiments bien structurés et regroupant toutes les activités des SI permettra un gain d'efficacité et donc de rentabilité. A notre avis, il faut arrêter de constituer de plus en plus de réserves, alors que rien ne prouve qu'on n'en aura besoin. Après cette remarque préalable, la fraction PLR vous livre 2 réflexions séparées pour les points 4 et 5, car les objets ne sont pas les mêmes.

– Point 4: vente bâtiment Cerneux-Veusil

La fraction PLR constate que ce bâtiment est composé de salles de classe et d'un logement de fonction, situé hors de la zone à bâtir, dont nous n'avons plus l'utilité et qu'il sera très difficile de rentabiliser raisonnablement. En conclusion, la fraction PLR à l'unanimité est

favorable à la vente de celui-ci.

Maintenant, si vous permettez, concernant le point 5.

– Point 5: vente immeuble Clef 37

Une très large discussion a eu lieu, dans laquelle les éléments suivants sont ressortis:

- Selon l'expertise fournie, Clef 37 est un bon bâtiment avec un bon potentiel de rendement, même avec des loyers raisonnables.
- Prétendre que la rentabilité n'est pas clairement démontrée et qu'un investissement péjorerait la situation est clairement a priori qui ne repose sur aucune base sérieuse.
- De plus la commission des bâtiments a prévu le non à la vente.
- Alors où est le problème?

A notre avis, c'est celui de la gestion, car nous n'avons pas le potentiel de personnel pour gérer cet immeuble en plus de la charge de travail qu'a déjà le service des bâtiments. Je rappelle qu'en 2009 déjà, la commission des bâtiments avait tiré le signal d'alarme et proposé des solutions. Petit calcul: Nous avons environ CHF 100 000 000.– d'immeubles, valeur incendie. Avec une charge locative faible de 4% = CHF 4 000 000.– d'entrées locatives théoriques. Frais de gestion théorique admis 5 à 7%, admis 4%. On arrive ainsi à une valeur de frais de gestion de CHF 160 000.– par année pour l'ensemble de nos immeubles. Comment voulez-vous qu'une personne à 60-80% arrive à gérer un tel ensemble en plus de toutes les autres tâches qu'elle doit remplir, même avec l'aide temporaire d'une autre personne?

– Pour en revenir à Clef 37

Actuellement les investissements dans la pierre sont recherchés, particulièrement par les caisses de retraite. Avec une gestion appropriée, on peut avoir un bâtiment qui aura un rendement correct, même avec des loyers raisonnables. Pour les travaux à faire, on peut obtenir un crédit bancaire avec intérêts et amortissements couverts selon les règles et avoir un rendement sur le capital immobilisé.

– Conclusion

Au vu de cette réflexion, la grande majorité de la fraction radicale propose de ne pas vendre l'immeuble maintenant... mais:

- De demander une analyse plus fine de l'expertise fournie, avec étude des engagements à prévoir à court et moyen terme et possibilités de location.
- Si cette analyse est positive, mandater une agence immobilière pour s'en occuper en fixant les objectifs et les contraintes et en déchargeant nos services.
- Si l'analyse est négative alors seulement vendre.

Je m'excuse de la longueur de l'intervention, mais l'avenir de nos immeubles nous tient particulièrement à cœur. Encore merci pour votre attention.»

M. Patrick Tanner, maire: «Je souhaite apporter quelques précisions à ce stade. La stratégie du Conseil municipal, sur proposition des finances, a effectivement été de lier ces objets pour une simple raison: lorsque le Conseil municipal a mené le débat sur les investissements, et vous le savez, on doit faire attention avec nos investissements, pour pouvoir réaliser cet investissement cette année, il a fallu trouver une solution, ou en tout cas essayer de chercher une solution pour pouvoir alléger la charge des investissements. Je suis d'accord avec M. Cornelio Fontana, PLR, le résultat comptable de la Municipalité est excellent, ceci je ne le conteste pas. Par contre, vous avez remarqué également que lorsque j'ai parlé des comptes, j'ai aussi conclu que

l'endettement de la Municipalité continuait d'augmenter de 1 300 000.– francs environ, ce qui signifie que même avec le bénéfice accumulé, ce dernier ne suffit pas à autofinancer nos différents investissements et qu'ils doivent donc être financés par une augmentation de l'emprunt. C'est notamment pour cette raison que le Conseil municipal a lié cet investissement avec ce désinvestissement. Maintenant, pourquoi un désinvestissement. Ceci était mentionné dans le rapport, nous avons focalisé les recherches sur des immobilisations qui «entre guillemets» n'auraient pas de liens avec la population ou avec une tâche obligatoire d'une commune, c'est-à-dire avec un bien dit «administratif». Nous sommes donc allés du côté du patrimoine financier qui constitue des placements financiers et qui comprend les comptes bancaires, ou les immeubles de rendement, des placements qui devraient être rentables ou du moins ne pas coûter à la commune. Ce que je voulais encore vous donner comme éclairage, c'est la situation telle qu'elle est aujourd'hui au niveau financier. Je vais vous communiquer des chiffres qui sont basés sur une moyenne allant de 2005 à 2017, soit 13 ans, pour vous donner tout simplement la rentabilité de ce bien. Les revenus locatifs totalisent CHF 57 436.86 en moyenne. Les primes d'assurances se montent à 1 301.39 francs. L'entretien courant à CHF 42 557.50. Si ensuite vous imaginez, ce qui n'existe pas, je précise, un fonds d'entretien équivalent à 1% de la valeur AIB en prévision des gros travaux à réaliser comme ceux qui vont finalement arriver et qui sont aujourd'hui discutés: l'étanchéité des balcons, l'isolation thermique périphérique, et puis la rénovation de la toiture estimée par le service des bâtiments à 600'000 francs. Donc, 1% de la valeur AIB, c'est 18 000 francs puisque la valeur AIB est de l'ordre de 1 750 000 francs. Si ensuite, vous ajoutez à ceci le coût des fonds investis dans cet immeuble, que ce soit sur les fonds propres ou les fonds étrangers à 2%, ce qui semble être plutôt raisonnable, c'est 18 000 francs de plus. Ensuite, il y a une imputation interne de 6 300.– francs des Travaux publics pour le déneigement et l'entretien des alentours de l'immeuble. Et finalement, l'énergie et eau 980.07 francs, qui correspond à l'énergie consommée par les appartements inoccupés. Vous arrivez à une moyenne de charge annuelle de CHF 87 138.96, soit une perte moyenne annuelle sur ces 13 dernières années de CHF 29 702.10, soit un cumul sur 13 ans de CHF 386 127.35. Voilà la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, avec évidemment quelques chiffres qui correspondent au fonds d'entretien qui n'existe pas, et le coût des fonds investis, puisque qu'il est très difficile à chiffrer quelle est la part de dette globale de la commune qui finance cet immeuble. Dans tous les cas, que ce soit de la dette ou des fonds communaux, ces fonds doivent générer un rendement de 2% ce n'est pas exagéré. Voilà les chiffres que je souhaitais apporter ce soir afin que vous ayez toutes les informations. Je précise encore une fois que la valeur AIB officielle est de CHF 1 808 900.–, avec les garages, et puis vous communiquez également le coût de réfection d'un appartement, puisqu'on a des appartements qui nécessiteraient une réfection complète, puisqu'ils ont encore les cuisines et wc, d'origine. Le coût de réfection d'un appartement, selon le service des bâtiments, se monte entre 50 000.– et 60 000.– francs. Voilà ce que je souhaitais encore apporter à ce stade.»

M. Cornelio Fontana, PLR: «Je suis tout de même obligé de réagir pour donner un autre éclairage. Là, on parle purement comptabilité. Cela ne tient pas du tout compte de la gestion normale d'un immeuble et de comment cela aurait dû être géré. Quand j'entends CHF 42 000.– d'entretien par année, cela veut dire que l'entretien normal c'est 1% de la valeur AIB. Donc, CHF 17 000.–. Tout ce qui est en plus, c'est le rattrapage d'une gestion, en tout cas pas performante, d'avant, et que maintenant, il a fallu rattrapper. J'ai montré tout à l'heure, en arrivant à la Salle de spectacles, les escaliers extérieurs. Ceux-ci n'ont jamais été touchés depuis 1953. C'est clair que lorsqu'il faudra réparer, la charge sera plus élevée que si l'on les avait entretenus normalement. Donc, on ne peut pas comparer ces deux choses. Une des choses c'est du rattrapage, et pour du rattrapage normalement on vote un crédit spécial. Ceci c'est la gestion immobilière pour toute la Suisse en tout cas. La deuxième chose c'est qu'on capitalise un intérêt de 2%, alors qu'on n'a pas de dette sur l'immeuble, alors on réalité c'est un bénéfice. Et puis, on compare encore les 18 000.– francs, donc ceux-là, ils sont justes financièrement, mais, en réalité, ils n'existent pas. Même de cette manière on arriverait à tourner. Je rappelle que pour un immeuble il y a des règles très claires. L'entretien, c'est 1% par année. Si l'on fait ce 1% par année, on arrive à entretenir correctement un immeuble. Et là, je vois que le président de l'époque acquiesce, on avait demandé en 2009 à ce qu'on nous attribue 1% de la valeur immobilière sur tous les immeubles de la commune pour pouvoir faire l'entretien normal et prévisible que tout le monde fait. On nous l'a refusé. Maintenant, il ne faut pas s'étonner que l'on ne tourne pas. C'est normal, voilà, tout ceci pour dire simplement que le déficit qui nous a été donné est exact, mais c'est du rattrapage. On a laissé des loyers 20-30% plus bas que ce qui est raisonnable. Si une entreprise vend tout ce qu'elle produit à perte, évidemment elle ne tourne pas. Voilà, pour que ce soit clair.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «Très bien. J'aimerais maintenant que l'on revienne vraiment au point 4 de l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il la parole?»

M. Fabien Golay, ARC: «Notre intervention regroupe les points 4 et 5 de l'ordre du jour. Vendre une villa et un immeuble locatif pour offrir des locaux dignes et fonctionnels aux services communaux, si l'objectif est indiscutable, la méthode pour y parvenir n'a pas fait l'unanimité, la commission des bâtiments réfutant la vente de l'immeuble locatif. Ceci malgré des arguments comme, éviter de creuser la dette communale, ne pas reporter d'autres projets, liaison des fontenayes-route cantonale (point que nous avons retiré ce soir de l'ordre du jour), ou le projet pilote de chauffage à distance dans le secteur de l'Hôpital. A la question de savoir si notre commune se doit d'être active dans la gestion d'immeubles locatifs pour des particuliers, la fraction ARC estime que non, elle accepte de ce fait le compromis du Conseil municipal, à l'unanimité pour le point 4 et à la majorité pour le point 5 en laissant la liberté de vote à ses membres pour ce dernier.»

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS: «Le rapport du Conseil municipal présenté aux conseillères et conseillers de ville en lien avec les points 4. et 5. de l'ordre du jour souligne le manque d'infrastructures permettant aux différents services de la Municipalité de fonctionner avec efficacité. Le Conseil municipal s'est penché sur les différents

espaces disponibles ou manquant et cherche de nouvelles solutions. L'une d'entre elles consiste à se libérer en premier lieu de l'ancienne école du Cerneux-Veusil, un bien appartenant au patrimoine administratif. Ceci permettrait de financer pour une petite partie la construction d'un nouveau bâtiment ou l'acquisition d'un nouvel endroit pour le Service de l'équipement, qui libérerait lui-même un espace occupé aux Noyes pour les Travaux publics, ceux-ci ayant besoin de lieux de stockage supplémentaires. Le bâtiment de l'ancienne école du Cerneux-Veusil n'ayant plus un usage d'intérêt public depuis le mois d'août 2012, la fraction socialiste accepte la vente de ce bien communal par la libération d'un crédit d'engagement de CHF 360 000.-».

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS: «Maintenant, je continue puisque tout le monde parle du point 5 de l'ordre du jour concernant le bâtiment Rue de la Clef 37.»

... Rires...

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS: «Depuis septembre 1988, cet immeuble appartient au patrimoine financier de la commune. Actuellement, il nécessite différentes rénovations coûteuses qui interpellent: on se retrouve dans une situation problématique, ce qui s'est déjà vu pour d'autres bâtiments de la Municipalité. Pourtant, l'achat d'un bâtiment pour les Services techniques ne devrait pas, selon la fraction socialiste, être une raison pour se désinvestir d'un bien communal pouvant rapporter de l'argent. La politique foncière d'une commune est fondamentale et avec elle une vision sur le long terme; elle peut servir de levier pour des projets à venir. Il est nécessaire que la Municipalité de Saint-Imier travaille aussi dans une logique de propriétaire afin de conserver son patrimoine, ceci d'autant plus que les taux d'intérêts sont bas actuellement. Si le financement des investissements doit passer par une vente du patrimoine financier de la commune, c'est que celle-ci vit au-dessus de ses moyens et que la situation est catastrophique! La fraction socialiste précise qu'elle a, lors du Conseil de ville du 3 septembre 2015, au point 4. Prendre connaissance du programme de législation 2015 - 2018 de l'ordre du jour, donné la position suivante: «... nous ne souhaitons pas nous défaire du patrimoine immobilier communal, comme en est émis l'idée. Nous nous opposons clairement à l'idée de brader des biens si précieux.» Il est donc un peu court d'écrire dans le rapport qu'il n'y a pas eu de commentaire particulier à ce sujet. Elle pense que d'autres solutions peuvent être envisagées et prévoise négativement la libération d'un crédit d'engagement de CHF 900 000.-».

Au vote, la libération d'un crédit d'engagement de 360 000 francs (prix plancher de vente) pour la vente de l'ancienne école du Cerneux-Veusil est acceptée à l'unanimité.

#### 5. Vente du bâtiment locatif rue de la Clef 37 – libération d'un crédit d'engagement de CHF 900 000.- (prix plancher de vente): décision

M. Claude-Alain Tanner, président: «Avant de passer au vote, même si ce point a déjà été largement débattu, j'ouvre tout de même la discussion.»

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident: «J'ai eu la chance d'être, pendant 10 ans, président de la commission des bâtiments. Alors, lorsque j'entends M. le maire dire: «entretien courant 42 000.- francs», et que l'on demandait, comme disait M. Cornelio Fontana, PLR, 1 % de la valeur AIB, et que

l'on nous disait: «20 000.- cela suffit», alors, avec des théories de pompiers de ce type, il arrive un certain moment où les bâtiments se dégradent. Il y a eu le même cas aux Halles de gym. On demandait 100 000.- francs par année, on n'a pas voulu nous les donner. Alors, 10 ans après, on a besoin de 5 millions de francs. On avait demandé d'avoir toujours ceci, on nous l'a jamais donné. Maintenant, tout d'un coup, on tombe de la lune. Je trouve que ce n'est pas normal, cela m'interpelle. On entend dire: «Ne laissez plus votre argent à la banque parce qu'il vous coûte, achetez de la pierre, des blocs locatifs, pour faire de l'argent.» Et là, on nous dit tout le contraire. Moi, je ne comprends rien de tout. Je vous le dis franchement. Je m'oppose totalement à la vente de cet immeuble. Nous avons déjà fait assez de bêtises avec les immeubles. Lorsque l'on avait Le Progrès, on l'a bradé aux Longines. A l'époque on nous avait dit: «Non, non, ils ne veulent pas le réaliser, ils veulent l'entretenir». Pensez-vous, deux mois après, il était en vente. Moi, je n'arrive pas à saisir qu'on se sépare de nos bâtiments.»

M. Patrick Tanner, maire: «J'aimerais juste mentionner, sans entrer dans le débat, M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, que si vous réclamez un entretien de 1 % de la valeur AIB de l'immeuble, ce pourcentage représenterait un montant d'entretien de CHF 18 000.- par année. En réalité et en moyenne sur les 13 dernières années, l'entretien s'est monté à plus de 42 000.- francs. Ce montant représente donc près de 2,5 % de la valeur AIB!»

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident: «Non, je suis désolé. L'entretien, c'est l'entretien du bâtiment. Ce n'est pas le concierge, et tout cela. Cela c'est à part.»

M. Patrick Tanner, maire: «Dans les chiffres que je vous ai donnés...»

... M. le maire ne finit pas sa phrase...

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident: «On a le même problème...»

... M. Claude-Alain Tanner, président, intervient...

M. Claude-Alain Tanner, président: «M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, s'il vous plaît, on doit demander la parole pour s'exprimer.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «M. le maire je vous prie de continuer.»

M. Patrick Tanner, maire: «Non, c'est bon, j'avais terminé.»

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident: «On a le même problème dans tous les bâtiments.»

Au vote, la libération d'un crédit d'engagement de 900 000 fr. (prix plancher de vente) pour la vente du bâtiment locatif rue de la Clef 37 est refusée par 14 voix. 12 voix étaient pour la vente. Il y a eu 1 abstention.

M. Claude-Alain Tanner, président: «Etant donné le retrait du point 6 de l'ordre du jour, nous pouvons passer directement au point 7.»

#### 6. Votation d'un crédit-cadre de CHF 1 165 000.-, partiellement prévu au plan financier et financé



#### par emprunt, sous réserve de la participation prévue de l'Office des transports publics et de la coordination du trafic (OTP) pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier avec compétence au Conseil municipal de régler la mise en œuvre et d'engager les dépenses relatives: discussion – préavis au Corps électoral

Point retiré de l'ordre du jour.

#### 7. Crédit d'engagement de CHF 300 000.-, prévu au plan financier, afin de mettre en place des canalisations d'eaux claires entre le carrefour Passage de Sébastopol et l'Est de l'Ancienne Route de Villeret – décider du mode de financement: décision

Rapport du Conseil municipal:

Nous vous remettons en annexe, le rapport du Chef du Service de l'Equipement concernant l'objet cité en titre.

Afin de terminer les travaux d'adaptation des réseaux d'évacuation des eaux claires et usées dans le quartier Sud-Est de la commune, il est prévu de mettre en place un nouveau collecteur d'eaux claires dans l'Ancienne Route de Villeret, à l'Est du carrefour avec le Passage de Sébastopol. Cette conduite collectera les eaux de ruissellement provenant de la Rue de Tivoli et soulagera d'autant la conduite d'eaux usées présente dans ce secteur.

Rappelons que ce projet répond à un besoin impératif, démontré par plusieurs inondations (avant 2015) de bâtiments présents dans ce secteur.

Afin de permettre la conclusion de ces travaux, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de 300 000 francs, financé par autofinancement, et prévu au plan financier en 2018.

Ouverture de la discussion:

M. Gerolamo Pepe, PS: «La fraction socialiste a pris connaissance du rapport du chef de l'équipement concernant la gestion des eaux usées et des eaux claires dans le quartier Rue Sébastopol – Ancienne Route de Villeret – Rue Tivoli. Les deux premières mesures ont été réalisées et sont opérationnelles. Afin de terminer ces travaux d'évacuation des eaux claires et usées dans le quartier Sud-Est de la commune, la fraction socialiste approuve la libération d'un crédit d'engagement de CHF 300 000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier 2018.»

M. Jean-Paul Gerber, PLR: «Gestion des eaux usées et claires dans le quartier Tivoli, Sébastopol et Anc. Rte de Villeret. Ce quartier a connu plusieurs inondations suite à de fortes intempéries. Il y a aussi l'extension des zones à bâtir. Un plan des mesures à prendre pour résoudre les problèmes

a été dressé. Travaux exécutés en trois phases. Les deux premières sont déjà exécutées à ce jour. Reste la phase 3, qui consiste à mettre un séparatif ce quartier. Le PLR accepte de libérer le crédit de 300 000 francs, financé par autofinancement, et prévu au plan financier 2018. Nous remercions toutes les personnes qui préparent ces documents.»

M<sup>me</sup> Josika Iles, ARC: «La fraction ARC, après avoir pris connaissance avec intérêt du rapport établi par le chef de l'équipement, se prononce favorablement à la libération d'un crédit d'engagement de CHF 300 000.- qui de plus, est prévu au plan financier 2018.»

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 300 000.-, prévu au plan financier, afin de mettre en place des canalisations d'eaux claires entre le carrefour Passage de Sébastopol et l'Est de l'Ancienne Route de Villeret est accepté à l'unanimité.

#### 8. Modification des règlements communaux concernant le domaine des récusations: décision

Rapport du Conseil municipal:

En accord avec le bureau du Conseil de ville, nous vous remettons en annexe le rapport établi par la Commission de gestion à votre attention, conformément à son courrier du 24 octobre 2017.

Le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier et le Règlement des commissions permanentes constituent une base légale fondamentale du législatif communal. Il n'appartient ainsi pas à l'Exécutif communal de se prononcer sur le bien-fondé des modifications de cette réglementation.

Le Conseil municipal vous transmet par conséquent les documents qui lui ont été remis par la Commission de gestion sans autre commentaire.

Ouverture de la discussion:

M. Claude-Alain Tanner, président: «Vous avez reçu le rapport de la Commission de gestion à ce sujet. Je vous propose de traiter ce point dans sa globalité.»

M. Christian Tharin, PLR: «La Commission de gestion nous propose ce soir de revoir les bases légales communales concernant le sujet de la récusation. En préambule, il est nécessaire de rappeler que cette commission a été sollicitée par le Conseil municipal afin d'éclaircir à quel moment les membres d'un organe politique doivent se récuser en raison de conflit d'intérêt. Comme le mentionnait le rapport d'activité 2015 de cette commission, des propositions avaient déjà été faites en 2015 à l'attention du Conseil municipal et ces dernières ont déjà été transmises au bureau de notre conseil en 2016 pour prise de position. Suite à une rencontre en 2016 entre le bureau de notre conseil et la Commission de gestion, cette dernière a réévalué son projet puis l'a soumis à un avis juridique qui est joint à la documentation reçue pour ce soir. Après plusieurs parties que nous pourrions qualifier de «ping-pong» entre ces diverses instances, il est désormais de notre ressort de décider si notre conseil souhaite préciser les dispositions légales actuellement en vigueur ou non. Le sujet mis sur la table de ce soir n'est pas anodin et pourrait être lourd de conséquence si un membre ne se récuse pas en raison d'un conflit d'intérêt. Notre fraction salue également l'introduction du formulaire d'engagement politique qui est proposé ce soir. Ce formulaire contient en effet les informations importantes lorsqu'une personne s'engage en politique en mentionnant particulière-

ment l'obligation de se récuser ainsi que la retenue qu'il faut avoir en raison du secret de fonction. De ce fait, la fraction libérale-radical approuve unanimement les propositions de modifications des différents règlements exprimés par la Commission de gestion et la remercie pour le travail fourni dans ce dossier.»

M. Michel Meyer, ARC: «Le groupe ARC a examiné avec soin la proposition de modification des règlements du Conseil de ville et des commissions permanentes. Bien que cela lui semble superflu de l'inscrire dans un règlement, il estime qu'il peut être judicieux de rappeler certaines règles en début de législature, que ce soit au Conseil de ville comme dans les commissions municipales. En revanche, tout ce qui concerne l'annexe 3 «engagement politique» est refusé. En effet, nous nous estimons capables de comprendre le contenu de nos règlements communaux, d'en respecter les devoirs et d'en assumer la sanction en cas de défaillance. Nous considérons l'obligation proposée dans l'annexe 3 de signer un engagement politique comme une dévaluation de notre qualité d'élus, voire une mise au pas inacceptable. En conclusion et pour les raisons citées supra, la fraction ARC rejette la proposition de modifications des règlements du Conseil de ville et des commissions permanentes.»

M<sup>me</sup> Nathalie Fiechter, PS: «La fraction socialiste remercie la Commission de gestion de l'avoir rendue attentive à une problématique dont la gravité lui avait jusqu'ici totalement échappée. Il aurait d'ailleurs été intéressant d'avoir le nombre de cas concrets pendant les deux dernières législatures, histoire de réaliser pleinement la dimension de ce problème majeur. La fraction a d'ailleurs été plutôt étonnée de l'avis de la juriste de l'Oacot, Madame Munari, visiblement critique sur la question. Je cite: «Alinéa 1: cet alinéa est admissible, mais le rappel des dispositions légales concernant la récusation n'est pas très adéquat pour les membres du Conseil de ville, puisqu'il n'y a précisément pas d'obligation de se récuser au Conseil de ville». Et un peu plus loin: «Art. 4 bis, al. 1: cet alinéa fait double emploi avec l'alinéa 2 de l'art. 5. Nous vous proposons donc de le supprimer et d'adapter la numérotation des alinéas suivants». Vous aurez noté que cette proposition n'a heureusement pas été suivie. Le texte en aurait été amputé de sa substantifique moelle. Alors, puisque ce texte est Oacot compatible, délicieusement truffé d'un certain nombre de fautes d'accords et de syntaxe, et tout à fait digne de passer à la postérité, la fraction socialiste a décidé de s'abstenir de prendre position quant aux modifications proposées.»

Au vote, la modification des règlements communaux concernant le domaine des récusations est refusée par 12 voix. 11 voix étaient pour la modification. Il y a eu 4 abstentions.

#### 9. Traitement de la motion «Introduction d'une monnaie locale» déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste: décision

Rapport du Conseil municipal:

Le 8 mars 2018, la fraction socialiste (PS) a déposé une motion intitulée «Introduction d'une monnaie locale».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion, ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide

de l'acceptation ou du rejet de la motion.

A l'image du léman ou du farinet valaisan, les monnaies locales ont la cote. Elles sont de plus en plus nombreuses à faire leur apparition en Suisse, afin de valoriser une économie de proximité.

Disponibles en coupures de 10, 20, 50 et 100 francs, les bons des Commerces indépendants d'Erguël (CIDE) constituent en quelque sorte déjà une monnaie locale dont l'objectif est de favoriser une consommation régionale et de soutenir les emplois et activités. Ils sont valables chez tous les commerçants membres du CIDE, soit à l'heure actuelle un peu plus de 50 commerces, sociétés de services ou artisans.

On se souviendra également du soleil, monnaie très locale et éphémère émise à l'occasion du Mont-Soleil Open Air Festival et valable encore quelques semaines après la manifestation auprès des commerçants locaux.

Le Conseil municipal est naturellement favorable à développer et valoriser le commerce régional. La démarche s'inscrit d'ailleurs dans la ligne voulue par la Municipalité qui verse, à titre d'exemple, l'ensemble des subventions liées à l'efficacité énergétique en bons CIDE depuis de nombreuses années. A ce jour, un montant supérieur à CHF 100 000.- a déjà été injecté par la commune dans cette monnaie locale.

L'Exécutif communal estime toutefois qu'il est impératif de s'appuyer sur l'expérience et les compétences développées par le CIDE, afin d'éviter de développer une monnaie parallèle.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal propose l'entrée en matière sur la motion et suggère son traitement par une commission ad hoc de 7 membres (commission temporaire).

Ouverture de la discussion:

M. Gaëtan Aellen, PLR: «Nous vous rappelons qu'il existe déjà une monnaie, appelée bons CIDE, valable dans une cinquantaine de commerçants de Saint-Imier et environs. La création d'une deuxième monnaie de ce genre donnerait pas-sablement de travail en plus aux commerçants, créerait à coup sûr une confusion au sein de la population et surtout obligerait à mettre en place une nouvelle structure pour la gestion de celle-ci. En conclusion, notre fraction estime que l'existence des bons CIDE est suffisante pour notre localité et sa région et qu'il s'agit plutôt de tout faire pour les promouvoir. Par conséquent, la fraction radicale refuse à l'unanimité la motion «Introduction d'une monnaie locale».

M<sup>me</sup> Danika Perret, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance de la motion «Introduction d'une monnaie locale», déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste, ainsi que du rapport du Conseil municipal concernant cette motion. Si notre fraction ne peut que rejoindre certains arguments avancés par la fraction socialiste, et notamment ceux qui défendent un soutien du commerce local et de proximité, ARC s'interroge sur l'utilité d'ajouter une monnaie locale à un équivalent déjà existant et ayant fait ses preuves: Les bons CIDE. Il nous semble aussi contre-productif que chronophage de réfléchir à un concept qui remplirait les mêmes fonctions qu'un service déjà existant. Ne perdons pas de temps à réinventer la roue. D'autres éléments de cette motion nous laissent également dubitatifs, et notamment le lien un peu rapide qui semble être fait entre «acheter à proximité» et «acheter de la proximité». Effectivement, s'il semble tout à fait heureux et nécessaire de soutenir



les petits commerces proches plutôt que les grandes entités commerciales afin de favoriser une économie régionale, l'achat « local » n'est en rien une garantie de consommer des produits locaux. Nos commerces du CIDE sont, au même titre que les autres, libres de faire commerce du type de marchandises qu'ils auront choisi. C'est donc bel et bien le consommateur, quel que soit l'endroit où il se fournit, qui reste responsable de la qualité éthique du produit qu'il achète. Une monnaie locale, quelle qu'elle soit, ne saurait influencer sur cet aspect de la consommation.

En conclusion, pour les raisons précitées et parce que la création d'une commission nous semble disproportionnée pour valoriser un produit déjà existant, la fraction ARC fait le choix de refuser l'entrée en matière sur cette motion.

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS: «La fraction socialiste apprécie la décision d'entrée en matière de sa motion. Elle précise qu'il ne s'agira en aucune manière de concurrencer les bons CIDE mais de s'organiser à une plus grande échelle afin de toucher davantage la population pour le bien des commerces, des restaurateurs, des producteurs, des artisans et pour des projets durables dans la région. Une monnaie locale doit être avant tout une marchandise au service de la population. Comme pour la nature, une biodiversité des monnaies permet d'assurer une économie stable.»

Au vote, la motion «Introduction d'une monnaie locale» déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste est refusé par 22 voix. 4 voix étaient pour son traitement. Il y a eu 1 abstention.

#### 10. Traitement de la motion «Révision du règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier» déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste: décision

Rapport du Conseil municipal:

Le 8 mars 2018, la fraction socialiste (PS) a déposé une motion intitulée «Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion, ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Le Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des sub-

ventions aux partis politiques de Saint-Imier a été adopté par le Conseil de ville dans sa séance du 6 février 2003. Ainsi, les différentes fonctions politiques n'ont pas été réévaluées depuis plus de 15 ans, 25 ans pour le maire (1992).

Depuis l'adoption de ce règlement, l'organisation de la Municipalité a été passablement modifiée et complétée de nombreuses sociétés administrées par les autorités:

- 23 mai 2003  
Création de la société Parc technologique de Saint-Imier SA
- 3 février 2005  
Création de Crescentia SA, société de développement économique
- Novembre 2013  
Exploitation d'un laboratoire de Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres
- 20 novembre 2014  
Création de la société EAU-Vallon SA
- 30 juin 2016  
Reprise de la Fondation Reine Berthe
- 12 décembre 2016  
Création de la société Erguël Sports SA

Il ne s'agit pas ici d'une liste exhaustive. De nombreux autres changements sont intervenus ces 15 dernières années (création du syndicat des Sapeurs-pompiers, du syndicat pour la Culture LEAC; création d'une commission de la santé et d'une commission de la jeunesse, etc.), sans évoquer également l'important travail qui attendra les autorités avec le projet de fusion des communes du Haut-Vallon.

Compte tenu de l'évolution et afin de maintenir un certain intérêt et attrait des mandats politiques, le Conseil municipal estime qu'il est judicieux que cette question soit examinée pour la prochaine législature. Il propose ainsi à votre Conseil l'entrée en matière sur la motion et suggère son traitement par une commission temporaire de cinq membres composée des différentes forces politiques en présence et d'un membre de l'Exécutif.

Ouverture de la discussion:

M. Denis Gerber, PLR: «Notre fraction partage l'avis du Conseil municipal:

- Quant au fait de tenir compte de l'évolution de la complexité des dossiers soumis aux divers élus.
- Qu'il est temps de revoir ce problème des indemnités, vacations et frais.

Elle accepte donc la constitution d'une commission de 5 membres telle que proposée par le Conseil municipal.»

M. Patrick Domon, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil municipal concernant la motion «Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier» déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste.

Convaincue par les arguments qui y sont présentés, la fraction ARC accepte l'entrée en matière sur la motion et la forme proposée, soit son traitement par une commission temporaire de cinq membres composée des différentes forces politiques en présence et d'un membre de l'exécutif.»

M<sup>me</sup> Jessica Haenni, PS: «La fraction socialiste apprécie la décision d'entrée en matière de sa motion. Elle espère que cela encouragera la population à s'engager davantage en politique.»

Au vote, le traitement de la motion «Révision du règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier» déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste est accepté à l'unanimité.

#### 11. Traitement de la motion urgente «Paiement de 50 % des jetons de présence en bons CIDE» déposée à la chancellerie municipale le 12 mars 2018 par la fraction libérale-radical: décision

Rapport du Conseil municipal:

Le 12 mars 2018, la fraction libérale-radical (PLR), par son président Denis Gerber, a déposé à la chancellerie municipale une motion urgente intitulée «Paiement des autorités et des membres de commissions à hauteur de 50 % en bon CIDE et 50 % en espèces.»

Conformément à l'art. 3 al. 6 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, en cas d'objet urgent, une motion peut être déposée 15 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie. Elle sera envoyée à tous les conseillers de ville avec la convocation du Législatif. Le Conseil municipal devra proposer son acceptation ou son refus lors de cette séance. Le Conseil de ville vote son traitement.

Lors du Conseil de ville du 8 mars 2018, la fraction socialiste a déposé une motion demandant une révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier. Le Conseil municipal vous a recommandé d'accepter le traitement de cette motion par une commission ad hoc (commission temporaire).

La proposition de la motion libérale-radical peut être intégrée dans la motion du Parti socialiste. Le Conseil municipal propose ainsi à votre autorité de regrouper le traitement de cette motion avec celle de portée plus générale initiée par la fraction socialiste.

Ouverture de la discussion:

M. Denis Gerber, PLR: «Notre fraction insiste sur le fait que sa motion urgente a pour but, déjà pris en compte de manière régulière par la commune, de

favoriser le commerce local et régional en accrochant les bons du CIDE de manière officielle, comme cela se fait déjà dans d'autres communes pour d'autres monnaies locales, aux indemnités des commissions permanentes. Notre fraction ne fait pas une fixation au niveau des proportions sur sa proposition de 50 % en bons et 50 % en espèces, mais, et je me répète, les bons du CIDE doivent apparaître de manière tangible dans le versement des indemnités aux élus. C'est ainsi que nous soutiendrons de manière concrète Saint-Imier et ses divers acteurs économiques. Nous profitons de remercier encore tous nos petits commerces, artisans et restaurateurs qui font vivre au quotidien notre localité et la région malgré un environnement commercial toujours plus sévère. Notre fraction est d'accord que sa motion soit intégrée dans les objets qui seront traités par la commission temporaire de 5 membres suggérée par le Conseil municipal dont nous venons d'accepter la création.»

M<sup>me</sup> Nathalie Fiechter, PS: «La fraction socialiste a pris connaissance de la motion du PLR avec une certaine surprise quant au caractère urgent de ladite motion, qui lui paraît plutôt discutable. Ceci dit, elle adhère tout à fait à l'idée que le commerce local mérite d'être soutenu. Elle accepte donc la proposition pertinente du Conseil municipal de regrouper le traitement de cette motion avec celle de portée plus générale qu'elle a initiée lors du Conseil de ville du 8 mars, relative à une révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques.»

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident: «50 % des jetons de présence en bons CIDE, d'accord. Mais, est-ce que tous les commerçants font partie du CIDE? Si ce n'est pas le cas, nous allons en favoriser certains, et en pénaliser d'autres. De plus, il ne faut pas oublier qu'il y a des gens qui n'ont pas de 13<sup>e</sup> salaire. Cela existe encore. Alors, lorsque vous recevez un peu d'argent, cela permet de payer par exemple des assurances ou autres. Je ne sais pas si la Zurich Assurance prend les bons CIDE. Si je peux aller acheter la plaquette pour mon chien avec les bons CIDE. Favoriser le commerce local oui, mais parfois c'est aussi difficile. Un autre exemple que je peux donner, c'est le suivant: je voulais acheter du vin, un samedi après-midi, paf! C'est fermé. Des cartouches pour mon imprimante, paf! C'est fermé. Alors, s'il faut aller à la Migros, on va à la Migros. C'est vrai. Les bons CIDE, d'accord, mais voilà.»

Au vote, le traitement de la motion urgente «Paiement de 50 % des jetons de présence en bons CIDE» déposée à la chancellerie municipale le 12 mars 2018 par la fraction libérale-radical, est accepté par 12 voix en la regroupant avec le traitement de celle de portée plus générale initiée par la fraction socialiste. 11 voix étaient contre la motion. Il y a eu 4 absents.

#### 12. Motions et interpellations

M. Claude-Alain Tanner, président, informe avoir reçu une motion sur le bureau du Conseil de ville. Il donne la parole.

M<sup>me</sup> Danika Perret, ARC: «Motion intitulée: Relève médicale à Saint-Imier. La relève médicale est un sujet important, abordé dans de nombreuses villes, et qui touche tout le monde, à des niveaux différents. Notre région est particulièrement touchée par cette

problématique, ou du moins le sera dans des délais assez rapides. Plusieurs médecins généralistes arrivent gentiment à l'âge de prendre une retraite bien méritée (ou l'on déjà fait!), et nous savons qu'il est de plus en plus difficile d'attirer de nouveaux spécialistes à installer un cabinet médical chez nous, pour des raisons géographiques, mais également financières, ou pratiques. Ceci pose des problèmes puisque les patients de ces futurs retraités risquent de se retrouver sans personne pour reprendre leur dossier médical. Le modèle du «cabinet géré par un médecin de famille et sa secrétaire médicale», que nous avons connu jusqu'à nos jours, n'est plus forcément le standard aujourd'hui, tant pour des raisons pratiques qu'économiques. De grands défis attendent les médecins nouvellement formés qui doivent inventer de nouvelles manières de fonctionner, de s'associer, d'imaginer leur vie professionnelle. Comment pourrions-nous les inciter à s'inventer dans notre Ville? La santé est un domaine qui touche tout le monde, et en ceci, la question de la relève médicale est d'une importance capitale pour notre Cité puisqu'elle est directement en lien avec l'accès aux soins par nos citoyens. La fraction ARC aimerait que nous réfléchissions, à Saint-Imier, aux potentielles options visant à favoriser cette relève, aux modalités envisageables, et que nous dressions ainsi un tableau des possibles afin de pouvoir se positionner sur certaines démarches à entreprendre, ou non, pour s'impliquer dans ce dossier crucial pour le bien-être de nos habitants.»

M. Patrick Tanner, maire: «Conformément à l'art. 3, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera à votre conseil lors de sa prochaine séance soit l'entrée en matière ou son refus, et il appartiendra au Conseil de ville de déterminer la suite.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «Il ne semble pas y avoir de réponse aux interpellations. Nous allons passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu 1 sur le bureau du Conseil de ville. Je donne la parole.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Interpellation intitulée: Fusion de communes ou de services communaux. Notre fraction a pris connaissance avec intérêt du lancement des travaux sur le contrat de fusion, le 21 mars dernier à Courtelary. Elle se réjouit de l'important engagement que suscite ce projet, avec une participation nombreuse. Toutefois, deux points suscitent son inquiétude:

Une fusion de commune est un exercice ambitieux. Il s'agit de savoir ce que la population des localités concernées veut faire ensemble et comment elle entend façonner un avenir commun. Il s'agit, au sens noble du terme d'un projet de société qui doit répondre à la question: Quel Vallon voulons-nous dans 20 ans?

Dans l'élaboration d'un tel projet de territoire, les enjeux liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire sont fondamentaux, à plus forte raison depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT.

Or, selon ce qui a été publié, ces 2 dimensions sont totalement absentes: il n'est nullement question d'un projet de territoire ou de société, et le programme de travail du groupe urbanisme ne mentionne ni urbanisme, ni aménagement du territoire. Comment le conseil municipal se positionne-t-il par rapport à ce dossier?»

M. Patrick Tanner, maire:

«Je me permets de rassurer M. Michel Ruchonnet, PS, ce sont effectivement des sujets qui ne figureraient pas dans les communications qui ont été faites. Ces deux éléments, l'enjeu sociétal, ainsi que la dimension spatiale de la nouvelle commune, seront des sujets abordés. Nous souhaitons dans l'idéal pouvoir les aborder sous la forme d'une démarche participative, en associant la population. Le Copil Fusion s'est déjà penché sur cette réflexion. Je pense effectivement que le groupe urbanisme sera évidemment un des moteurs dans la réflexion. Même si l'on part dans une démarche participative, l'idée aujourd'hui était tout de même d'avoir une base de discussion à proposer à la population le moment venu pour en débattre. Ce n'est donc pas une composante qui a été oubliée. Mais, effectivement elle n'a pas été assez mise en valeur dans la communication qui a été faite au moment du 21 mars, et dans les jours qui ont suivi.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Je suis très content d'entendre votre position qui nous rassure tout à fait. Notre but c'était de vous rendre attentif à ce manque qui aurait pu porter préjudice au résultat final.»

M. Patrick Tanner, maire: «Tout à fait.»

#### 13. Petites questions

M. Claude-Alain Tanner, président: «Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions.»

M. Patrick Tanner, maire: «Je me permets d'apporter les réponses aux questions de M<sup>me</sup> Joëlle Hüller au nom de la fraction PLR concernant les naturalisations.

1. Quelles sont les bases légales réglant le problème des naturalisations?

La question (je préfère ce terme à celui de problème) du traitement des demandes de naturalisation ordinaire et d'admission au droit de cité repose sur plusieurs bases légales émises par la Confédération et le canton:

Pour les bases légales fédérales, il y a notamment:

- La Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst.; RS 101).
- La Loi fédérale du 20 juin 2014 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (loi sur la nationalité, LN; RS 141.0).

• L'Ordonnance du 17 juin 2016 sur la nationalité suisse (ordonnance sur la nationalité, OLN; RS 141.1).

Pour les bases légales cantonales, on peut citer:

- La Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1).
- La Loi du 13 juin 2017 sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (loi sur le droit de cité, LDC; RSB 121.1).
- L'Ordonnance du 20 septembre 2017 sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (ordonnance sur le droit de cité, ODC; RSB 121.111).
- La Loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21).
- L'Ordonnance du 22 février 1995 fixant les émoluments de l'administration cantonale (ordonnance sur les émoluments, OEmo, RSB 154.21).

Au niveau communal, le Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire du 7 septembre 2006 constitue la seule base légale disponible.

Il faut encore préciser que la nouvelle loi cantonale du 13 juin 2017 déploie ses effets depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

2. Qui est en charge de ce dossier au sein de la commune? Au niveau communal, la pro-

cédure est menée par le service Administration générale et police. M. Yanick Courvoisier, chef de service, et M. Jacques Zumwald sont les personnes en charge du traitement des dossiers de naturalisation et des auditions.

Les dossiers sont instruits conformément aux lois et directives en vigueur. Tous les dossiers sont ensuite transmis dans leur intégralité au Conseil municipal qui est, selon la loi, l'autorité de décision sur le plan communal.

3. Y a-t-il des directives internes à notre commune ?

En dehors du Règlement concernant les émoluments communaux pour le traitement des dossiers de naturalisation ordinaire acceptés par votre autorité en date du 7 septembre 2006, il n'existe pas d'autres directives internes au niveau communal. La législation fédérale et cantonale faisant foi.

4. Pour quelles raisons la liste des personnes naturalisées n'est-elle pas rendue publique ? Est-ce une décision fédérale, cantonale ou communale ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, il n'existe plus de base légale pour la publication, par les communes, de faits d'état civil. Au niveau fédéral, une base légale fait également défaut depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La charge occasionnée pour les communes de taille moyenne ou de grande taille est l'une des raisons pour lesquelles le canton de Berne et la Confédération renoncent à la publication des données. Cette décision correspond également à un besoin toujours croissant de la population que les données personnelles ne soient pas rendues publiques, dans l'optique non seulement de protéger la sphère privée, mais également de se prémunir contre la publicité indésirable, qui s'imisce régulièrement dans les foyers avec l'aide de telles publications.

Pour les raisons ci-dessus, une publication des faits d'état civil par les communes n'est admissible que si les exigences suivantes sont respectées :

Les personnes concernées doivent donner leur accord exprès à la publication.

Les communes qui désirent malgré tout publier les faits d'état civil doivent donc prendre contact directement avec les citoyennes et citoyens concernés et obtenir leur consentement pour la publication d'un fait particulier. En cas de litige, une commune disposant d'un accord écrit peut prouver la légitimité de son action.

La publication de la naturalisation ne peut donc s'effectuer que sur accord écrit des requérants.»

M<sup>me</sup> Joëlle Häller, PLR : «Merci M. le maire pour votre réponse.»

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : «Je vais répondre à la petite question de M<sup>me</sup> Morgane

Bussian, ARC, du 8 mars 2018. Voici la petite question :

Notre déchetterie communale est une infrastructure très utilisée par les citoyennes et citoyens ; nous souhaiterions dès lors savoir si la large palette de tris pourrait être agrémentée des deux offres suivantes :

1. La regrettée tournée des cassons permettaient de donner une deuxième vie aux meubles, appareils ou autres bibelots. Serait-il possible d'organiser un coin «troc» à la déchetterie, afin que des objets encore utilisables y soient déposés et trouvent ainsi un nouveau propriétaire ?

2. Après les bouteilles en verre et en PET, le berlingot est le troisième emballage le plus courant en suisse avec 20 000 tonnes par an. Ces deux dernières années, l'association pour le recyclage des briques à boisson suisse a réalisé avec succès un projet pilote, qui a permis de confirmer une demande élevée de la part des citoyens. Serait-il envisageable que Saint-Imier s'approche de cette association afin de recycler ces déchets ? Notre fraction profite de cette

petite question pour remercier la serviabilité des employés de la déchetterie.

*La réponse du Conseil municipal :*

En guise d'introduction, le Conseil municipal prend note, sans surprise mais avec grande satisfaction, des remerciements adressés au personnel de la voirie à la déchetterie qui accomplit des tâches très utiles et nécessaires à la qualité de vie de nos concitoyen-ne-s. Nous associons naturellement à ces remerciements le personnel des communes de Villeret et Sonvilier.

Pour en revenir aux deux demandes de M<sup>me</sup> Morgane Bussian, nous pouvons préciser les choses suivantes :

1. La tournée des cassons n'a pas été supprimée totalement. Elle est toujours à disposition des Imérien-ne-s qui ne disposent pas d'un véhicule pour amener eux-mêmes leurs déchets encombrants à la déchetterie. Il suffit de téléphoner au responsable de la voirie pour convenir du jour du ramassage.

Pour ce qui est de la seconde vie des objets débarrassés, nous ne disposons pas aujourd'hui de suffisamment de place pour un coin «troc» dans la déchetterie actuelle. La gestion de ces objets peut susciter des problèmes d'ordre, de discipline, qui nécessiteraient un contrôle accru (accaparement des déchets «cédés» à la commune, commerce parallèle). Le personnel doit être formé. La question du coin «troc» sera reprise dans le cadre du projet de nouvelle déchetterie qui sera abordé dans le cadre des discussions sur la fusion.

2. Nous sommes conscients que chaque geste en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets contribue à forger un avenir plus durable pour les générations futures.

C'est pourquoi les acteurs en charge de ces questions au sein de l'administration municipale ont d'ores et déjà entrepris des démarches en vue de proposer cette nouvelle prestation à nos concitoyen-ne-s. Nous ne manquerons pas de tenir au courant la population dès que la prestation sera offerte.

Le Conseil municipal espère ainsi avoir répondu à vos attentes et vous remercie de la pertinence de votre démarche.»

M<sup>me</sup> Morgane Bussian, ARC : «Je remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pour sa réponse. J'espère que le coin troc verra tout de même le jour dans la nouvelle, future, déchetterie.»

M. Patrick Tanner, maire : «Je me permets d'apporter les réponses suivantes suite à la petite question de M<sup>me</sup> Talika Gerber, PLR, intitulée «Règlement des commissions permanentes». Permettez-moi toutefois d'en redonner brièvement lecture afin de poser le contexte : «En date du 5 février 2015 notre conseil a approuvé le règlement des commissions permanentes. Il n'a pas fait l'objet d'opposition (référendum, recours) durant le délai légal. L'application du règlement a-t-elle force de loi ou comme dans le cas des avis de droit (exemple de la réponse donnée ici dans nos murs au sujet de l'Oacot) des interprétations sont-elles possibles ? Si la réponse est que le règlement s'applique tel que voté :

1. Que se passe-t-il si un ou des articles n'est ou ne sont pas respectés ?
2. Que doit faire un membre d'une commission confronté à une telle situation ?
3. De quelle(s) voie(s) de recours dispose-t-il ?
4. Quelle instance doit-il informer pour signaler un tel état de fait ?

Je peux donc vous apporter la réponse suivante. L'application d'un règlement a naturellement force de loi. Toutefois, comme vous le mentionnez, une loi ou un règlement peut naturellement faire l'objet d'interprétations. La compétence de trancher cas échéant appartient au pouvoir judiciaire. La jurisprudence désigne l'ensemble des décisions de justice relatives à une question juridique donnée. Il s'agit donc de décisions précédemment rendues, qui illustrent comment un problème juridique a été résolu par les tribunaux. Ces décisions peuvent elles aussi encore évoluer en fonction des jugements.

Concernant vos questions plus spécifiques, je vais tenter d'y répondre de manière générale, n'ayant pas connaissance d'un contexte spécifique.

– Que se passe-t-il si un ou des articles n'est ou ne sont pas respectés ?

Cela dépend du cas concret. Toutefois, si aucune action n'est entreprise, il ne se passera très probablement rien du tout. Il appartient en premier lieu à la personne lésée ou qui se sent lésée de faire valoir ses droits en séance et si cela n'est pas entendu, de le faire auprès de l'instance supérieure.

– Que doit faire un membre d'une commission confronté à une telle situation ?

Cela dépend naturellement de la situation, mais en premier lieu, le non-respect d'une disposition réglementaire doit être signalé immédiatement en séance au Président ou au vice-président en son absence, à qui il appartient de gérer les débats. L'art. 5 al. 1 du Règlement des commissions permanentes prévoit notamment que : «Le président dirige les délibérations de la commission et veille à l'observation du règlement. Le vice-président remplace le président en cas d'absence.»

La responsabilité de veiller à la bonne application de nos règlements n'est toutefois pas la seule affaire de la personne qui gère les débats mais bien celle de l'ensemble des membres d'une autorité.

Si la situation ne peut être réglée par le président ou par une décision de la commission, la ou le commissaire lésé(e) ou qui se sent lésé(e) peut signaler le cas au Conseil municipal ou, dans les cas graves, déposer une plainte auprès de l'autorité disciplinaire.

L'art. 81 de la Loi sur les communes (170.11 - LCo) prévoit que si le droit communal ne contient pas de dispositions concernant les compétences de l'autorité disciplinaire, ce qui est le cas pour notre commune, celles-ci sont dévolues au Conseil municipal pour le personnel communal et au préfet pour les membres des organes communaux lorsque le Conseil municipal n'est pas compétent. – De quelle(s) voie(s) de recours dispose-t-il ?

A ce stade, il n'existe pas de voies de recours. Pour disposer d'une voie de recours, il faudrait au préalable qu'une décision ait été rendue.

– Quelle instance doit-il informer pour signaler un tel état de fait ?

Comme déjà mentionné, en premier lieu le président de la commission et ses membres. Si sa requête n'est pas entendue ou reconnue alors qu'elle semble conforme au droit, il est alors possible de signaler cet état de fait au Conseil municipal puis, en dernier lieu et en cas de problématique grave, de déposer une plainte auprès de l'autorité disciplinaire.»

M<sup>me</sup> Talika Gerber, PLR : «Je remercie M. le maire pour les réponses apportées.»

M. Claude-Alain Tanner, président : «Je donne la parole pour les nouvelles petites questions.»

M. Cornelio Fontana, PLR : «Depuis de très nombreuses années nous devons constater le non-fonctionnement de la fontaine de la Salle de spectacles. Le jardin, ses bancs, et notre Salle de spectacles constituent un ensemble digne d'intérêt pour notre population et ses visiteurs. En somme un bel aménagement. La fontaine, dans l'esprit des concepteurs, est une pièce importante de cet ensemble et ce par sa structure originale. Les passants peuvent contempler la boule qui tourne.»

... Rires.

M. Cornelio Fontana, PLR : «Est-il possible d'introduire sa réfection dans les travaux planifiés, cela ne coûterait pas bien cher en circuit fermée, pour valoriser le bâtiment ?»

M. Patrick Tanner, maire : «En l'absence de M. Christian Schlupe, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, nous prenons note de votre petite question et tenterons d'apporter une réponse lors de la prochaine séance.»

M. Cornelio Fontana, PLR : «Merci.»

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : «J'ai quelques questions concernant la patinoire. Le travail que fait M<sup>me</sup> Renfer pour le chantier de la patinoire est payé par qui ? Et ce surplus de travail ne vient-il pas perturber le service ? Déjà que gérer 100 millions de francs de bâtiments à 60 %, ce n'est pas de la tarte. Je ne comprends d'ailleurs pas son rôle puisqu'il y a un architecte exécutant et une commission. Normalement, lorsque les artisans ont un problème, ils vont vers l'architecte exécutant, et la commission prend les décisions. D'autre part, pourquoi la buvette située en haut des escaliers n'est pas fermée comme dans beaucoup de patinoires ? Ceux qui veulent voir un match, ou un

gala de patinage, pourraient le faire au chaud. Selon la formule consacrée : «un citoyen m'a dit», le Hockey club Saint-Imier devrait payer CHF 4000.- pour la location des murs, afin de pouvoir y mettre la publicité des ses sponsors, ce qui veut dire que l'argent récolté servira d'abord à la location des murs avant le but premier du sponsoring, c'est-à-dire de ramener de l'argent au club, et non pas à la société de la patinoire. Pourquoi la construction des places de parc situés à l'Est et à l'Ouest de la patinoire est à la charge des citoyens de Saint-Imier, soit CHF 684 640.-, et pas à la charge de la société de la patinoire, surtout que Saint-Imier a déjà vendu pour un prix symbolique les vestiaires ? Est-ce que c'est un oubli de l'architecte, ou délibérément oublié, pour ne pas gonfler le crédit de construction, par peur que ce projet soit refusé ? Je suis tout à fait satisfait que ce projet ait abouti, mais c'est tout de même beaucoup d'argent investi. Cette somme pour le parking aurait déjà pu servir pour l'achat du bâtiment des Services techniques et des cantonniers. Pour les places de parc Est-Ouest, la société de la patinoire a-t-elle conclu un contrat ou une convention pour le déneigement ? Ou c'est encore aux frais de la commune de Saint-Imier ?»

M. Patrick Tanner, maire : «Je pourrais probablement vous apporter la plupart des réponses ce soir, mais afin d'éviter de vous communiquer des imprécisions, parce que vous semblez disposer d'informations dont nous-mêmes ne disposons pas, je formulerais une réponse au prochain Conseil de ville M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident.»

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : «J'ai posé une question avant lors de la votation pour les bons du Cide. Je n'ai pas reçu de réponse. Est-ce que tous les commerçants font partie du Cide ?»

M. Patrick Tanner, maire : «Effectivement, tous les commerçants ne font pas partie du Cide M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident.»

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : «Voilà.»

M<sup>me</sup> Mélanie Kernén, ARC : «Pour compléter, il y en a tout de même une bonne majorité sur Saint-Imier, mais pas forcément dans tout le Vallon. Il y a quelques-uns au sein du Vallon, mais à Saint-Imier une majorité. C'est un libre choix d'intégrer le Cide ou pas.»

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : «Donc, le commerçant a libre choix, mais moi, je n'ai pas le libre choix d'aller acheter où je veux. C'est un peu cela.»

#### 14. Divers et imprévu

M. Corentin Jeanneret, PLR : «Cette séance du Conseil de ville, sur le point de s'achever, est une séance toute particulière pour un membre du Conseil municipal. En effet, il s'agit de la dernière séance de M. John Buchs, après plus de 46 ans de bons et loyaux services. Si rendre hommage n'est pas chose aisée, ce l'est encore moins quand on le fait pour quelqu'un que l'on connaît très bien, qui plus est est son grand-père. Ta carrière politique commence le 1<sup>er</sup> janvier 1971 lorsque tu sièges au Conseil municipal pour la première fois. Tu occuperas cette fonction jusqu'au 31 décembre 1978. De 1983 à 1986, tu sièges au Conseil général. Tu remplaces en 1986 en cours de législature M. Francis Loetscher à la mairie, poste que tu occuperas jusqu'en 1994. Tu siègeras à nouveau au Conseil de ville de 2007 à 2014, avant de prendre une retraite bien méritée mais écourtée ! En effet, en juin 2015, tu remplaces notre collègue Raymond Glück au Conseil municipal, c'est

donc la troisième fois que tu sièges au municipal ! De plus, dès 1971 et sans discontinuer jusqu'à maintenant, tu as toujours siégé dans des commissions municipales. La liste serait trop longue mais on peut citer les commissions scolaires, la commission des finances, la commission de gestion (dont tu as été le premier président), la commission d'urbanisme, etc. Après un rapide décompte, tu as donc siégé plus de 180 fois dans cette salle ! Pour ce qui est du municipal, plus de 800 séances à ton actif. Evidemment, les séances de commission ne sont pas comptées... Dire que tu as l'engagement chevillé au corps relève de l'euphémisme. Tu as fait tienne la devise de Virgile qui disait : «Par un travail opiniâtre, on vient à bout de tout.» Tu as aussi présidé le Comité d'organisation du 1100<sup>e</sup> anniversaire de notre Cité, manifestation dont on parle encore plus de 30 ans après. Tu as aussi présidé le Comité d'organisation d'une étape du Tour de Romandie à Saint-Imier, sur demande du Conseil municipal. Ton engagement politique ne s'arrête pas au niveau local. Au niveau régional, tu as été le premier à occuper la présidence du Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura bernois SA et ce durant 12 ans. Tu as aussi présidé la Chambre d'économie publique du Jura bernois durant 4 ans. En 2011, tu es nommé par le Conseil-exécutif bernois au sein de l'Assemblée interjurassienne, que tu as coprésidée aux côtés de Dick Marty. En 1994, tu réponds à l'invitation de Pierre Paupe et tu es le premier orateur bernois à t'exprimer à l'occasion de la fête nationale à Saignelégier. Cette visite est considérée comme un déclencheur du dialogue interjurassien. Tu n'as pas hésité, au plus fort de la crise horlogère, à te rendre dans les rues de Saint-Imier pour manifester avec la population pour défendre Les Longines et à t'adresser directement au conseiller fédéral de l'époque pour sauver ce fleuron de l'industrie régionale. Ton amour pour Saint-Imier n'est plus à démontrer et tu peux être fier de la tâche colossale accomplie pour notre Cité. Radical convaincu, tu as toujours placé l'Homme au sein de ta réflexion. Tu t'es toujours battu pour tes idées, sans craindre tes adversaires politiques, et ceci afin qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier. Ton bilan politique est impressionnant et source d'inspiration pour les nouvelles générations. Ce fut une grande joie pour moi de pouvoir siéger avec toi durant quelques années et de découvrir le politicien que je ne connaissais que de réputation, j'ai découvert une figure autre que celle du grand-père aimant et dévoué. Cher grand-papa, c'est un honneur pour moi ce soir de te rendre hommage et de te remercier, au nom de la fraction PLR et du PLR Saint-Imier, pour ton engagement sans faille durant presque un demi-siècle ! Aucun discours ne saurait te remercier à ta juste valeur, tant ton engagement pour la collectivité est exceptionnel. Tu peux partir la tête haute et fier du travail accompli, sans regret. Tu es un exemple pour nous tous dans cette salle. Au revoir, merci et bon vent !»

... Applaudissements...

M. Claude-Alain Tanner, président : «Quelqu'un souhaite-il encore la parole ?»

M. Claude-Alain Tanner, président : «Cela ne semble pas être le cas. Merci, je lève la séance.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h49.

Au nom du Conseil de ville Le président : Claude-Alain Tanner Le vice-chancelier : Tiago Rodrigues



# Le bonheur dans tous ses états : une conférence et un cours

La recherche du bonheur est souvent considérée comme une quête sans fin ! Mais finalement, ce bonheur dépend grandement de notre mental. Le professeur en psychologie Yves-Alexandre Thalmann vient d'écrire un ouvrage sur le sujet. Le CIP l'a invité pour une conférence, le mercredi 30 mai prochain avec cette question : *Comment faire pour être heureux ?*

## L'envie et les moyens

Comment faire pour être heureux ? Suffit-il de combler nos désirs ou de vivre des événements positifs ?

Les recherches effectuées en psychologie positive offrent une réponse contrastée à cette question : les émotions agréables sont certes cruciales, mais elles ne forment qu'un aspect du bonheur. Notre façon de donner du sens à ce qui arrive importe tout autant, si ce n'est davantage, que l'appréciation du moment présent. Le bonheur dépend grandement de notre mental et de son



extraordinaire capacité à se détacher de l'instant présent pour nous faire revivre le passé et nous projeter dans l'avenir.

Une conférence qui donne envie d'être plus heureux... et qui en donne les moyens.

## En physique, puis en psychologie

Yves-Alexandre Thalmann a d'abord étudié les sciences naturelles à l'Université de Fribourg. Il obtient un doctorat en physique des particules en 1997. Il réalise bien vite que sa formation ne lui est d'aucune utilité pour affronter les difficultés relationnelles qu'il rencontre. C'est alors qu'il s'intéresse au domaine de la com-

munication. Au bénéfice d'une licence en psychologie obtenue en 2000 à l'Université de Fribourg, il exerce actuellement en Suisse romande, comme formateur et conférencier dans le domaine des compétences interpersonnelles et de la psychologie positive.

A la fin de la conférence, M. Thalmann se tiendra à disposition pour dédicacer ses livres, en particulier son dernier ouvrage : *On a toujours une seconde chance d'être heureux* (chez Odile Jacob).

**Mercredi 30 mai  
19h au CIP, Tramelan  
Entrée libre  
www.yathalmann.ch**

## Une formation

Yves-Alexandre Thalmann animera également un cours proposé par le CIP et intitulé *La psychologie du bonheur : apprendre à être heureux malgré tout*. Ce cursus s'adresse à des intervenant-e-s dans la fonction RH, responsables d'entreprise, cadres, formateurs-trices en entreprise, ainsi qu'à toute personne admettant la corrélation entre bien-être et gain d'efficacité au travail ou dans la vie privée. Informations sur [www.cip-tramelan.ch](http://www.cip-tramelan.ch)

## AGENDA

### EXPOSITIONS

- Saint-Imier, CCL, jusqu'au 27 mai, Histoires naturelles de Sandra Baud, ma-me-je-ven 14h-18h, sa-di 14h-17h

### VENDREDI 18 MAI

- Corgémont, 18h30-3h, Fête du village

### SAMEDI 19 MAI

- Corgémont, 9h-3h, Fête du village  
- Saint-Imier, New Patio 18h, Chris et ses claviers

### DIMANCHE 20 MAI

- Corgémont, 10h45-15h, Fête du village  
- Saint-Imier, CCL, 14h30-16h, initiation à la technique de la linogravure par Sandra Baud

### VENDREDI 25 MAI

- Saint-Imier, dès 18h, Fête des voisins, inscr. 032 942 44 94 ou [social@saint-imier.ch](mailto:social@saint-imier.ch)  
- Saint-Imier, New Patio 21h, karaoké  
- Paroisse de Rondchâtel, 18h à minuit, longue nuit des églises

### SAMEDI 26 MAI

- Saint-Imier, CCL, 14h30, visite guidée par l'artiste de l'exposition Sandra Baud  
- Tramelan, 10h-12h, Le monde des sapeurs-pompiers, inscr. et rens. UP, Erika Mastrilli, 032 487 62 21, [erika.mastrilli@bluewin.ch](mailto:erika.mastrilli@bluewin.ch)

### DIMANCHE 27 MAI

- Tramelan, CIP 10h-16h, CIP-Solidaire, une journée pour partager

### MERCREDI 30 MAI

- Tramelan, CIP 19h, Le bonheur dans tous ses états, conférence d'Yves-Alexandre Thalmann, professeur en psychologie, auteur et formateur, entrée libre

### VENDREDI 1<sup>er</sup> JUIN

- Tramelan, 18h-19h30 devant l'école secondaire, rue du Midi, Hironnelles et martinets, inscr. et rens. UP, Yvonne Freléchox, 032 487 62 35, [freléchox@bluewin.ch](mailto:freléchox@bluewin.ch)

### SAMEDI 2 JUIN

- Orvin, Fête de lutte du Jura bernois  
- Plagne, 9h-15h, vide-grenier  
- Tramelan, Médiathèque du CIP 10h, Contes et crêpes : sucrés - salés, rés. 032 486 06 70

### DIMANCHE 3 JUIN

- Orvin, Fête de lutte du Jura bernois

### LUNDI 4 JUIN

- Corgémont, salle de spectacles 20h, assemblée municipale  
- Villeret, 19h30, Assemblée communale

### MERCREDI 6 JUIN

- Tramelan, Médiathèque du CIP 9h30, Né pour lire, 0-4 ans, rés. 032 486 06 70

### JEUDI 7 JUIN

- Vauffelin, ancienne école, après-midi jeux et autres de 14h à 16h  
- Tramelan, CIP 18h-22h, Secrets de plantes - printemps, marche facile, inscr. et rens. Erika Mastrilli, 032 487 62 21, [erika.mastrilli@bluewin.ch](mailto:erika.mastrilli@bluewin.ch)  
- Tramelan, CIP 18h45, soirée de scrabble

### VENDREDI 8 JUIN

- Saint-Imier, New Patio 18h, Chris et ses claviers

### SAMEDI 9 JUIN

- Saint-Imier, esplanade de la Collégiale et CCL, 10h-17h, Place à l'Art, entrée libre

### DIMANCHE 10 JUIN

- Saint-Imier, esplanade de la Collégiale et CCL, 11h-16h, Place à l'Art, entrée libre

### LUNDI 11 JUIN

- Sonceboz, halle polyvalente, 20h, assemblée municipale  
- Cormoret, halle polyvalente, 20h, assemblée municipale

### MARDI 12 JUIN

- Tramelan, CIP 19h30, Humains et éléphants : de l'idylle au conflit, par Blaise Droz, entrée libre, collecte

### MERCREDI 20 JUIN

- Tramelan, CIP, 19h30, Les femmes dans l'armée suisse, par P. Beucler

### JEUDI 21 JUIN

- Vauffelin, ancienne école, 19h30, conférence sur les papillons  
- Tramelan, Maison de paroisse réformée Grand-rue 120, dès 18h, Fête de la musique, entrée libre, restauration (Claudine Houriet et accordéon avec Romain Tschan, Seniors actifs et fanfare de Reconvieler, Brass Ensemble La Tanne, Didge-riddoo, Hillbillies)

### VENDREDI 22 JUIN

- Tramelan, Maison de paroisse réformée Grand-rue 120, Fête de la musique dès 19h, entrée libre, restauration (Tramusica, Ecole primaire, Ecole primaire de Saint-Imier, Chorale ouvrière, L'Arzillièr de Lamboing, Yodleur Club, Tram-La'Sol, Seriously Serious)

### MERCREDI 4 JUILLET

- Tramelan, Médiathèque du CIP 9h30, Né pour lire, 0-4 ans, rés. 032 486 06 70

### JEUDI 5 JUILLET

- Vauffelin, ancienne école, de 14h à 17h, match au loto

## COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



# Projet de gestion différenciée des espaces verts

Le Conseil municipal de Tramelan a adopté en séance du 8 mai un plan de gestion différenciée des espaces verts pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti. Il concrétise ainsi un projet pilote et novateur pour la région.

Une planification annuelle a été élaborée, combinant un entretien ciblé tenant compte d'usages particuliers (par exemple places de jeux) et respectant les impératifs de sécurité (visibilité, etc.). 65 surfaces vertes ont été dénombrées dans les différents quartiers de la localité. Celles-ci se distinguent par leur potentiel biologique respectif.

Les travaux d'élaboration de ce projet pilote ont été rendus possibles grâce à la collaboration entre la commission d'environnement communal, les Parcs régionaux Chasseral et Doubs et

## Tout est dans le geste

Selon la valeur ou le potentiel de la surface, le nombre de fauches est réduit à 1-2 fois par an. Sauf circonstances particulières, la fauche doit se faire à la barre de coupe et l'herbe doit être évacuée (éviter l'effet compostage). En effet, la débroussailleuse ne permet en principe pas l'exportation du produit de fauche. Dans ce cas, le sol est ainsi engraisé, allant à l'encontre de la biodiversité des sur-

faces herbeuses faisant partie de l'infrastructure écologique. L'entretien au gyrobroyeur ou à l'épareuse est à proscrire pour les mêmes raisons. Il cause des dégâts à la petite faune (insectes, etc.) et aux grains. Seuls des surfaces « à débroussailler » (surfaces en cours d'envahissement par la végétation ligneuse) doivent être traitées à la débroussailleuse, dans une phase initiale de remise en état.

M. Gigon (Bureau Bioécologie) qui a évalué les secteurs pour en définir le type d'entretien. Un précieux soutien financier a été apporté par la cellule Infrastructure écologique Chasseral-Doubs pour l'établissement du plan de gestion par une prise en charge de 50 % des coûts.

Les travaux d'entretien seront effectués essentiellement par les employés de la voirie et des infrastructures qui ont suivi une formation ad hoc. Les trois types d'entretien possibles sont la tonte, la fauche et l'entretien limité de surfaces « rudérales ».

## CROSS CLUB TRAMELAN

# Que de kilomètres avalés ces derniers mois !

Alors que le Grand Prix de Berne et les courses de Bienne s'approchent à grands pas, il est temps de faire le tour des résultats effectués par les membres du club. En effet, ça bouge au Cross-Club Tramelan, jugez plutôt !

### Au Luxembourg à trois

Le 12 mai, Mireille Bianco, Carmen Vuille Fellrath et Louis Tschanz ont participé au marathon de nuit ING Night Marathon Luxembourg avec départ à 19h. Pour Mireille, c'était le premier marathon et elle a relevé le défi haut la main, accompagnée par Carmen sur ce parcours accidenté dont les 8 derniers kilomètres sont essentiellement en montée. La météo était bonne, avec une température de 22 degrés au départ. La pluie a fait son apparition alors que nos trois valeureux sportifs avaient terminé la course. L'ambiance était festive, avec un public qui portait les coureuses et coureurs au fil des kilomètres. A relever l'organisation et la logistique parfaites. Louis a parcouru ce marathon en 4h48'31. Mireille et Carmen ont franchi la ligne d'arrivée, main dans la main, en 5h30'10.

### A l'affût...

Le Jura Challenge, course par étape avec 4 parcours qui a lieu les mercredis du 9 au 30 mai à Courroux (la Vadaise), à Courgenay (l'Ajoulotte), aux Breuleux (la Taignonne) et à Rossemaison (la grande finale) a comme leitmotiv « le plaisir avant le résultat ». Marie Rossel a participé à la première étape à Courroux en parcourant les 8,2 km en 38'42. Avec ce temps, elle termine 4<sup>e</sup> de sa catégorie (sur 92) et reste à l'affût du podium pour les prochaines courses. Elle est classée 9<sup>e</sup> sur 207 au scratch Dames.

### Au pied du podium

La PoP'Up Run a eu lieu le samedi 5 mai. Cette course populaire et familiale, avec distance à la carte (boucle de 10 km à faire entre 1 et 5 fois) et différents heures de départ, attire toujours plus de monde (surtout sur 10 km).

Marie Rossel, notre nouvelle entraîneuse (si, si, ça commence à s'écrire ainsi), a bouclé un tour (donc 10 km) en 58'05 et termine ainsi au pied du podium, à savoir 4<sup>e</sup> sur 41 participantes.

Pour rappel, le CCT est ouvert à toute personne désirant bouger au grand air dans les environs de Tramelan. Les entraînements de nordic-walking ont lieu les jeudis à 18h15 et les entraînements de course à pied les mercredis à 18h. Alors rendez-vous à la Halle de l'Ouest !

Le 4 mai, Mireille Bianco et Carmen Vuille Fellrath ont participé à la traditionnelle course matinale Wake Up and Run de Bienne. Départ à 5h30 avec le slogan 5h30 de bonne heure = bonheur ! La météo était au beau fixe et l'ambiance sympathique. Un bon moyen pour partir du bon pied au lever du jour et entamer une bonne journée.

### 13<sup>es</sup> de la Patrouille !

Le 18 avril, Marie-Claude Chatelain a participé à la Patrouille des glaciers, la plus belle course de ski alpinisme, qui se court par équipe de trois. Avec la Jurassic Girls (avec Françoise Bichsel et Chantal Péquignot), elle a parcouru Arolla - Verbier, soit 32 km et 58 km effort), en 6h20. Ces trois championnes terminent au 13<sup>e</sup> rang des patrouilles féminines.

La course s'est déroulée par un temps magnifique.

### Terribles ? Oh oui !

Le dimanche 22 avril, avec une température digne des jours les plus chauds de l'été, se sont déroulées les courses du Mont-Terrible à Fontenais. Meryl Mathez a parcouru les 15km (parcours La Brère avec un dénivelé positif de 500 m) en 2h03:46 ; Marie Rossel a parcouru le Trail de Pietchiesson (36 km et un dénivelé positif de 1400 m) en 4h29:36 et termine au 7<sup>e</sup> rang de sa catégorie et 12<sup>e</sup> du classement scratch dames. Daniel Zaccomer a participé à La Terrible (23 km et un dénivelé positif de 850 m) en 2h36'17. 1'157 athlètes, écoliers compris, ont pris part à cette manifestation.

Selon nos trois athlètes du club, les courses du Mont-Terrible sont vraiment terribles.

### Superbe ambiance, superbe organisation

En mars, 6 membres du CCT ont pris part à la 40<sup>e</sup> Kerzers-

lauf. La météo était parfaite avec une température de 6-8 degrés, il a commencé à pleuviner après 1 heure de course. L'ambiance était super, comme d'habitude à Chiètres. Belle course, bien organisée, selon nos vaillant-e-s membres.

Marie Rossel termine ces 15 km positivement surprise avec un temps de 1h10'38 et un super bon feeling durant toute la course. Notre organisateur de la sortie raquettes dans l'Oberland, Alfred Wyss-Leiber, termine en 1h26'51. Carmen Vuille-Fellrath passe la ligne après 1h28'29 de course, Louis Tschanz n'a - exceptionnellement - pas terminé avec Carmen car il a quelque peu souffert d'un genou ; il termine en 1h36'26. Mireille Bianco boucle le parcours en 1h37'40, Lucien Bühler - qui se prépare pour les 100km de Bienne - en 1h45'56.

### Dans la neige et la bise...

Le 24 février, Carmen Vuille-Fellrath et Louis Tschanz ont pris part à la Reusslauf à Bremgarten (Argovie). C'est main dans la main qu'ils ont franchi la ligne d'arrivée après avoir parcouru les 11 km en 1h02'42. Cette course est magnifique. La météo était clémente mais la température d'environ 5 degrés avec un ressenti nettement plus froid dû à la forte bise.

Le 18 février, Marie-Claude Chatelain a profité de la neige pour participer en skating à la course régionale de ski de fond La Franches Nordique en parcourant les 30 km en 1h40. Elle termine ainsi en tête de sa catégorie et au 7<sup>e</sup> rang du classement scratch dames (22 participantes). Les conditions météo étaient très bonnes malgré le brouillard.

### Et même le 31 décembre

Que faire un soir de réveillon ? Participer au semi-marathon de Zurich dans le cadre du 14<sup>e</sup> Neujahrsmarathon. Marie Rossel a terminé en 1h51'09 (10<sup>e</sup> de sa catégorie) et Meryl Mathez en 2h27'12. Lors de cette nuit, le record féminin du semi a été établi en 1h22'24 par une Suissesse, Michela Segalada. Patrick Wieser, un Helvète aussi, a battu le record du parcours sur le marathon en 2h31'28.

Félicitations à toutes et à tous !

# Cip-solidaire : la fête et l'engagement

Une journée gaie, gustative et conviviale, ouverte à tous

Le dimanche 27 mai prochain se déroulera la journée cip-solidaire réunissant 14 associations caritatives au Cip à Tramelan, de multiples aspects festifs et ouverte à tout un chacun. Les associations tiendront un genre de marché pour présenter leurs activités à la population.

La journée est aussi l'occasion de se questionner, dans un cadre festif, sur les relations Nord-Sud et sur la notion de solidarité. Deux expositions et un film précéderont la manifestation avec pour but de faire connaître les Objectifs de Développement Durables.

## Les participants

Les associations caritatives présentes sont actives pour la plupart en Afrique: Betsaleel (Tchad), Au cochon créole (Haïti), Coup de pouce (Inde), Avenir Madagascar (Madagas-

car), La Goutte d'eau (Burkina Faso), la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD), Sunukeur (Sénégal), Rigzen-Zanskar (Inde) Gbonele (Togo), Avec Mali Jura (Mali), Amitra - aide aux migrants (Tramelan), Mihary (Madagascar), Congo Ju (Congo), Magasin du Monde (Tramelan).

## Pour un monde plus juste

Toutes ces associations travaillent à lutter contre les inégalités et la pauvreté dans le monde par différents biais, allant de projets de grande ampleur à des actions ponctuelles et ciblées. Soigner des enfants malades du Noma, scolariser les jeunes dans les régions rurales, aider à la formation des femmes ou à la mobilité des personnes handicapées, lutter contre la déforestation,

soutenir le développement de médias indépendants ou une agriculture durable: quelques exemples de projets menés en vue d'améliorer les conditions de vie des plus démunis de notre planète.

Chaque association présentera son action en tenant un stand avec de la documentation, mais aussi des produits issus des différentes régions dans lesquelles elle est active.

## Nouvelles saveurs

Le repas de midi est préparé par les habitants du centre d'accueil de Tramelan. On y découvrira les saveurs de plusieurs pays (Erythrée, Somalie, Ethiopie, Iran, Liban, Maroc, Kurdistan, Ukraine, Sénégal, Afghanistan).

Les plats seront préparés par les personnes des pays d'origine. Un moment de partage,

de découverte et de convivialité. Plusieurs animations s'égrèneront le temps de la journée.

## En musique, jeux et défilé de mode

A relever: la participation des chorales des écoles primaire et secondaire et deux concerts de musique sénégalaise et burkinabé du groupe Massar et les Dieng Baba.

Les enfants ne seront pas en reste, ils pourront découvrir des jeux des 4 coins de la planète et créer une fresque aux oiseaux. La classe d'accueil de l'école primaire proposera également des stands avec des animations préparées en classe.

Un défilé de mode permettra de découvrir des vêtements mariant l'Afrique et l'Europe.

## Les objectifs de développement durable

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment la clé de voûte de l'Agenda 2030. Ils tiennent compte équitablement des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et intègrent pour la première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun. Les ODD doivent être atteints par tous les États membres de l'ONU d'ici à 2030. Cela signifie que tous les pays sont appelés à relever conjointement les défis urgents de la planète. La Suisse est elle aussi appelée à réaliser ces objectifs sur le



## Migration et développement, en photos et en affiches

Dans le cadre de sa conférence annuelle, la Direction du développement de la coopération (DDC) a demandé au photographe Dario Lanfrancini d'illustrer les 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces images, mises à disposition gratuitement par la DD, suggèrent des moyens pour la Suisse de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Elles rappellent que les défis planétaires ne s'arrêtent pas aux frontières des pays et que les acteurs de notre monde, qu'ils soient publics ou privés, s'influencent les uns les autres.

## La parole aux étudiants

Par ailleurs, dans le cadre de leur formation, deux classes du ceff Santé-social ont réalisé 10 affiches autour du thème *Trajectoires de migrant-e-s*. En groupe, les étudiants/es ont choisi librement d'approfondir une facette de cette expérience de vie qu'est la migration. L'intégration des

migrant-e-s, les préjugés à leur rencontre, les parcours migratoires, la réalité administrative de ces parcours, l'exploitation des migrant-e-s dans l'univers du travail, sont autant de facettes qui se donnent à voir en grand format.

## En extérieur

Le long de la Grand-rue, à La Poste et à la Gare de Tramelan est par ailleurs présentée l'exposition créée par la Fondation pour Genève, à

la demande de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD). La Grand-rue se pare des couleurs des Objectifs du développement durable (ODD) grâce à une exposition qui leur est consacrée. Chaque module exposé présente des exemples d'actions conduites par les Organisations non gouvernementales, ainsi que de ce qui peut être fait au quotidien par chacun pour contribuer à leur réalisation.

## Le cri de la génération climat

Face au sentiment d'impuissance que provoque l'extrême gravité du dérèglement climatique, quelques militants de l'organisation basque Bizi! font un pari fou: construire en quelques années une mobilisation sans précédent en vue de la COP21 et lancer un grand mouvement non-violent pour le climat: Alternatiba. De Bayonne à Paris, sur des vélos

multiplaces, coup de pédale après coup de pédale, en multipliant les villages des alternatives, de petites victoires en grandes mobilisations contre les multinationales des énergies fossiles et les banques qui les soutiennent, le film raconte les étapes de cette mobilisation.

**Mardi 22 mai, 20h**  
**Entrée libre**



plan national. Des mesures incitatives doivent en outre être mises en place pour que les acteurs non étatiques contribuent davantage au développement durable.

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation du public, et des jeunes en particulier, la Fédération Interjurassienne de coopération, organisation factière des associations d'aide au développement du Jura, du Jura bernois et de Bienne francophone, organise une série d'événement labellisés *Les ODD vus par la FICD et ses associations-membres*. A Tramelan, au fil des expositions et projection cinématographique,

spectateurs et visiteurs découvriront les nombreuses initiatives lancées, au Nord et au Sud, pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

## Un comité dynamique

L'organisation de la journée est prise en charge par un comité ad-hoc. Il est composé de François Roquier (Rigzen-Zanskar), Melinda Bandelier (Centre d'accueil), Isabelle Boegli (FICD), Bruce Rennes (FICD), Liliane Chaignat (La Goutte d'eau) et Mathieu Chaignat (CIP).

**Dimanche 27 mai**  
**Cip, Tramelan, 10h-16h**

## Programme

10h, ouverture des stands des associations, fresque publique les oiseaux, atelier jeux du monde  
11h, Massar et les Dieng Baba (musique du Sénégal et du Burkina Faso)  
11h30, accueil officiel et verre  
12h30, repas interculturel avec le centre d'accueil de Tramelan  
13h30, animations de la classe d'accueil  
14h, chorales des écoles primaire et secondaire  
14h30, défilé de mode Aidafashion  
15h, Massar et les Dieng Baba  
16h, fin de la manifestation

– Jusqu'au 27 mai, expositions ODD et ceff Santé-social  
– Mardi 22 mai 20h, Cinématographe: Irritzina, le cri de la génération climat

## Kermesse de la Société d'ornithologie avec présentation de jeunes animaux

Lundi de Pentecôte 21 mai à la Loge du Cernil, la Société d'ornithologie de Tramelan & environs tiendra sa kermesse annuelle. Pour l'occasion, la Loge sera transformée en une vaste basse-cour, avec une pièce d'eau pour y faire nager oies et canards, des clapiers abritant des nichées de lapins, des parcs à poules permettant d'en observer de plusieurs races, des plus petites aux plus grandes, dindes et dindons, ainsi que des pigeons voyageurs. Une couveuse permettra d'observer le miracle toujours renouvelé de la naissance en direct des poussins. Seront également proposées des promenades à dos de poney.

## Impressionnant!

Vers 14h45, les enfants pourront lâcher les pigeons voyageurs. Ils assisteront au spectacle unique d'observer ces coursiers à plumes, capables de voler 1000 km en un seul jour, tourner au-dessus du public, s'orienter et filer ensuite dans la direction de leur pigeonier.

La cantine servira des grillades tout au long de la pause de midi et un choix diversifié de boissons seront à disposition de 10h à 16h30.



CLUB DE NATATION DE TRAMELAN

# Cours pour enfants

Avec le retour des beaux jours, le club de natation de Tramelan reprend ses activités et organise un cours d'accoutumance à l'eau et de natation pour enfants, dès 6 ans.

L'objectif du cours est de permettre aux enfants de découvrir le milieu aquatique, d'apprendre à nager et de se perfectionner dans un cadre amical.

A tous les intéressés, nous donnons rendez-vous à partir de 10h les samedis matin à la piscine du Château. Début des cours le 26 mai (cours préparatoire en piscine couverte).

Prix: 80 francs pour 8 leçons sans les entrées à la piscine (sauf 1 entrée en piscine couverte); tarifs particuliers pour les familles (70 francs pour le 2<sup>e</sup> enfant, 50 francs pour le 3<sup>e</sup> enfant).

Inscriptions auprès de Nathalie Grossenbacher à nath.grossenbacher@bluewin.ch ou sur 079 667 65 57 en début d'après-midi et après 18h.

**Horaires des cours dès le 2 juin**  
**Groupe perfectionnement: 10h à 10h30**  
**Groupe débutant: 10h45 à 11h15**  
**Groupe non-nageur: 11h30 à 12h**



TENNIS CLUB TRAMELAN

# Objectif parfaitement atteint en 3<sup>e</sup> ligue masculine face à Cortaillod

Week-end mitigé du côté de la météo, mais grâce à nos deux terrains couverts, notre club a pu jouer tous les matches prévus à domicile, dans le cadre du deuxième tour des Interclubs.

**En tête**

**Tramelan 3L Messieurs - Nexans Cortaillod 9-0.** Lors du premier tour, notre équipe avait clairement montrée son ambition et frappé un grand coup en s'imposant sans coup férir 9-0. Malgré cette large victoire, il est important d'aborder chaque rencontre de la plus sérieuse des manières, pour gagner chaque match. Car bien que notre équipe se profile comme favorite de son groupe, seul le premier étant automatiquement promu, chaque point pourra avoir son importance lors du décompte final.

Dans ce 2<sup>e</sup> tour, le jour de la fête des mères, objectif parfaitement rempli avec toujours

aucune rencontre perdue. Raphaël Maire (R5), N° 1 à cette occasion, s'impose 6-1/6-4. Gwenaël Ponsart (R5) ne fait pas dans la dentelle et s'impose 6-0/6-1. Le capitaine de l'équipe Mickaël Baume (R5) s'impose un peu plus péniblement mais tout de même en deux sets de 7-5/7-5. Michaël Hofer (R6), en pleine possession de ses moyens, réussit à s'imposer 6-3/6-2. Sven Trummer (R7) et Patrick Allimann (R8) s'imposent respectivement sur les scores de 6-1/6-4 et 6-0/6-1. La paire Maire R./Allimann P. remporte leur match 6-2/6-1 tout comme la paire Ponsart G./Hofer M. s'impose 6-2/6-3. Le dernier double associant Mickaël Baume à Sven Trummer, vient clôturer cette belle journée sur le score de 6-3/6-0. Première de son groupe avec 18 points, notre équipe est en très bonne voie mais il ne faut pas relâcher l'effort.

**La parité pour les 65+**

**Tramelan 65+ 3L Messieurs - La Chaux-de-Fonds 3-3.** Le vendredi 11 mai, notre équipe effectue son 2<sup>e</sup> tour à domicile. Après une défaite lors du 1<sup>er</sup> tour, les joueurs avaient pour but de redresser la situation. Peter Pelling (R8) s'incline 0-6/3-6. René Huber (R8) s'impose 6-0/6-4. Bruno Gyger (R8) remporte son match 6-3/6-4 et enfin Patrice Baumann (R8) s'incline, après un premier set serré, 6-7/2-7. En double, la paire N° 1 Pelling P./Huber R. s'impose 6-7/6-2/10-8, tandis que la paire Baumann P./Schneider P. se voit défaite sur le score de 1-6/3-6. Ce match nul redonne confiance à notre équipe et la relance pour la suite de la saison avec 5 points.

**Clairement défaites**

**Bally Schönenwerd-Tramelan 45+ 3L Dames 6-0.** Notre équipe dames, qui a changé de

catégorie cette année, était en déplacement le samedi 12 mai. Aucune victoire n'est à mettre à son actif. Chantal De Bortoli (R8) ouvre le bal et s'incline 1-6/1-6. Steffan Nicole (R8) se bat bien mais doit s'avouer vaincue en 3 sets 6-2/6-7/5-7. Fabienne Boillat (R9) et Valérie Hasler (R9) doivent également concéder leur rencontre sur les scores respectifs de 5-7/3-6 et 1-6/1-6. La paire composée de la nouvelle capitaine Blurette R. associée à Chantal De Bortoli s'incline 2-6/3-6. La paire Fabienne Boillat/Valérie Hasler n'a pas eu la moindre chance et perd son match 0-6/0-6. Soyons sûrs que cette défaite n'entame en aucun cas le moral de nos joueuses qui auront cœur de redresser la situation lors de la prochaine rencontre.

Vendredi 18 mai  
 10h: 65+3L Messieurs

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

**EN GUERRE**  
 VENDREDI 18 MAI, 18 H  
 DIMANCHE 20 MAI, 20 H

de Stéphane Brizé, avec Vincent Lindon, Mélanie Rover. Malgré de lourds sacrifices financiers de la part des salariés et un bénéfice record de leur entreprise, la direction de l'usine Perin Industrie décide néanmoins la fermeture totale du site. Accord bafoué, promesses non respectées, les 1100 salariés, emmenés par leur porte-parole Laurent Amédéo, refusent cette décision brutale. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 53.



LEO ET LES EXTRA-TERRESTRES

**IRRINTZINA, LE CRI DE LA GÉNÉRATION CLIMAT**  
 MARDI 22 MAI, 20 H

de Sandra Blondel et Pascal Hennequin. Face au sentiment d'impuissance que provoque l'extrême gravité du dérèglement climatique, quelques militants de l'organisation basque Bizi! font un pari fou: construire en quelques années une mobilisation sans précédent en vue de la COP21 et lancer un grand mouvement non-violent pour le climat: Alternatiba. En français. Durée 1 h 40.

**DEADPOOL 2**  
 VENDREDI 18 MAI, 20 H 30  
 SAMEDI 19 MAI, 21 H  
 DIMANCHE 20 MAI, 17 H  
 LUNDI 21 MAI, 17 H

de David Leitch, avec Ryan Reynolds, Josh Brolin, Morena Baccarin. L'insolent mercenaire de Marvel remet le masque! Plus grand, plus-mieux, et occasionnellement les fesses à l'air, il devra affronter un super-soldat dressé pour tuer, repenser l'amitié, la famille, et ce que signifie l'héroïsme. En français. 16 ans. Durée 2 h.

**L'HOMME QUI TUA DON QUICHOTTE**  
 SAMEDI 19 MAI, 18 H  
 LUNDI 21 MAI, 20 H  
 JEUDI 24 MAI, 18 H

de Terry Gilliam, avec Jonathan Price, Adam Driver, Olga Kurylenko. Toby, un jeune réalisateur de pub cynique et désabusé, se retrouve pris au piège des folles illusions d'un vieux cordonnier espagnol convaincu d'être Don Quichotte. Embarqué dans une folle aventure de plus en plus surréaliste... En français. Durée 2 h 12.

**LEO ET LES EXTRA-TERRESTRES**  
 DIMANCHE 20 MAI, 14 H  
 LUNDI 21 MAI, 14 H

de Christoph et Wolfgang Lauenstein. Léo a 12 ans. Lorsque trois extra-terrestres débarquent près de chez lui, cet enfant au caractère introverti et qui mène une vie solitaire, se retrouve soudainement embarqué dans de folles aventures, qui passionneront le jeune public. En français. 8 ans (6 acc.). Durée 1 h 26.

**SOLO: A STAR WARS STORY**  
 MERCREDI 23 MAI, 20 H  
 JEUDI 24 MAI, 20 H 30

de Ron Howard avec Alden Ehrenreich, Woody Harrelson, Emilia Clarke. Embarquez à bord du Faucon Millennium et partez à l'aventure en compagnie du plus célèbre vaurien de la galaxie. Au cours de périlleuses aventures dans les bas-fonds d'un monde criminel, Han Solo va faire la connaissance de son imposant futur copilote Chewbacca. En français. Durée 2 h 15.

AU ROYAL À TAVANNES



DEATH WISH

**AMOUREUX DE MA FEMME**  
 VENDREDI 18 MAI, 20 H  
 SAMEDI 19 MAI, 21 H  
 DIMANCHE 20 MAI, 17 H

de Daniel Auteuil, avec Gérard Depardieu, Sandrine Kiberlain et Adriana Ugarte. Daniel est très amoureux de sa femme, mais il a beaucoup d'imagination et un meilleur ami parfois encombrant. Lorsque celui-ci insiste pour un dîner « entre couples » afin de lui présenter sa toute nouvelle, et très belle, amie, Daniel se retrouve coincé entre son épouse et des rêves. En français. 8 ans (sugg. 12). Durée 1 h 24.

**YVETTE Z'GRAGGEN, UNE FEMME AU VOLANT DE SA VIE**  
 DIMANCHE 20 MAI, 20 H  
 MARDI 22 MAI, 20 H

de Frédéric Gonseth. Yvette Z'Graggen est une écrivaine en avance sur

son temps. Avant tout le monde elle conduit, fume, apprend l'allemand et aime librement des hommes volages. Elle réfléchit sur la Suisse et ses failles pendant la Seconde Guerre mondiale et fait vibrer plusieurs générations de femmes par sa sensibilité, sa rage d'écrire, faisant mouche en puisant la matière dans sa propre existence sans en gommer les zones d'ombre. En français. 6 ans (sugg. 12). Durée 1 h 30.

**DEATH WISH**  
 JEUDI 24 MAI, 20 H

d'Eli Roth avec Vincent D'Onofrio, Bruce Willis, Elisabeth Shue. Quand il ne sauve pas des vies, Paul Kersey, chirurgien urgentiste, mène une vie de rêve, en famille, dans les beaux quartiers de Chicago... jusqu'au jour où tout bascule. Sa femme est sauvagement tuée lors d'un cambriolage qui tourne mal... En français. Durée 1 h 47.



SOLO: A STAR WARS STORY

16 communes  
 1 JOURNAL

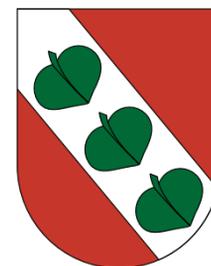
## Tarifs

Rédac.: 90 ct. le mm par colonne (65 mm) + TVA  
Annonces: 2 fr. 75 le mm par colonne (65 mm) + TVA  
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

## Délais de remise des publications

Mardi 12h

# Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

## Cortébert



### Convocation à l'Assemblée municipale ordinaire

du lundi 18 juin 2018 à 20h  
à la salle polyvalente

## Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2017
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 385 000 fr. pour la rénovation du bâtiment de l'école des Prés-de-Cortébert, part d'environ 181 800 fr. pour la municipalité de Cortébert
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 85 000 fr. pour l'assainissement du gouffre des Bises de Cortébert, part d'environ 17 000 fr. pour la municipalité de Cortébert
4. Discuter et approuver une dépense unique de 6 900 fr. pour l'étude de la création d'une zone 30 km/h
5. Prendre connaissance du décompte final relatif au plan d'aménagement des eaux du ruisseau « Le Grabe »
6. Divers et imprévu

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale un recours en matière communale contre un acte législatif communal peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les personnes qui souhaitent obtenir un aperçu des comptes 2017 peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune ([www.cortebert.ch](http://www.cortebert.ch)).

Cortébert, le 18 mai 2018

Le Conseil municipal

## Courtelary



### Assemblée municipale ordinaire

du lundi 18 juin 2018 à 20h  
à la salle communale (centre communal)

## Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 4 décembre 2017 (déposé au secrétariat municipal dès le 18 mai 2018).
2. Passation des comptes municipaux, exercice 2017.
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de 70 000 fr. pour l'augmentation du personnel administratif de la municipalité, essentiellement lié à la reprise de la crèche Les Moussaillons au niveau communal et la réorganisation des tâches administratives.
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de 460 000 fr. pour la reprise de la gestion et du personnel de la crèche Les Moussaillons de Courtelary au niveau communal.
5. Discuter et approuver le Règlement d'Organisation de la crèche municipale.
6. Discuter et approuver le Règlement sur le statut du personnel et les traitements (version 2018)
7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 385 000 fr. pour la rénovation du bâtiment de l'école des Prés-de-Cortébert (part d'environ 64 200 fr. à charge de la municipalité de Courtelary)
8. Messages des autorités:  
- Informations du maire
9. Divers

Les règlements mentionnés sous les chiffres 5 et 6 sont déposés au secrétariat municipal, 30 jours avant l'Assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture de Courtelary, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre un acte législatif communal.

Courtelary, le 18 mai 2018

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérants:** M<sup>me</sup> et M. Mandy et Bastien Amez-Droz, Rue des Quatre-Tilleuls 14, 2063 Vilars.  
**Propriétaire foncier:** Artigroup Sàrl, Grand-Rue 81, 2608 Courtelary.  
**Auteur du projet:** Artigroup Sàrl, Grand-Rue 81, 2608 Courtelary.

**Projet de construction:** Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture sur parcelle no 1342 sise à Chemin du Nord 7, zone H1.  
**Dimension:** selon plans déposés.

**Genre de construction:** murs à ossature bois, façades crépies couleur jaune pastel, toit à 1 pan recouvert d'éternit de couleur noir-anthracite.  
**Protection des eaux:** raccordement à la canalisation communale et à la STEP.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille officielle d'avis du district de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 18 mai 2018

Le Secrétariat municipal

## Orvin



### Assemblée municipale

du lundi 18 juin 2018 à 20h  
à la halle de gym d'Orvin

## Ordre du jour

1. Elections de trois scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2017
3. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de 385 000 fr. pour la rénovation du bâtiment de l'école des Prés-de-Cortébert, part d'environ 28 500 fr. à charge d'Orvin
4. Discuter, éventuellement approuver un crédit de 205 000 fr. pour la mise en place d'un nouveau concept de déneigement et remplacement d'une machine communale (Bucher) par un tracteur équipé
5. Discuter, éventuellement approuver un crédit de 70 000 fr. pour la révision du plan d'aménagement local
6. Communications du conseil municipal
7. Divers et imprévu

Les comptes et le bilan 2017 sont déposés au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site web de la commune. Les comptes et le bilan 2017 sont également affichés dans la vitrine à l'entrée de l'administration municipale.

Orvin, le 14 mai 2018

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérants:** Sandra et Matthias Kreis, Les Plans-Dessous 171 e, 2534 Les Prés-d'Orvin  
**Auteur du projet:** Gunnar Haller, architecte, Chemin Tiefenmatt 24, 2503 Bienne.

**Propriétaire foncier:** Sandra et Matthias Kreis, Les Plans-Dessous 171 e, 2534 Les Prés-d'Orvin.  
**Projet:** Construction d'un abri à voitures avec toit à 1 pan situé au lieudit « Les Plans-Dessous » n° 171 e aux Prés-d'Orvin, sur la parcelle n° 1801, en zone agricole (hors zone à bâtir), ban d'Orvin  
**Dimensions:** Selon plans déposés.

**Dérogations:** Article 24 LAT, Article 18 RAC.  
**Dépôt public de la demande:** Avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 18 juin 2018 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 18 mai 2018

Le Secrétariat municipal

### Avis de construction

**Requérants:** Bernadette et Alfred Schacher, Rühlweg 43, 4125 Riehen.

**Auteur du projet:** Studio Raphaela Schacher GmbH, architecte, Mühlheimerstrasse 71, 4057 Basel.

**Propriétaire foncier:** Bernadette Schacher, Rühlweg 43, 4125 Riehen.

**Projet:** Transformation d'une maison de vacances par l'installation d'une salle de bain et d'une nouvelle cuisine, la construction d'une cave comme local technique, le remplacement du système de chauffage en bois/solaire, l'isolation de l'enveloppe du bâtiment par la rénovation de la toiture, l'installation de panneaux solaires, le remplacement et les modifications des fenêtres sur toutes les façades ainsi que l'aménagement d'une pergola en bois au bâtiment sis au lieudit « Vacherie Jeanmaire » n° 208a aux Prés-d'Orvin, sur la parcelle n° 1777, en zone agricole (hors zone à bâtir), ban d'Orvin.

**Dimensions:** Selon plans déposés.

**Dérogation:** Article 24 LAT.

**Dépôt public de la demande:** Avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 18 juin 2018 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 18 mai 2018

Le Secrétariat municipal

## Péry-La Heutte



### Convocation à l'assemblée municipale ordinaire

du lundi 18 juin 2018 à 20h  
à la halle de gymnastique de La Heutte

## Ordre du jour

1. Présentation et acceptation des comptes 2017 de Péry-La Heutte
2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'achat d'un nouveau tonne-pompe pour les Sapeurs-pompiers
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection de la rue Beausite/chemin du Pâturage à Péry
4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la dépréciation et la vente du Fédéral à La Heutte
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au turbinage de la Talvonne
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'aménagement de la place de la Gare à Péry
7. Informations du Conseil municipal
8. Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le point mentionné au chiffre 1 est déposé publiquement au secrétariat communal de Péry, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal:

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary (pas de point pour la présente assemblée).

Péry, le 14 mai 2018

Le Conseil municipal

## Renan



### Convocation à l'assemblée communale ordinaire

Mardi 19 juin 2018 à 20h  
à la salle communale

## Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes annuels 2017
2. Discuter et approuver le règlement relatif à l'école à journée continue EJC
3. Discuter et approuver les heures d'ouverture de l'école à journée continue (EJC)

4. Discuter et approuver le règlement sur le financement spécial relatif à la taxe de séjour
5. Discuter et approuver le règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des immeubles du patrimoine financier et administratif
6. Discuter et approuver le règlement sur le financement spécial relatif à la réserve d'exploitation forestière
7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 80 000 fr. pour la mensuration officielle
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de l'installation de l'ascenseur du collège
9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de l'éclairage à la route des Convers
10. Prendre connaissance de l'arrêté de compte du chemin des Ecovats
11. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de l'assainissement de la rue Seignette
12. Divers et imprévus

Les comptes 2017, le règlement relatif à l'école à journée continue EJC, le règlement sur le financement spécial relatif à la taxe de séjour, le règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des immeubles du patrimoine financier et administratif, le règlement sur le financement spécial relatif à la réserve d'exploitation forestière faisant l'objet des points 1, 2, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, peuvent être consultés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture 30 jours avant l'assemblée communale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary, contre un acte législatif de la commune.

Le Conseil municipal

### Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, extension de Sonvilier lot 4

La zone agricole située à l'est du village de Renan (BE), au sud de la route cantonale, a fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration dans le cadre de la nouvelle mensuration de Sonvilier lot 4.

L'abornement, le plan du registre foncier, les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier, ainsi que les plans du nouveau tracé de La Suze et une liste des servitudes pour les parcelles touchées par ce nouveau tracé sont mis à l'enquête

du 4 mai 2018 au 8 juin 2018

à l'administration communale de Sonvilier, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 39).

La mutation 2017/4 est en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le jeudi 31 mai 2018, de 15h30 à 17h30, Monsieur Charles-Henri Aeschlimann, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Renan, le 27 avril 2018

Le Conseil municipal

Retrouvez le journal de la semaine  
dernière sur notre site internet

[BECHTEL-IMPRIMERIE.CH](http://BECHTEL-IMPRIMERIE.CH)

## Romont



### Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée ordinaire le

**jeudi 21 juin 2018 à 20h**  
à l'École, salle du conseil

#### Ordre du jour

- Comptes municipaux 2017 :
  - Discuter et approuver un crédit supplémentaire dans l'exercice 2017 de 29 761 fr. 55 pour le débouchage et la remise en fonction de la fontaine située au Quart Derrière
  - Discuter et approuver les comptes municipaux 2017
- Discuter et approuver le transfert d'un terrain construit du patrimoine financier au patrimoine administratif, à sa valeur comptable de 124 459 fr. Le local de l'ancienne Coop situé au chemin de la Fontaine 2 sera rénové en vue d'accueillir la nouvelle administration communale.
- Divers et imprévus.

Les comptes mentionnés sous point 1 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale : un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Romont, le 14 mai 2018

*Le Conseil municipal*

## Saint-Imier



### Restrictions en matière de stationnement

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19.12.1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29.10.2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête la décision suivante en matière de circulation routière :

#### Cases marquées en jaune réservées aux véhicules d'intervention de la police cantonale

Rue du Puits, au sud des bâtiments sis place du 16 Mars 4 et place du 16 Mars 6

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Saint-Imier, le 8 mai 2018

*Au nom du Conseil municipal*  
*Le président : P. Tanner*  
*Le chancelier : B. Grossenbacher*

### Avis de construction

**Requérante :** Chantal Affolter, rue de la Fourchoux 20, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet :** A gestion et planification, rue de la Frouchoux 20, 2610 Saint-Imier.

**Adresse du projet :** BF 1117, route de Sonvilier 14, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet :** Isolation de la toiture et de la façade, transformations intérieures et construction d'un garage préfabriqué.

**Dimensions du projet :** selon plans déposés.

**Constructions du projet :** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de constructions :** ZHfmd C2a.

**Dérogations :** FORMTEXT.

**Zones / périmètres protégés : -**

**Objet protégés : -**

**Dépôt public :** du du 11 mai 2018 au 10 juin 2018 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Saint-Imier, le 11 mai 2018

*Le chef du service d'urbanisme*  
*Nicolas Vuilleumier*

### Avis de construction

**Requérants / Maître d'ouvrage :** Javier Couso et Vanda Couso, Ancienne route de Villeret 35, 2610 Saint-Imier.

**Auteur du projet :** Idem MO

**Adresse du projet :** BF 1905, Ancienne route de Villeret 35, 2610 Saint-Imier.

**Description du projet :** démolition du balcon en façade sud et adjonction d'un volume habité supplémentaire en façade sud.

**Dimensions du projet :** selon plans déposés.

**Constructions du projet :** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de constructions :** ZHfmd C2a.

**Dérogations : -**

**Zones / périmètres protégés : -**

**Objet protégés : -**

**Dépôt public :** du 18 mai 2018 au 17 juin 2018 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 18 mai 2018

*Le chef du service d'urbanisme*  
*Nicolas Vuilleumier*

### PAROISSE REFORMEE EVANGELIQUE DE SAINT-IMIER

#### Assemblée de paroisse de printemps

**lundi 18 juin 2018 à 19h30 à la cure**

#### Ordre du jour

- Méditation
- PV de l'assemblée d'automne du 11 décembre 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 14 janvier 2018
- Nomination des scrutateurs
- Comptes 2017
- Règlement d'organisation de la paroisse, approbation
- Départ en retraite du pasteur Nussbaum, desservance du poste, information
- Financement par la paroisse d'un 20 % de poste pastoral, décision
- Travaux d'entretien de l'appartement de fonction, information
- Angola, utilisation du crédit, décision
- Syndicat des paroisses réformées de l'Erguël
- Synode, informations
- Info des pasteurs
- Info du conseil
- Divers et imprévus

Le règlement d'organisation de la paroisse réformée de Saint-Imier est mis en dépôt public durant 30 jours au secrétariat de la paroisse, du 18 mai au 18 juin 2018. Le secrétariat est ouvert en semaine de 8h30 à 12h.

L'assemblée sera suivie d'un verre de l'amitié.

Saint-Imier, le 14 mai 2018

*Le Conseil de paroisse*

## Sauge



### Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

**jeudi 21 juin 2018 à 20h**  
au Centre communal de Plagne

#### Ordre du jour:

- Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2017
- Discuter et approuver les comptes 2017
- Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'aménagement de l'administration de Sauge
- Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il figure également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfète du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Plagne, le 7 mai 2018

*Le Conseil municipal*

**\* Veuillez vous munir de votre carte d'électeur pour assister à l'assemblée \***

### Révision totale du plan de quartier « Saing » (Secteurs A - C)

Conformément à l'article 58 de la loi sur les constructions, le Conseil municipal ouvre la procédure d'information à propos de la révision totale du plan de quartier « Saing » (Secteurs A - C).

Le dossier de la révision comprend :

- Le plan de quartier 1:1000.
- Le règlement de quartier.
- Le rapport explicatif au sens de l'article 47 Ordonnance sur l'aménagement du territoire, OAT.

Le dossier de la révision du plan de quartier « Saing » est déposé publiquement du 16 mai 2018 au 13 juin 2018 inclus, à l'Administration communale de Sauge et sur le site de la municipalité : [www.sauge-jb.ch](http://www.sauge-jb.ch)

Pendant la durée du dépôt public, qui conque est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au Secrétariat communal de Sauge, Haut du Village 8, 2536 Plagne.

Plagne, le 7 mai 2018

*Le Conseil municipal de Sauge*

### Mise à ban – CIV 17 4613 COC

La Municipalité de Sauge fait défense aux tiers non autorisés de stationner des véhicules de tout genre sur les parcelles no. 227 et 228 du ban de Sauge 1 (Plagne). Les places de parc sont réservées exclusivement aux clients et locataires du centre communal.

Les contrevenants sont passibles d'une peine d'amende pouvant aller jusqu'à CHF 2'000.00 au plus.

Défense autorisée.

Moutier, le 25 octobre 2017

*La Présidente du Tribunal régional*  
*Jura bernois-Seeland : Siegfried*

Plagne, le 30 octobre 2017

*Le Conseil municipal de Sauge :*  
*P.-A. Grosjean, président*  
*et A. Grosjean, secrétaire*

### COMMUNE BOURGEOISE DE VAUFFELIN

#### Convocation à l'assemblée ordinaire

Une assemblée ordinaire de la commune bourgeoise de Vauffelin aura lieu

**mercredi 20 juin 2018 à 20h dans le bâtiment communal de Vauffelin**

#### Ordre du jour

- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2017
- Informations du conseil bourgeois
- Divers et imprévus

Vauffelin, le 14 mai 2017

*Le Conseil bourgeois*

#### Réclame



**«Souvent, mes douleurs sont insupportables»**

La Société suisse de la sclérose en plaques soutient toutes les personnes atteintes de SEP. Aidez-nous vous aussi: [www.sclérose-en-plaques.ch](http://www.sclérose-en-plaques.ch)

pour une vie meilleure **SEP** Société suisse de la sclérose en plaques

## Sonceboz-Sombeval



COMMUNE BOURGEOISE  
DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

### Assemblée ordinaire

le jeudi 28 juin à 20h  
à l'ancien bâtiment municipal

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et approuver les comptes 2017
3. Divers et imprévu

Sonceboz, le 14 mai 2018

Au nom du Conseil de bourgeoisie  
de Sonceboz-Sombeval  
La secrétaire D. Vorpe

## Sonvilier



### Mise à l'enquête de l'oeuvre cadastrale, Sonvilier lot 4

La zone village de Sonvilier et les biens-fonds agricoles situés dans le vallon ont fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier, les plans du nouveau tracé de La Suze et une liste des servitudes pour les parcelles touchées par ce nouveau tracé sont mis à l'enquête

du 4 mai 2018 au 8 juin 2018

à l'administration communale de Sonvilier, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 39).

Les mutations 2012/10, 2016/27, 2017/3, 2017/4, 2017/6, 2017/9 et 2017/10 sont en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le jeudi 31.05.2018, de 15h30 à 17h30, Monsieur Charles-Henri Aeschlimann, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'oeuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Sonvilier, le 30 avril 2018

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Christian Ramseier, route de la Gare 10, 2615 Sonvilier.  
**Auteur du projet:** OCOMP management SA, rue Jardinière 125, 2300 La Chaux-de-Fonds.  
**Adresse du projet:** BF 227, Route de la Gare (6), 2615 Sonvilier.

**Description du projet:** construction d'un garage pour trois véhicules.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Constructions du projet:** fondations et parois maçonnerie, plafond charpente bois, façades maçonnerie crépi couleur clair, forme de toit deux pans, tuiles terre cuite, bâtiment isolé mais non chauffé.

**Zone d'affectation et de constructions:** Centre village CV.

**Dérogations:** Art. 213.8 al 3 RCC concernant l'inclinaison des pans de toiture.

**Zone de protection:** périmètre de conservation des sites EB-A.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale de Sonvilier jusqu'à l'expiration du délai d'opposition, soit le 11 juin 2018 inclusivement. Les oppositions faites par écrit et dûment motivées sont à envoyer en double exemplaire au secrétariat municipal, 2615 Sonvilier, dans le même délai.

Sonvilier, le 11 mai 2018

Le Secrétariat municipal

## Tramelan



### Avis de construction

**Requérants:** M<sup>me</sup> et M. Aline Gagnebin et Cristian Hasler, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

**Auteur du projet:** Arc Architecture, Patrick Cuenin, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

**Projet:** Rénovation et isolation de l'enveloppe du bâtiment et construction d'un nouveau garage double à l'est du bâtiment existant.

Parcelle n° 1430, zone H2

**Emplacement:** rue du 26-Mars 42, 2720 Tramelan

**Dimensions:** Selon plans déposés  
Fondations: béton; Construction portante: Parois: brique TC et béton; Façades: Eternit et crépi blanc; Toit: pente inclinaison: 26%, revêtement Eternit, couleur brune.

**Recensement architectural:** Bâtiment: digne de protection, objet C

**Dérogation(s):** Art. 418 al. 4 RCC - distance insuffisante devant les garages

**Protection des eaux:** Secteur de protection des eaux Au

La mise à l'enquête publique a lieu du 11.05.2018 au 12.06.2018

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 11 mai 2018

## Villeret



PAROISSE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE  
DE VILLERET

### Assemblée ordinaire de paroisse

Mardi 19 juin 2017 à 20h à la Cure

#### Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2017
2. Méditation
3. Lecture et approbation des comptes 2017
4. Informations du Syndicat des paroisses réformées de l'Erguël
5. Rapport du pasteur
6. Informations sur les futurs travaux de l'église
7. Divers et imprévu

Villeret, le 16 mai 2018

Le conseil de paroisse

Réclame

**Ouverte?**

Le handicap visuel fait de chaque jour un défi. La Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA est là. [sbv-fsa.ch](http://sbv-fsa.ch)

Compte pour les dons 10-2019-4

## Jura bernois

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION  
DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN  
IM BERNER JURA

### Einladung zur 6. Zustiffterversammlung der Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten im Berner Jura

Sonntag, 24. Juni 2018 um ca. 10.30 Uhr,  
Kirche Corgémont

10.00 Uhr Andacht  
ca. 10.30 Uhr Mitgliederversammlung

#### Traktanden:

1. Begrüssung
2. Wahl der Stimmezähler
3. Protokoll der letzten Zustiffterversammlung vom 25. Juni 2017
4. Genehmigung der Rechnung 2017
5. Genehmigung des Jahresberichts 2017
6. Genehmigung des Voranschlags 2019
7. Ersatzwahl für die auf Ende 2018 zurücktretende Stifftungspräsidentin Elisabeth Vuille
8. Wahl der Revisionsstelle
9. Informationen des Präsidiums
10. Informationen des Pfarrerehepaars
11. Vorschläge und Bedürfnisse der Zustiffter
12. Verschiedenes

Noch-Nicht-Zustiffter können sich vor Beginn der Versammlung einschreiben. Eine Mitfahrgelegenheit organisiert M.-L. Hoyer, Tel. 079/ 795 92 59 oder 032 489 17 04

Auf Verlangen werden die Dokumente zugeschickt, bitte bei Frau Hoyer melden.

Tavannes, 1.5.2018

Der Stifftungsrat

EGLISE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE –  
PAROISSE DE SAINT-IMIÉRIER  
(ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DU JURA  
BERNOIS ET DIASPORA DU CANTON DU JURA)

### Assemblée générale ordinaire

Rectification / complément [point 5]  
à la publication de la convocation  
à l'Assemblée générale du 3 juin 2018  
à l'issue de la messe - parue la semaine  
dernière

Les paroissiens et les membres de la diaspora du canton du Jura sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le

dimanche 3 juin 2018  
à l'issue de la messe de 10h  
rue des Roses 6, (près du funiculaire)  
à Saint-Imier

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de l'AG du 05.11.2017, approuvé par le conseil de paroisse
3. Rapports de gestion 2017 – présentation + votation
4. Comptes, exercice 2017 + rapport des vérificateurs – présentation + votation
5. Elections de conseillers / ères de paroisse (deux voire trois)
6. Prière « Notre Père » – modification, discussion et votation
7. Communications
8. Divers

Le Conseil de paroisse

Délai de remise  
des publications officielles  
MARDI 12 H

## Canton de Berne



### Rapport de développement durable et bilan du programme de législature 2015-2018

#### Tendance positive, mais d'autres cantons font mieux

Une tendance positive se dessine dans le canton de Berne en matière de développement durable depuis quelques années. Berne est néanmoins en retard par rapport à d'autres cantons. C'est ce que révèle le rapport du Conseil-exécutif consacré au développement durable, qui montre par ailleurs comment le gouvernement a pu articuler ses objectifs de législature 2015-2018 en fonction de cette thématique.

Depuis plus de dix ans, les programmes de législature et les stratégies du Conseil-exécutif sont axés sur les principes du développement durable. Le gouvernement bernois met sur un pied d'égalité trois dimensions: l'environnement, l'économie et la société. Son rapport 2018 montre à l'aide d'indicateurs où se situe le canton de Berne dans la mise en œuvre des principes de développement durable, notamment par rapport aux autres cantons. À la différence des éditions publiées entre 2010 et 2014, le nouveau document explique pour la première fois dans quelle mesure les objectifs ont pu être réalisés et à quel point ils étaient liés aux principes de développement durable.

#### Tendance positive

Pour ce qui est du développement durable, les aspects positifs prévalent dans le canton de Berne. S'agissant de la dimension environnement, plusieurs améliorations ont été apportées, par exemple dans le milieu naturel protégé. Le bilan de la dimension économie est plus mitigé. Les loyers ont augmenté, tandis que la charge fiscale reste élevée dans le canton de Berne. En revanche, le niveau de qualification et la disponibilité de main-d'œuvre hautement qualifiée ont évolué favorablement.

En ce qui concerne la dimension société, le bilan oscille entre neutre et positif. Des améliorations ont été constatées notamment dans les transports publics. Le bruit de la circulation a diminué et il y a eu moins d'accidents ayant occasionné des blessures ou des décès. Seule l'évolution de l'intégration s'écarte de l'objectif, puisque le nombre de naturalisations est redescendu à son niveau de 1999.

Une comparaison intercantonale souligne des insuffisances de développement durable dans le canton de Berne. Sur 29 indicateurs comparables, seize sont inférieurs à la moyenne des 19 cantons participants. Berne a régressé par rapport à 2014, où quatorze indicateurs étaient inférieurs à la moyenne.

#### Programme gouvernemental de législature

L'évaluation montre que les neuf objectifs de législature définis en 2014 par le gouvernement ont des effets plus ou moins marqués sur toutes les dimensions du développement durable. Le lien est le plus net pour les trois objectifs « Renforcer le site économique », « Préserver les ressources naturelles » et « Poursuivre la politique énergétique progressiste ». Des effets positifs ont aussi été constatés pour les deux objectifs « Optimiser les infrastructures malgré les difficultés financières » et « Garantir la stabilité sociale ».

Diverses mesures ont été prépondérantes pour favoriser le développement durable dans le canton de Berne. Par exemple, en révisant le plan directeur cantonal et la législation sur les constructions, le Conseil-exécutif a posé les jalons de la transition vers l'urbanisation interne et l'amélioration de la protection des terres cultivables. Grâce à la loi sur l'encouragement de l'innovation et à la création de plusieurs centres de compétences comme le Parc suisse d'innovation à Bienne, des étapes importantes ont été franchies pour promouvoir l'économie.

Les projets d'infrastructure Campus Bienne de la Haute école spécialisée bernoise (HES), l'agrandissement de la gare de Berne et le contournement de Thoun par le nord sont réalisés ou en cours. La stratégie énergétique cantonale est poursuivie et le regroupement des sites de la HES est engagé. Enfin, la Région capitale suisse a été renforcée grâce à l'appui des cantons de Fribourg, de Soleure, de Neuchâtel et du Valais.

Il sera tenu compte des résultats du rapport au moment d'élaborer le programme gouvernemental de législature 2019-2022. Le Conseil-exécutif